



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE



***STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE (SNDS)***

Niamey, décembre 2007

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	13
I. PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU PAYS.....	14
1. Géographie	14
2. Économie.....	15
3. Population.....	15
II. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DIAGNOSTIC DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL AU NIGER.....	17
1. PRESENTATION GENERALE : CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL, COORDINATION, TRAITEMENT, ARCHIVAGE, DIFFUSION DES DONNEES	17
1.1. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	17
1.2. COORDINATION.....	18
1.3. DEMANDE ET OFFRE STATISTIQUES	18
1.3.1 Demande Statistique.....	20
1.3.2 Offre statistique.....	21
1.3.3 Analyse de l'adéquation entre l'Offre et la demande statistiques.....	22
1.4. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES (FFOM) DU SSN.....	29
2. ANALYSE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE PAR COMPOSANTE	31
2.1 ANALYSE DE LA PRODUCTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES	31
2.1.1 Analyse de la chaîne de production des statistiques démographiques	31
2.1.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques sociales.....	33
2.2 ANALYSE DE LA CHAINE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	39
2.3 ANALYSE DE LA PRODUCTION DES STATISTIQUES DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	43
2.3.1 Analyse de la chaîne de production des statistiques agricoles.....	43
2.3.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques environnementales.....	44
2.3.3 Analyse de la chaîne de production des statistiques de l'élevage.....	44
2.3.4 Forces et faiblesses de la production des données du développement rural.....	45
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	47
3.1 VISION.....	47
3.2 MISSION.....	47
3.3 PRINCIPES DIRECTEURS ET VALEURS	47
3.4 OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2008 – 2012.....	48
3.4.1. Objectif général.....	48
3.4.2. Objectifs spécifiques.....	48
3.5 PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DU SSN.....	48
3.6 STRATEGIES GENERALES D'INTERVENTION	48
3.7 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE LA SNDS.....	49
3.7.1. Programme de renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination	50
3.7.2. Programme de développement des ressources humaines et de la recherche appliquée.....	52
3.7.3. Renforcement de la dotation du secteur des statistiques en moyens matériels et financiers et de la gestion des ressources du secteur.....	57
3.7.4. Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international	59
3.7.5. Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique.....	67
3.8 COUT ET FINANCEMENT DE LA SNDS	69

3.9	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SNDS.....	72
3.9.1.	<i>Modalités de mise en œuvre</i>	72
3.9.2.	<i>Suivi et évaluation</i>	74
3.10	RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS	77
3.11	STRATEGIES DE GESTION DU RISQUE.....	77
	CONCLUSION	79
	ANNEXES	80
	ANNEXE 1 : Programme pluriannuel de développement de la statistique 2008-2012	
	ANNEXE 2 : Répartition annuelle des coûts des actions prioritaires de la SNDS	
	ANNEXE 3 : Support to Statistical Capacity Building, 2004-05-Niger	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Besoins en informations pour le système de suivi évaluation de SDRP	18
Tableau 2 : Matrice d'adéquation entre l'offre et la demande statistiques	21
Tableau 3 : Inventaire des ressources affectées aux statistiques démographiques et sociales	34
Tableau 4 : Chaîne de la production des statistiques économiques et financières	35
Tableau 5 : Inventaires des ressources affectées aux statistiques économiques et financières	38
Tableau 6 : Inventaire des ressources affectées aux statistiques du développement rural et cadre de vie	40
Tableau 7 : Coût du Programme « <i>Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination</i> »	45
Tableau 8 : Coût du Programme Développement des ressources humaines et de la recherche opérationnelle.....	46
Tableau 9 : coût de la mise en place d'une DRS en phase de démarrage et de croisière	49
Tableau 10 : Coût du Programme « <i>Renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières</i> »	49
Tableau 11 : Programme d'enquêtes 2008-2012.....	53
Tableau 12 : Coût du Programme « <i>Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international</i> »	54
Tableau 13 : Coût estimatif pour la numérisation des structures de production statistique.....	57
Tableau 14a : Coût du financement de la SNDS	57
Tableau 14b : Répartition annuelle du coût du financement de la SNDS.....	57
Tableau 15 : Grille de pondération des activités pour l'atteinte des produits.....	62

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI : Agence Canadienne de Développement International
AdTS : Adjoint Technique de la Statistique
AFD : Agence Française de Développement
AFRISTAT : Observatoire Statistique de l'Afrique subsaharienne
ANPE : Agence Nigérienne de Promotion de l'Emploi
ASAD : Analyse Statistique Appliquée au Développement
ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique
AT : Agent Technique de la Statistique
BAD : Banque Africaine de Développement
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEA : Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS : Comité permanent Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNS : Conseil National de la Statistique
CNUT : Conseil National des Utilisateurs des Transports
CSRR : Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités Statistiques en Afrique
DCDS : Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique
DER : Direction des Enquêtes et des Recensements
DGD : Direction Générale au Développement
DGI : Direction Générale de l'Informatique
DRS : Direction Régionale de la Statistique de l'INS
DSBE : Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels
DSCN : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux
DSEDS : Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales
DSEE : Direction des Statistiques et des Etudes Economiques
DSI : Direction de l'Informatique et des Statistiques
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EDSN-MICS : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
ENBC : Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages
EPER : Enquête de Prévision et d'Estimation des Récoltes

EUROTRACE : Logiciel pour statistiques du commerce extérieur
FED : Fonds Européen de Développement
FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunité, Menaces
IDA : Institut de Développement Agricole
IHPC : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INS : Institut National de la Statistique
ISE : Ingénieur statisticien économiste
ITS : Ingénieur des Travaux Statistiques
J.O : Journal Officiel
MCC : Millénium Challenge Corporation
MDA : Ministère du Développement Agricole
MDO : Maladie à Déclaration Obligatoire
ME/F : Ministère de l'Economie et des Finances
ME/LCD : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MES/S/RT : Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur, de la Recherche et de la Technologie
MF/P : Ministère des Finances et du Plan
MFP/T : Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MICS : Enquête à Indicateurs Multiples
MRA : Ministère des Ressources Animales
MSP : Ministère de la Santé Publique
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PADEN : Programme de soutien à la procédure accélérée en faveur de l'éducation pour tous au Niger
PAM : Programme Alimentaire Mondiale
PARIS21 : Partenariat pour le Développement de la Statistique au 21ème siècle
PCMS : Président du Conseil Militaire Suprême
PDS : Programme de Développement Sanitaire de District
PIB : Produit Intérieur Brut
PRN : Présidence de la République du Niger

PSDRH : Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines
PSTA : Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT
PSR-2006-2010 : Programme Statistique Régional 2006-2010 de la CEDEAO
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGA/C : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDI : Schéma Directeur Informatique
SDRP : Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SIE : Système d'Information Energétique
SIM : Système d'Information sur les marchés
SIMA : Système d'information sur les marchés agricoles
SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIS : Système national d'information sanitaire
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN : Système Statistique National
SSP : Structures Statistiques Publiques
SSS : Structures Statistiques Sectorielles
SYDONIA : Système Douanier Informatisé et Automatisé
TICs : Technologies d'Information et de Communication
TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME EXECUTIF

(i) Analyse diagnostique du Système Statistique National (SSN)

La mise en place du Système Statistique National remonte au début des années 1960 avec la création, au sein du Commissariat Général au Plan, rattaché à la Présidence de la République, d'un service de la statistique. C'est ce service qui s'est transformé progressivement pour devenir aujourd'hui l'Institut National de la Statistique (INS).

Sur le plan institutionnel, la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 organise les activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des statistiques et crée l'Institut National de la Statistique (INS). Cette loi consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des statistiques, mais elle fait aussi obligation au secret professionnel, à la neutralité, à l'objectivité, à l'impartialité et à l'anonymat des fournisseurs des informations primaires ou des répondants aux questionnaires. La loi impose aussi le principe de la transparence : accès égal pour tous aux données statistiques et compréhension des objectifs et des résultats attendus des opérations de production des statistiques par les assujettis aux questionnaires et aux fournisseurs des données.

L'offre et la demande statistiques au Niger sont structurées selon une architecture classique qui caractérise la plupart des systèmes statistiques africains, à quelques spécificités près. Les locomotives en sont le Conseil National de la Statistique (CNS) et l'Institut National de la Statistique (INS).

Le SSN est ramifié, au niveau des ministères sectoriels, des directions régionales des statistiques et des autres structures, par des directions ou des services (ou des structures faisant fonction).

Les études diagnostiques réalisées indiquent que le SSN dispose des **éléments- forces** suivants qui peuvent servir de points d'ancrage à son renforcement et à l'amélioration de ses performances :

- ✓ l'existence d'un INS doté d'une réelle autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires et financières appréciables ;
- ✓ la décentralisation et la déconcentration des structures du système statistique national par la création en cours de nouvelles directions de la statistique dans les ministères techniques et des directions régionales de l'INS ;
- ✓ l'existence d'un statut particulier du personnel de l'INS qui a amélioré la situation des agents ;
- ✓ d'importantes capacités managériales des responsables de l'INS reconnues par de nombreux partenaires. l'expérience et les compétences professionnelles statistiques de certains responsables et du personnel des structures centrales et/ou sectorielles ;
- ✓ la mise en place de la base de données fédératrice pour les indicateurs socio-économiques dénommée « Niger Info » ;
- ✓ l'amélioration du cadre juridique du système statistique national, notamment l'adoption de la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004, ainsi que la série des réformes en perspective ;
- ✓ La contribution du secteur privé au développement de la statistique ;
- ✓ Existence d'un Centre de Formation et de Perfectionnement.

De même, les analyses ont montré que le contexte actuel comporte plusieurs opportunités qui favorisent le renforcement des capacités du SSN. Il s'agit des opportunités suivantes :

- ✓ une réelle prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat s'est opérée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décision et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- ✓ un environnement favorable au développement de la statistique au niveau de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers qui sont disposés à accompagner le SSN dans le processus de son développement ;
- ✓ la volonté exprimée par l'Etat de professionnaliser la production statistique et d'harmoniser les méthodologies, les outils et les concepts ;
- ✓ le développement des TICs dans certaines structures pour la diffusion des données, notamment la création de sites Web, l'utilisation de la messagerie électronique, et la création des CD Rom ;

- ✓ *l'amélioration de la capacité de la bande passante à travers une connexion par fibre optique au câble sous-marin pour les communications par Internet qui est actuellement de 24 MB/. La diversification des outils de communication avec l'introduction en 2006 de l'ADSL avec un débit d'au moins 128 Kb/s, la diversification des outils et des méthodes de sauvegarde et d'archivage des données ;*
- ✓ *L'équipement progressif des structures statistiques déconcentrées.*

Cependant, en dépit de ces forces et des opportunités, les faiblesses ci-après continuent d'entraver le bon fonctionnement du Système Statistique National (SSN), selon de nombreuses études diagnostiques réalisées ces dernières années :

- ✓ *l'absence de dispositions relatives au visa statistique dans la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 ;*
- ✓ *l'absence de dispositions relatives au comité de label statistique et au secret statistique dans le décret N°2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) ;*
- ✓ *la sous-représentation du secteur privé et de certains utilisateurs des statistiques dans le Conseil National de la Statistique (CNS) ;*
- ✓ *l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;*
- ✓ *l'imprécision ou l'inexistence des textes sur les missions et les attributions de la grande majorité des structures statistiques sectorielles publiques ;*
- ✓ *les faiblesses de coordination et d'harmonisation des méthodologies, des outils et de concertation dans le Système Statistique National malgré les nombreux efforts déployés dans ce sens par l'INS ;*
- ✓ *la méconnaissance par les producteurs sectoriels des normes internationales et régionales en matière de traitement des données statistiques ;*
- ✓ *la faible centralisation des données, et donc le faible contrôle par les structures de régulation, notamment l'INS sur la production des données sectorielles ;*
- ✓ *Une prise de conscience insuffisante de l'utilité de la statistique au niveau de certains responsables de départements ministériels et de certaines autorités régionales ;*
- ✓ *les problèmes opérationnels de collecte, de traitement, d'analyse, de publication et de diffusion des données, du fait de l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité, mais aussi des ressources matérielles et financières ;*
- ✓ *les incohérences observées dans l'utilisation des données sur la population ;*
- ✓ *l'insuffisante désagrégation des données et indicateurs. En effet, une forte demande existe pour aller aux niveaux les plus opérationnels (villages, cantons, communes et départements, etc..).*

Par ailleurs, lorsque des changements institutionnels ou organisationnels interviennent au niveau de certains départements ministériels, les structures statistiques sont les premières victimes de ces mutations ; ce qui constitue une des plus grandes menaces pour le développement et la pérennisation du SSN.

(ii) Objectifs pour la période 2008–2012

L'objectif général poursuivi par la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est l'édification d'une fonction « statistique » dotée des moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement économique et social, notamment la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les programmes du Millénaire Challenge Corporation.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- *Développer les capacités institutionnelles du système statistique nigérien ;*
- *Développer la production des indicateurs statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs ;*
- *Développer les capacités d'analyse des données statistiques ainsi que leur utilisation ;*
- *Promouvoir les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique.*

(iii) Principaux produits attendus du SSN

La mise en œuvre de la SNDS rendra disponibles notamment les principaux produits suivants :

- **Démographie** : les données de base sur l'état de la population et les projections désagrégées jusqu'aux niveaux les plus périphériques (Cantons, communes), caractéristiques de cette population, emplois, croissance, fécondité, genre, migration, etc., sont disponibles ;
- **Pauvreté et accessibilité aux services essentiels** : les données sur l'état de la pauvreté, la couverture et l'accessibilité à l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène/assainissement, l'électrification sont disponibles ;
- **Economie et Finance** : les données sur les comptes nationaux, les prix, la balance de paiements, la balance commerciale, la monnaie, l'environnement des affaires, et le commerce extérieur sont disponibles ;
- **Gouvernance** : les données sur la corruption, la décentralisation sont disponibles ;
- **Développement rural, développement durable** : les données sur la production agro-sylvo-pastorale, l'environnement (production/consommation du bois, dégradation des terres, protection, restauration des terres, biodiversité et protection des espèces animales), sont disponibles.

(iv) Stratégies générales d'intervention

Pour la mise en œuvre efficace et un suivi - évaluation efficace de la SNDS, il convient d'adopter une démarche participative, comme lors de son élaboration, en y associant étroitement les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques particulièrement les partenaires au développement, l'Université, les syndicats et autres organisations non gouvernementales et Associations. Ainsi, un dispositif sera mis en place et qui permettra:

- l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques dans la mise en œuvre de la SNDS ;
- la priorisation de la production des statistiques de routine qui ont un meilleur rapport coût/efficacité et une meilleure régularité. L'appui à la production des données administratives sera renforcé et complété par la réalisation d'enquêtes nationales ;
- l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistiques ;
- la systématisation de l'approche de « la gestion axée sur les résultats » ;
- la poursuite de la déconcentration/décentralisation horizontale et verticale de la production statistique ;
- l'appropriation par les acteurs nationaux de la SNDS et la durabilité des interventions ;
- le respect des normes sous-régionales, régionales et internationales ;
- la généralisation de l'utilisation des TICs pour faciliter les opérations de collecte, de traitement, de diffusion, la circulation et le partage d'information entre acteurs du SSN.

(v) Programmes prioritaires de la SNDS

L'état des lieux du SSN a mis à nu de nombreuses insuffisances dont la prise en charge fait naître des besoins énormes que ni les capacités financières du gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers, ni les capacités techniques du SSN ne permettent de couvrir intégralement pendant les cinq années de mise en œuvre de la SNDS. La nécessité d'opérer un arbitrage sur les priorités à retenir s'impose, d'où le choix des Programmes Prioritaires suivants pour la période 2008-2012 :

- Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination ;
- Développement des ressources humaines et de la recherche appliquée ;
- Renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières ;
- Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international ;
- Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique.

Les plus importantes actions prioritaires prévues dans le cadre de ces programmes portent sur (i) l'aménagement du cadre juridique et institutionnel pour inclure les dispositions relatives au visa pour les enquêtes d'envergure nationale, introduire le label statistique et améliorer la représentation du secteur privé et des autres utilisateurs non visés par le décret ; (ii) le renforcement de la déconcentration horizontale et verticale du SSN ; (iii) le renforcement du mécanisme de coordination technique et opérationnelle ; (iv) la réalisation et la mise en œuvre d'une étude sur l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement des Ressources

Humaines ayant pour objet de renforcer le cadre professionnel de la fonction « statistique », et d'examiner l'opportunité de la centralisation de la gestion de ces ressources ; (v) le renforcement immédiat par l'INS, malgré ses contraintes propres, des unités statistiques des secteurs de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'hydraulique, de l'environnement et de la Justice, en ressources humaines qualifiées ; (vi) l'amélioration de la dotation budgétaire et en moyens de travail, et la rationalisation de la gestion des ressources du secteur ; (vii) l'amélioration de la qualité de la production dans les domaines prioritaires retenus ; (viii) le développement d'un plaidoyer en faveur de la production statistique à l'endroit des décideurs, des ménages sollicités dans le cadre des opérations de dénombrement et des enquêtes, des partenaires au développement et de la société civile, et (ix) la promotion d'une infrastructure numérisée de production statistique.

(vi) Coût et financement de la SNDS

L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 24,26 milliards FCFA, soit moins de 1% du coût de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté qui s'établit à 7601,5 milliards pour la période 2008-2012 selon le scénario OMD retenu par le gouvernement. Mais ce coût n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend pas en compte les charges liées aux ressources humaines des structures sectorielles, le coût de la composante « Economie et Finances », et celui de certaines enquêtes nationales.

La structure des coûts confirme la priorité accordée aux programmes d'amélioration de la qualité, et de renforcement des moyens d'intervention, qui absorbent respectivement plus de 45% et 43% du coût total de la SNDS.

L'Etat contribuera à hauteur de 26,9% des financements requis hors salaires des structures sectorielles ; l'appui extérieur sera donc prédominant puisqu'il assurera 73,1% des financements. Cependant, la programmation pluriannuelle a été faite sur la base d'un accroissement progressif de la contribution de l'Etat concomitamment à la diminution tendancielle de l'appui extérieur.

Un second scénario, plus optimiste, accroîtrait la contribution de l'Etat. Cette augmentation du coût total est imputable au programme de renforcement des moyens matériels, financiers et de la gestion.

La mobilisation des financements extérieurs obéira aux stratégies suivantes :

- ✓ Le renforcement des ressources propres du SSN par la création des régies de recettes et dépenses au sein des SSP, l'objectif visé étant de recouvrer au moins le coût des supports par la vente de certains produits, et donc d'assurer un approvisionnement régulier et pérenne pour cet intrant indispensable à la production ;
- ✓ l'inscription des besoins du secteur de la statistique dans la SDRP afin d'utiliser les mécanismes de concertation existants pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- ✓ pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural, dans lesquels le gouvernement met en œuvre, en partenariat avec les PTF, l'approche sectorielle globale, la mobilisation des ressources pour le financement intégral ou partiel des besoins sera effectuée via les mécanismes de financement existants et sur les ressources mobilisées et/ou mobilisables dans le cadre du Programme Décennal de l'Education, du Plan de Développement Sanitaire et de la Stratégie de Développement Rural. Les structures sectorielles de production statistique doivent être préparées à exploiter toutes les facilités offertes : appui budgétaire, fonds commun/basket-fund, requêtes spécifiques ; la possibilité de financement de certains besoins par des projets à couverture régionale ne doit pas être négligée ;
- ✓ Pour les autres secteurs, les financements disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale ou régionale pourront être explorés : par exemple, pour le secteur de la Justice, le financement disponible dans le cadre du Programme Seuil du MCC sera utilisé pour la mise en place du système d'information en matière de lutte contre la corruption et la réalisation de l'enquête nationale ;
- ✓ L'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration (UEMOA- CEDEAO), régionales et internationales ;
- ✓ Des financements spécifiques seront recherchés auprès des Bailleurs intéressés par le développement du secteur statistique. Ces financements couvriront les besoins non couverts par les ressources acquises. Il est souhaitable, compte tenu de la nature de l'activité, que ces ressources soient des dons.

(vii) Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SNDS

La ligne directrice générale est d'utiliser au mieux les structures existantes et celles prévues dans le cadre de l'amélioration de la coordination pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS. Le Comité National de la Statistique, le cadre permanent de coordination opérationnelle et les groupes sectoriels et régionaux de travail animeront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS.

Le Ministre en charge de la statistique, Président du Conseil National de la Statistique, assurera la maîtrise d'ouvrage de la SNDS qu'il délèguera aux Ministres sectoriels qui l'exerceront chacun dans son domaine de compétence.

La maîtrise d'œuvre de la SNDS sera assurée par l'INS qui mettra en place une Cellule de Suivi. Les structures sectorielles de production statistique assureront la maîtrise d'œuvre ; elles seront donc responsables de la mise en œuvre du volet de la SNDS pour lequel elles sont compétentes. Mais pour encourager la synergie entre les acteurs du système, les trois composantes du SSN, à savoir, «Démographie et secteurs sociaux», «Economie et Finances», et «Développement rural» disposeront chacune d'un groupe de travail permanent chargé d'assurer une coordination opérationnelle.

Naturellement, les maîtres d'ouvrage ont la latitude de déléguer la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées.

Le suivi opérationnel sera effectué au sein du cadre permanent de concertation regroupant l'INS et les SSP. Celui-ci sera éventuellement érigé en Comité de Pilotage élargi aux PTFs.

Des indicateurs de suivi seront définis dans le cadre de l'évaluation permanente de l'offre et de la demande statistique en rapport avec les qualités premières mises en avant pour le SSN, à savoir, la pertinence, l'exactitude, la ponctualité, la continuité, la fiabilité, la cohérence, la comparabilité, la spécificité, l'accessibilité, la simultanéité et la pérennité des données statistiques, l'efficacité dans l'utilisation des ressources du secteur et l'accès pour tous les utilisateurs aux données statistiques.

INTRODUCTION

L'adoption de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en février 2002 par le gouvernement nigérien a permis de réorganiser, redéfinir et réorienter les politiques sectorielles de développement dans le sens de la réduction de la pauvreté. Toutes les politiques sectorielles de développement ont désormais pour seul créneau la gestion axée sur les résultats. Il est dès lors impératif de doter la stratégie de réduction de la pauvreté d'un système statistique national performant afin de suivre et évaluer les politiques sectorielles mises en œuvre.

A cet effet, un atelier sur les statistiques de la pauvreté, organisé à Niamey du 4 au 7 décembre 2001, a mis en lumière la problématique des nouvelles obligations nationales et internationales du Système Statistique National (SSN) et les difficultés auxquelles il doit faire face pour répondre aux besoins particuliers de la S.R.P et des autres utilisateurs des données. En outre, cet atelier a recommandé une refonte du système statistique national pour qu'il réponde mieux aux besoins de la SRP et des autres utilisateurs.

C'est dans cette optique que l'Institut National de la Statistique a engagé en 2006 l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). A cet effet, il a élaboré une feuille de route qui retrace les principales étapes à suivre pour concevoir une SNDS cohérente. Six comités sectoriels et un secrétariat technique permanent ont été chargés de concevoir le projet de document de la SNDS suivant un processus participatif intégrant l'ensemble des acteurs du système statistique national (producteurs et utilisateurs des données statistiques). Pour ce faire, des diagnostics sectoriels ont été élaborés par les différents comités mis en place lors de l'atelier de validation de la feuille de route. Il s'agit des secteurs suivants :

- ✓ démographique et social ;
- ✓ économique et financier ;
- ✓ développement rural et environnement ;
- ✓ traitement, archivage et diffusion des données et technologies de l'information et de la communication (TICs) ;
- ✓ Développement institutionnel et ressources humaines ;
- ✓ Stratégie de financement, programmation et mécanisme de suivi et d'évaluation.

Le présent document a été réalisé par le Secrétariat Technique Permanent de la SNDS, avec l'appui de la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique (DCDS) de l'INS, et de consultants nationaux.

En dehors de la présentation du contexte général du pays, le document est structuré en deux (2) parties essentielles : (i) l'état des lieux et diagnostic du système statistique national d'une part et (ii) les orientations stratégiques pour la période 2008-2012 d'autre part.

A ces deux parties, il faudra ajouter une présentation de la matrice du programme pluriannuel 2008-2012, pour le développement de la statistique. Cette matrice qui apparaît au niveau de l'annexe 1 du document, expose les cinq (5) programmes de la SNDS, leurs actions prioritaires, les produits attendus et leurs chiffres respectifs sur l'horizon de la stratégie.

Cette Stratégie a fait sienne les principales préoccupations des programmes régionaux et sous régionaux, notamment le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités statistique en Afrique (CEA), du Programme Statistique de travail d'Afristat (PSTA-2006-2010) et du Programme Statistique Régional 2006-2010 de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

I. PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU PAYS

1. Géographie

Le Niger, avec une superficie de 1 267 000 kilomètres carrés, est un pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est situé entre 11° 37' et 24° de latitude Nord et entre le méridien de Greenwich et 16° de longitude Est, à 700 km au Nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'Est de la côte Atlantique et à 1 200 km au Sud de la Méditerranée. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Ouest par le Burkina Faso et au Nord-Ouest par le Mali.

Le Niger est un pays complètement enclavé, à mi-chemin entre la Méditerranée et le golfe de Guinée. Du point de vue climatique, le Niger est caractérisé par un climat tropical de type sahélien qui alterne entre deux saisons, une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Il est situé dans l'une des régions les plus chaudes du globe. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, tandis que les plus basses le sont de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C. Le territoire est partagé en trois zones climatiques :

- Au Nord, une immense zone saharienne, couvrant les trois cinquièmes du pays, peuplée essentiellement de nomades et renfermant les principaux minerais exploités;
- Au centre, une zone sahélienne, qui reçoit des précipitations moyennes de 200 à 300 mm d'eau par an;
- Au Sud, une zone soudanienne qui est la partie la plus arrosée du pays, avec des hauteurs moyennes de pluie de 300 à 650 mm par an. Zone à vocation agricole, elle est caractérisée par une végétation de savane et elle est consacrée à des cultures de mil, de sorgho, de maïs et d'arachide.

Le relief nigérien est peu contrasté. Au Nord-Est, les hauts plateaux (800 à 1 000 m d'altitude) sont bordés d'escarpements qui en rendent l'accès difficile. A l'Ouest et au Sud se trouvent de bas plateaux (200 à 500 m d'altitude), tandis qu'au nord du «17^e parallèle» s'étend le massif de l'Air, bordé, à l'Ouest et au Sud, par une dépression périphérique.

Au plan hydrographique, le pays ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie Ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé dans la partie Sud-Est du pays et plusieurs rivières semi permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'Ouest et la Komadougou Yobé au Sud-Est. Malgré cela, selon les estimations des spécialistes, les ressources en eau du Niger seraient assez importantes même si elles demeurent inégalement réparties. Ainsi, le potentiel d'irrigation est estimé à 270 000 hectares en termes d'eaux de surface et d'eaux souterraines. Celles-ci, bien que très abondantes, sont difficilement exploitables parce qu'essentiellement constituées de nappes fossiles assez profondes. Elles sont estimées à près de 36 milliards de m³.

Enfin, les terres agricoles, principales ressources de la majorité de la population, se regroupent en deux grandes catégories pédologiques classiques :

- les sols ferrugineux tropicaux ou sols dunaires représentant 80 à 85 % de la superficie agricole cultivable;

- les sols hydromorphes ou «*goulbi*», moyennement argileux, représentant 15 à 20 % de la superficie agricole cultivable.

Au niveau administratif, le Niger a mis en place un processus de décentralisation qui a transformé les anciens départements en régions et les anciens arrondissements en départements et créé des communes pour une meilleure gouvernance au plan local. Ainsi, le pays est subdivisé en huit régions administratives. Les régions sont subdivisées en départements (au nombre de 36). On dénombre 265 communes dont 52 urbaines et 213 rurales.

2. Économie

Le Niger est un pays sahélien à prédominance rurale et disposant de ressources naturelles limitées. Il est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) et éligible à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). Le phénomène de la pauvreté est apparu et s'est amplifié dans les années 90 avec une détérioration continue des conditions de vie des ménages.

Sur la base des estimations issues des comptes rapides, le taux de croissance économique réel est estimé à 4,8% en 2006 après 7,2% observé en 2005 en rapport avec la bonne campagne agricole 2006/2007. Cette croissance reste toujours tirée par le secteur primaire qui enregistrerait une progression de 11,7%, contribuant ainsi pour 2,2 points de pourcentage à la formation du PIB.

Ce résultat enregistré sur le plan macroéconomique au cours des dernières années n'est pas encore suffisant pour créer les conditions d'un développement durable soutenu. En effet, les indicateurs de pauvreté calculés à partir des données de l'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation de 1989-1990 en milieu urbain et 1992-1993 en milieu rural et l'Enquête QUIBB de 2005 sont restés pratiquement identiques (63 % contre 62 %).

À cet égard, pour lutter contre ce phénomène de pauvreté, l'Etat du Niger, avec l'appui des partenaires au développement a mis en œuvre depuis 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). La version révisée de cette stratégie est actuellement en cours d'élaboration. Elle mettra en exergue les performances et les lacunes observées durant ces quatre années. Cette révision consistera à prendre en compte certains indicateurs qui n'existaient pas dans le document initial de la SRP et de mettre à jour certains autres.

3. Population

Le Niger a réalisé trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH de 1977, RGPH de 1988 et RGPH de 2001) et plusieurs enquêtes d'envergure nationale : Enquête sur le Budget et la Consommation de 1989-1990 en milieu urbain et celle de 1992-1993 en milieu rural, Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Niger en 1993, et trois Enquêtes Démographiques et de Santé (1992, 1998 et 2006). Ces différentes investigations ont permis d'obtenir des indicateurs démographiques de base à différentes dates.

Estimée à 7 256 626 habitants en 1988, la population est passée à 11 060 291 en 2001, puis à 13,475 millions en 2007. La densité moyenne était de 8,7 habitants au kilomètre carré en 2001. Cependant, cette population est inégalement répartie entre les huit régions administratives du pays. La région la plus étendue, celle d'Agadez, occupe 53 % de la superficie du territoire national et abrite seulement 3 % de la population totale. La région la moins étendue, Niamey, abrite 39 % de la population urbaine.

La croissance démographique demeure encore élevée (3,3 %). Le rythme d'accroissement rapide de la population est principalement dû à la forte fécondité (ISF de 7,1 en 2006) malgré une mortalité en baisse sensible, mais toujours élevée. La population du Niger est extrêmement jeune : les moins de 15 ans représentaient 48 % en 2001.

Le taux d’alphabétisation est fortement corrélé au degré d’urbanisation. C’est à Niamey que l’on observe le taux le plus élevé de personnes alphabétisées (57 %) contre une moyenne nationale de 28,7 % en 2005. Avec une proportion de 43 %, Agadez occupe la deuxième position. Dans les autres régions, en dehors de Zinder (29 %), les taux d’alphabétisation sont inférieurs à la moyenne nationale. La population du Niger est essentiellement musulmane (99 %). Les chrétiens représentent moins d’un pour cent (0,8 %) et l’animisme et les autres religions, 0,2 % de la population.

II. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DIAGNOSTIC DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL AU NIGER

1. *Présentation générale : Cadre législatif et institutionnel, coordination, traitement, archivage, diffusion des données*

La mise en place du Système Statistique National du Niger remonte au début des années 1960 avec la création, au sein du Commissariat Général au Plan qui lui même était rattaché à la Présidence de la République, d'un service de la statistique. C'est ce service qui s'est transformé progressivement pour devenir de nos jours l'Institut National de la Statistique (INS).

1.1. Cadre législatif et institutionnel

Le cadre juridique du système statistique nigérien a connu une évolution relativement dynamique. Dès 1962, l'Assemblée Nationale a voté la loi N° 62-46 du 20 septembre 1962, portant coordination, obligation et secret statistique en matière statistique. Cette loi posait déjà les principes essentiels du système statistique ; elle a, en particulier, prévu la création d'un comité statistique national dont les attributions sont étendues à l'orientation et à la coordination exclusives en matière statistique au Niger. L'ordonnance N° 93-035 du 30 mars 1993 n'apporte pas de modifications majeures à la loi 62-46, mais elle précise les conditions du visa statistique par le Comité National. A cet égard, elle indique en particulier que, (i) les enquêtes doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme annuel ; (ii) elles doivent être prévues par une loi spéciale, et (iii) elles doivent présenter un caractère de nécessité urgente indiscutable pour être exécutées. Le décret d'application de l'ordonnance crée et organise le Comité National de la Statistique.

Toutefois, malgré l'existence d'un cadre législatif relativement favorable, la coordination statistique n'a pas correctement fonctionné et la production statistique n'a pu évoluer de manière satisfaisante.

Aussi, dans le cadre de la conception, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP et des autres politiques, programmes et projets de développement, des insuffisances notoires sont-elles apparues au niveau des données statistiques. Celles-ci ont notamment trait à (i) l'inexistence de certaines données ; (ii) la faible couverture thématique et géographique ; (iii) l'obsolescence de certaines données, et (iv) les contradictions et les incohérences des données relatives à certaines variables.

Face à cette situation, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont engagé une réflexion sur le système statistique national, en vue notamment de diagnostiquer ses difficultés et contraintes et d'envisager des perspectives d'amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données statistiques. Certaines mesures ont été déjà prises, notamment la création de l'INS, l'adoption de nouveaux textes, la mobilisation de ressources pour soutenir le système et le démarrage du processus de conception de la présente Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Sur le plan institutionnel, la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 organise les activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des données statistiques et crée l'Institut National de la Statistique (INS). Cette loi consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des données statistiques, et en contre partie, elle fait obligation au secret professionnel, à la neutralité, à l'objectivité, à l'impartialité des producteurs des statistiques.

Elle garantit en outre l'anonymat des fournisseurs des informations primaires ou des répondants aux questionnaires. La loi impose aussi le principe de la transparence : accès égal pour tous aux données statistiques et compréhension des objectifs et des résultats attendus des opérations de production des statistiques par les assujettis aux questionnaires et la fourniture des données. Plus généralement, neuf textes régissent aujourd'hui l'activité statistique au Niger. Il s'agit de :

- ✚ Loi N° 62-46 du 20 septembre 1962 portant sur la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquête statistique ;
- ✚ Décret N° 71-87/PRN/MFP/T du 10 avril 1971 fixant les statuts particuliers des personnels de la statistique, des études économiques et de la mécanographie ;
- ✚ Ordonnance N° 93-025 du 30 mars 1993 portant création d'un Comité National de la Statistique (CNS) et réglementant la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquêtes statistiques ;
- ✚ Décret N°93-082/PM/MF/P du 15 avril 1993 portant application de l'ordonnance N° 93-025 du 30 mars 1993 réglementant la coordination, l'obligation et le secret en matière d'enquêtes statistiques ;
- ✚ Loi N° 94-025 du 6 septembre 1994 portant réforme du Tarif des Douanes de la République du Niger ;
- ✚ Loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique ;
- ✚ Décret N° 2004-263/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut particulier du personnel du cadre de la statistique et des études économiques ;
- ✚ Décret N° 2004 264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut, attributions et fonctionnement de l'INS ;
- ✚ Décret N° 2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, et fonctionnement du CNS.

L'INS a le statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Il dispose de ce fait de l'autonomie de gestion, et donc d'un budget autonome et d'un Conseil d'Administration (CA) en charge de l'encadrement de la gestion et des décisions stratégiques de l'Institut. Il est actuellement structuré en une Direction Générale, un Secrétariat Général, cinq (5) Directions Centrales et deux Services Rattachés. Des Directions Régionales sont également prévues, mais elles ne sont pas encore opérationnelles.

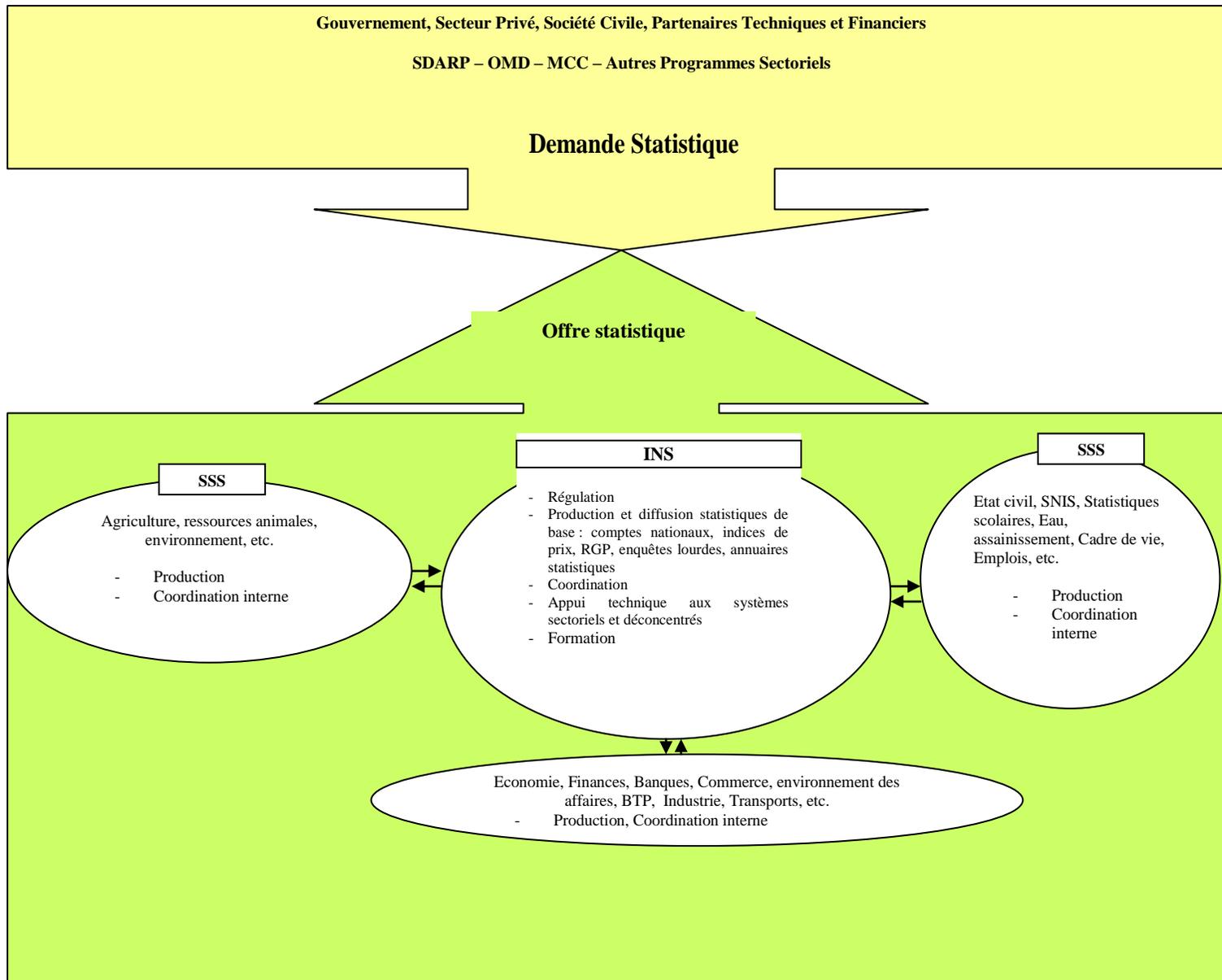
1.2. Coordination

L'orientation et la coordination des travaux statistiques sont du ressort exclusif du CNS qui dispose des services de l'INS pour la coordination technique. La Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique (DCDS) de l'INS a d'ailleurs été créée à cette fin.

Malgré les efforts déployés par l'INS, la coordination des travaux statistiques souffre de contraintes dont la principale est l'absence d'un cadre permanent de concertation, confortant ainsi la tendance à l'isolement des composantes du système.

1.3. Demande et offre statistiques

L'offre et la demande statistiques au Niger, schématisées en page suivante, sont structurées selon une architecture classique qui caractérise la plupart des systèmes statistiques africains, à quelques spécificités près. Les locomotives du SSN sont le Conseil National de la Statistique (CNS) et l'Institut National de la Statistique (INS). Il est ramifié au niveau des ministères sectoriels et des autres structures par des directions ou des services (ou des structures faisant fonction).



1.3.1 Demande Statistique

Les exigences de conception, de suivi et d'évaluation de la nouvelle Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des OMD, des programmes économiques et financiers soutenus notamment par les institutions de Bretton Woods, et d'autres programmes sectoriels de développement, ont fortement accru la demande statistique. Cette demande est essentiellement orientée vers les agrégats macro-économiques, l'état de la population et les indicateurs liés au statut de la pauvreté : pauvreté monétaire, accessibilité aux services sociaux de base, sécurité/insécurité alimentaire, etc. Elle s'étend également aux besoins nouveaux liés notamment aux préoccupations de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale, et au développement de l'environnement des affaires.

La SDRP a fait sienne les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle a retenu les domaines suivants du tableau 1, comme éléments essentiels constitutifs de la demande statistique.

Tableau 1: Besoins en informations pour le système de suivi-évaluation de SDRP

Données nationales	Organisme producteur	Sources	Fréquence
Comptes de la Nation, commerce extérieur, efforts financiers	INS, BCEAO	Comptes économiques de la Nation, Statistiques du commerce extérieur Balance des Paiements	Annuelle
Statistiques sur les finances publiques et l'aide extérieure	MEF	Rapport d'exécution du budget, rapport BIE,	Mensuelle, trimestrielle, annuelle,
Prix, production	INS	Rapport enquête sur les prix	Mensuelle
Indicateurs sociaux, utilisation des services, gouvernance	INS, SSS, MEF	Annuaire des ministères, base de données des services	Annuelle
Statistiques météorologiques	Direction de la météorologie	Rapport	mensuelle
Consommation, revenus, actifs, indicateurs sociaux, conditions de vie	INS	Enquête, RGAC	Trois ans et cinq ans
Statistiques sur la population	INS	RGP et projections	annuelle, dix ans
Priorités des ménages, perception, satisfaction des usagers,	INS	Rapport enquête	Tous les trois ans ou cinq ans
gouvernance	INS	Rapport des enquêtes	Tous les cinq ans

Il convient toutefois de relever que l'expression de la demande en données statistiques, comme tout produit de consommation courante, évolue dans le temps, en fonction des préoccupations du moment. Pour l'heure, la mise en œuvre des programmes du Millénaire Challenge Corporation soutenu par l'USAID et de la composante Gouvernance du Programme Indicatif du 10^e FED, fait naître de nouveaux besoins dans les domaines suivants :

- ✓ lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, notamment la transparence des marchés publics. Les indicateurs ciblés sont relatifs au nombre d'audits réalisés sur les dépenses et marchés publics, le nombre de dossiers faisant l'objet de poursuites judiciaires, ceux faisant l'objet de condamnations ;
- ✓ environnement des affaires économiques, commerciales et industrielles. Il s'agit du suivi des indicateurs relatifs au coût, à la durée et au nombre de procédures nécessaires pour la création d'une entreprise et pour l'enregistrement d'une propriété.

1.3.2 Offre statistique

L'INS est l'organe central professionnel de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques au niveau national. La production sectorielle des statistiques est déconcentrée et même décentralisée. Cependant, l'INS en reste le coordonnateur. Il est en outre le principal maître d'ouvrage pour les enquêtes lourdes. Les Directions des Statistiques dans les Ministères sectoriels assurent par ailleurs la collecte des données de sources administratives.

L'Institut National de la Statistique (INS) assure donc la collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des statistiques nécessaires à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation des politiques économiques et sociales de l'Etat. Il éclaire également l'information et la prise de décisions des entreprises publiques et privées, et de la société civile. C'est lui qui est, par conséquent, chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, de la réalisation des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population et de l'habitat.

En 2006, l'INS comptait 114 agents dont 84 agents et cadres régis par la Fonction Publique (parmi lesquels 2 sont en position de stage) et 30 contractuels. Dans le cadre de la production statistique, ce personnel est régulièrement renforcé par d'autres cadres techniques nationaux (agents enquêteurs, agents de saisie, agents de codification, chauffeurs, etc.) et par des experts internationaux (spécialistes des enquêtes et des recensements).

L'offre statistique est composée d'une part de la production des données de routine, et d'autre part des productions périodiques ou *ad hoc* par le biais des enquêtes le plus souvent financées par les PTF.

Les données produites par l'INS et d'autres structures statistiques du SSN couvrent plusieurs domaines, notamment l'économie, la démographie, le social, le développement rural, le cadre de vie et la lutte contre la pauvreté de manière générale. Les données disponibles actuellement proviennent des statistiques de sources administratives et des enquêtes et recensements suivants :

- ✓ Troisième Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDNS/MICS III) de 2006 ;
- ✓ Enquête du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) de 2005 ;
- ✓ Enquête sur le Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels (DSBE) de 2005 ;
- ✓ Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGA/C) lancé en septembre 2004 ;
- ✓ Enquête 1-2-3 réalisée de 2001 à 2004, sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages de la capitale ;
- ✓ Recensement Général de la Population de 1977 et Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1988 et 2001 ;
- ✓ Enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS) de 1996 et 2000 ;
- ✓ Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSN) de 1992 et 1998 ;
- ✓ Enquêtes Permanentes sur la Conjoncture Economique et Sociale (EPCES de 1994 et 1995) ;
- ✓ Enquêtes sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire en 2006 et 2007.

1.3.3 Analyse de l'adéquation entre l'Offre et la demande statistiques

Le souci majeur d'actualiser la grande majorité des indicateurs sociodémographiques et macroéconomiques trouve son fondement à travers l'opportunité offerte de mieux fournir à nos principales stratégies (SRP, OMD, SDR, PDDE, PDS,...) des données statistiques fiables et reflétant la situation réelle du pays. Il en découle alors la pertinence de mettre en œuvre dans l'horizon du programme pluriannuel, de nouvelles opérations statistiques tout en préservant la réalisation de celles déjà conduites. Toutes ces opérations relatives aux enquêtes d'envergure nationale, à la collecte des données administratives et aux recensements généraux, doivent cependant être d'une pertinence révélée par les principaux demandeurs d'informations statistiques que sont le Gouvernement, la communauté des bailleurs, la société civile, en vue de réaliser ou de poursuivre le suivi des indicateurs pris en compte dans la mise en œuvre des stratégies de développement visant à réduire la pauvreté des populations.

Cette situation analysée dans la matrice d'adéquation entre l'offre et la demande se présente de manière synthétisée, comme suit, selon les domaines à prioriser par la fonction de production du système statistique national :

Dans le domaine macroéconomique, la production de données statistiques est destinée à satisfaire la demande en termes d'élaboration d'indicateurs macroéconomiques, financiers et budgétaires comme le PIB, l'investissement, la consommation finale, l'inflation, la dette, les statistiques du commerce extérieur, la Balance des paiements (BDP), la monnaie et les finances publiques.

Les principales sources productrices de données sont l'Institut National de la Statistique, à travers sa direction des statistiques et des études économiques, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers ses commissariats chargés de l'économie et du développement, la Banque Centrale pour l'élaboration de la BDP et la situation monétaire et la douane pour les statistiques du commerce extérieur. La grande partie de l'offre est assurée à travers les opérations réalisées au niveau de l'INS, relativement aux enquêtes sur la conjoncture (indice des prix à la consommation, indice de la production industrielle, ...), les données d'enquête ménage et les données de source administrative nécessaires pour élaborer les comptes nationaux (PIB, consommation finale, investissement, ou épargne). Il est surtout impératif à ce niveau que l'offre prenne en compte la nécessité d'améliorer la qualité et la complétude des données de calcul du PIB, en prévoyant des enquêtes destinées à mieux valoriser les contributions du secteur informel et du secteur rural en général, deux mamelles importantes de l'économie nationale.

Dans le domaine sociodémographique, la demande d'informations statistiques est satisfaite par la mise en œuvre des opérations d'enquêtes d'envergure nationale comme le QUIBB, l'ENBC, l'EDSN-MICS, le DSBE, le RGPH ou le RGAC ; mais aussi à travers l'exploitation des données de routine relatives notamment à l'Etat-civil, la santé, l'éducation ou l'emploi. Il est nécessaire de maintenir le processus amorcé d'actualisation des données d'enquête réalisées depuis 2005, et à la faveur duquel, le profil de pauvreté national a été actualisé. Dans ce même élan, les données de base pour le calcul de l'Indice de Développement Humain ou le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ont été actualisées à la faveur de l'EDSN-MICS3. Il importe de pérenniser cet acquis en prenant des dispositions pour garantir le financement de ces opérations de collecte, en plus de celles qui sont programmées relativement aux nouveaux défis à relever en matière de gouvernance ou de suivi de l'atteinte des OMDs. Par ailleurs, il faut maintenir le cap par rapport à l'exploitation des données administratives qui constituent une source considérable d'informations pour éclairer nos stratégies de développement social.

Relativement à ces données sociodémographiques de routine sur l'état civil, l'emploi, le commerce, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement ou d'autres domaines spécifiques, il faudra mobiliser les appuis financiers et techniques en faveur des structures sectorielles qui ambitionnent de les produire entre 2008 et 2012.

Dans le cadre de l'intégration et de la promotion de la dimension régionale pour le développement de la statistique de manière à satisfaire par ailleurs la demande d'informations aux niveaux déconcentrés, des directions régionales de la statistique seront en principe toutes opérationnelles en fin 2008. Elles permettront, de par leurs attributions, de satisfaire la demande en statistiques exprimées par les différentes communes dans la nouvelle ère de décentralisation et d'adoption des initiatives visant à assurer un développement équilibré et harmonieux des régions. Les préoccupations relatives aux besoins de communalisation et de développement des régions s'inscrivent dans la démarche de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). A cet égard, l'initiative visant à élargir le champ d'intervention de la SDRP relativement à l'implantation du système du suivi participatif de la pauvreté sera fortement internalisée au niveau des différentes communes du pays. Par conséquent, l'intégration de la dimension régionale dans la SNDS, permettra de répondre significativement au souci de produire et d'améliorer les statistiques locales en vue de les mettre à la disposition de la SDRP décentralisée aux niveaux les plus déconcentrés possibles dans le pays.

Tableau 2 : Matrice d'adéquation entre l'Offre et la demande statistique

DEMANDE D'INFORMATIONS STATISTIQUES						OFFRE D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre statistique (enquêtes ménages, données administratives, Recensement Général)		
Indicateurs de la SRP et des OMD		2008	2009	2010	2011	2012		Sources des données	
Incidence de la pauvreté monétaire	National	X					ENBC2007	L'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages (ENBC2007) entamée en 2007, doit se poursuivre en 2008, pour disposer de données actualisées nécessaires à l'actualisation du profil de pauvreté national. Aussi, les données seront produites relativement au calcul des indicateurs d'inégalité et les indicateurs de la famille FGT (Foster-Green-Thorbecke)	
	Urbain hors Niamey	X					ENBC2007		
	Rural	X					ENBC2007		
Profondeur de la pauvreté	National	X					ENBC2007		
	Urbain hors Niamey	X					ENBC2007		
	Rural	X					ENBC2007		
Sévérité de la pauvreté	National	X					ENBC2007		
	Urbain hors Niamey	X					ENBC2007		
	Rural	X					ENBC2007		
Taux de croissance du PIB (par secteur)		X	X	X	X	X	Comptes économiques de la Nation, Enquête sur le secteur informel, EPER sur les cultures de contre-saison		Des travaux d'amélioration de l'estimation du PIB sont programmés pour une meilleure valorisation de la contribution de certains domaines d'activités. Les données à produire sont relatives aux enquêtes sur le secteur informel ou l'EPER sur les cultures de rente
Part du budget alloué aux différents secteurs (secteurs sociaux, services productifs, infrastructures)	National, Régional	X	X	X	X	X	DGB, DFI		Collecte des données de routine
Ratio d'endettement (%)	National	X	X	X	X	X	DDP, INS		données de routine et comptes nationaux INS
Solde Budgétaire de Base en % du PIB	National	X	X	X	X	X	Comptes économiques de la Nation/TOFE/INS/MEF	La production de l'indicateur s'inscrit non seulement dans le dispositif de suivi de la SRP, mais aussi dans le cadre du respect des critères de convergence multilatérale de l'UEMOA	
Taux d'inflation annuel moyen		X	X	X	X	X	Relevés des prix, enquête UEMOA	Les informations nécessaires au calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation requièrent la réalisation des opérations de collecte routinière sur les prix. L'IHPC national sera calculé à partir des données de l'enquête UEMOA	
Taux de couverture des besoins céréaliers		X	X	X	X	X	EPER/MDA	Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes	
Production des principales cultures de rente	Sésame	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA	Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB	

DEMANDE D'INFORMATIONS STATISTIQUES						OFFRE D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre statistique (enquêtes ménages, données administratives, Recensement Général)
Indicateurs de la SRP et des OMD		2008	2009	2010	2011		
Production des principales cultures de rente	Coton	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB
	Oignon	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB
	Arachide	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB
	Souchet	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB
	Niébé	X	X	X	X	X	EPER RENTE/MDA Besoin de financement conséquent de l'Enquête Prévision et Estimation des Récoltes relatives aux cultures de rente jusque là mal valorisées dans le calcul du PIB
Indice de vulnérabilité alimentaire	National, Régional	X	X	X	X	X	Enquête sur la vulnérabilité à la sécurité alimentaire/INS/SAP Il s'agit d'une enquête infra annuelle fondamentale pour collecter les informations nécessaires au calcul de l'indice
superficies des aires protégées		X	X	X	X	X	Les données de routine des services de l'environnement
superficies plantées		X	X	X	X	X	Les données de routine des services de l'environnement Les données de routine collectées dans le secteur de l'environnement permettront de renseigner ces indicateurs retenus dans le dispositif de suivi évaluation de la SRP, et mesurer aussi le niveau d'atteinte des OMD.
superficies récupérées de terres dégradées		X	X	X	X	X	Les données de routine des services de l'environnement
Pourcentage de ménages utilisant le bois comme source d'énergie		X			X		EDSN-MICS4, QUIBB annuel, ENBC2007 Cet indicateur peut être obtenu notamment, à partir de ces trois (3) enquêtes
Taux de pression fiscale		X	X	X	X	X	Comptes économiques de la Nation Les éléments intervenant dans le calcul de la pression fiscale sont relatifs aux données sur les recettes fiscales et le PIB, ce qui peut être obtenu au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances (statistiques de routine) et l'INS (comptes nationaux)
Taux brut de scolarisation au primaire	National	X	X	X	X	X	DSI/MEN/Annuaire MEN/RGPH

DEMANDE D'INFORMATIONS STATISTIQUES						OFFRE D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre statistique (enquêtes ménages, données administratives, Recensement Général)		
Indicateurs de la SRP et des OMD			2008	2009	2010	2011		2012	Sources des données
Taux brut de scolarisation au primaire	Urbain		X	X	X	X	X	DSI/MEN/Annuaire MEN/RGPH	Les données de base relatives aux dénominateurs sont fournies par les opérations de recensement général de la population, l'actualisation notamment de ces statistiques repose sur la conduite du prochain RGPH en 2011.
	Rural		X	X	X	X	X	DSI/MEN/Annuaire MEN/RGPH	
	Filles		X	X	X	X	X	DSI/MEN/Annuaire MEN/RGPH	
Taux brut de scolarisation au cycle base 2	National		X	X	X	X	X	Annuaire MESS	Le calcul de l'indicateur nécessite une collecte de données régulières auprès des établissements scolaires du cycle base 2; ce qui permettra d'élaborer l'annuaire des statistiques destiné par ailleurs à rendre disponibles les éléments entrant dans le calcul
	Filles		X	X	X	X	X	Annuaire MESS	
	Garçons		X	X	X	X	X	Annuaire MESS	
Ratio parité filles garçons dans le primaire			X	X	X	X	X	Annuaire MEN	
Taux brut d'admission	Primaire		X	X	X	X	X	Annuaire MEN	Il est nécessaire d'améliorer les capacités d'offre de données nécessaires à l'élaboration de ces indicateurs clés du système éducatif, retenus dans le dispositif de suivi et évaluation de la SRP, mais aussi dans le suivi de l'atteinte des OMD.
	Secondaire (6 ^{ième})		X	X	X	X	X	Annuaire MEN	
Taux d'achèvement au cycle primaire			X	X	X	X	X	Annuaire MEN	
Taux d'alphabétisation des adultes	Ensemble		X			X		ENBC2007, QUIBB, RGPH	La nécessité de renseigner l'indicateur intégré dans le calcul de l'IDH et retenu dans la SRP et les OMD, démontre encore une fois, l'importance capitale de réaliser des enquêtes ménages (QUIBB, EDS, ENBC) et le RGPH
	Femmes		X			X		ENBC2007, QUIBB, RGPH	
Espérance de vie à la naissance			X			X		Rapport d'analyse de la mortalité EDSN-MICS3	
Taux de mortalité infantile						X		EDS/MICS4	
Taux de mortalité infanto-juvénile						X		EDS/MICS4	
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)						X		EDS/MICS4	
Taux de couverture en infrastructures sanitaires						X		EDS/MICS4	
Taux de couverture vaccinale						X		EDS/MICS4	
% des enfants de moins de 3 ans atteints d'insuffisance pondérale						X		EDS/MICS4	
Taux de prévalence contraceptive	Toutes méthodes					X		EDS/MICS4	
	Méthodes modernes					X		EDS/MICS4	

DEMANDE D'INFORMATIONS STATISTIQUES						OFFRE D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre statistique (enquêtes ménages, données administratives, Recensement Général)	
Indicateurs de la SRP et des OMD		2008	2009	2010	2011	2012		Sources des données
Indice synthétique de fécondité					X		EDS/MICS4	La SRP, à l'instar des OMD, retient cette série d'indicateurs sociodémographiques sur la situation sanitaire spécifique surtout à la femme et l'enfant appartenant aux couches socioéconomiques les plus vulnérables de la population.
% des accouchements assistés par un personnel de santé formé					X		EDS/MICS4	
Taux de prévalence du VIH SIDA	Ensemble				X		EDS-MICS et enquête sero prévalence	
	Hommes				X		EDS-MICS et enquête sero prévalence	
	Femmes				X		EDS-MICS et enquête sero prévalence	
Taux de létalité lié au paludisme		X	X	X	X	X	SNIS/MSP	Collecte de routine du ministère de la Santé publique
nombre de km de routes bitumées réhabilitées	National	X	X	X	X	X	Les données de routine de la DGTP	les services statistiques du Ministère des Travaux Publics doivent prévoir le renforcement de la collecte des données routinières de leur secteur dans le programme pluriannuel de développement de la statistique
nombre de km de routes construites	National, Urbain, Rural	X	X	X	X	X	Les données de routine de la DGTP	
y compris les routes rurales		X	X	X	X	X		
Taux de couverture en assainissement des centres ruraux	Rural	X	X	X	X	X	MH	
Pourcentage de la population ayant accès à un système sanitaire pour le traitement des excréments		X			X		EDS/MICS4/ENBC2007/QUIBB	L'indicateur est calculé à partir des données d'enquêtes ménage programmées à partir de 2007
Taux d'accès à l'électricité	National				X		EDS/MICS4	Le calcul de cet indicateur doit compléter objectivement celui relatif à la couverture en électricité fourni par la société Nigérienne d'électricité (NIGELEC). Les données des EDS sont sujettes à cela.
	Urbain				X		EDS/MICS4	
	Rural				X		EDS/MICS4	
Taux de couverture en infrastructures hydrauliques	Rural				X		MH/EDS-MICS4	L'indicateur était calculé par le DIGOH à la faveur aussi d'une enquête EDS. La Direction des statistiques doit s'en charger.
Nombre d'abonnés en téléphonies	Urbain	X	X	X	X	X	Collecte des données pour l'annuaire des ministères de l'Art, de la Culture et de la Communication/Données centralisées aussi par l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM)	

DEMANDE D'INFORMATIONS STATISTIQUES						OFFRE D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre statistique (enquêtes ménages, données administratives, Recensement Général)	
Indicateurs de la SRP et des OMD		2008	2009	2010	2011	2012		Sources des données
nombre d'abonnés en téléphonies	Rural	X	X	X	X	X	Collecte des données pour l'annuaire des ministères de l'Art, de la Culture et de la Communication/ARM	Le ministère de la Communication ambitionne de mettre en place un dispositif de collecte routinière de données pour l'élaboration d'un annuaire sur les indicateurs TIC à partir de 2008
% des ménages disposant d'un poste radio	National						EDS/MICS4, ENBC, QUIBB	Chacune des trois enquêtes ménages permet de renseigner cet indicateur retenu dans le suivi de la SRP
	Urbain						EDS/MICS4, ENBC, QUIBB	
	Rural				X		EDS/MICS4, ENBC, QUIBB	
Taux de chômage	National	X			X		EDS/MICS4, ENBC, RGPH, enquête emploi	Même si les enquêtes sur les conditions de vie des ménages permettent de satisfaire la demande d'informations pour le calcul de ces taux, on ne peut ignorer la nécessité impérieuse et la pertinence de programmer une enquête nationale sur l'emploi pour une évaluation plus complète de la situation de l'emploi.
Taux de sous-emploi	National	X			X		EDS/MICS4, ENBC, RGPH, enquête emploi	
Taux de placement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE	National				X	X	Données de routine de l'ANPE	Cet indicateur permet de mesurer le chemin parcouru par les structures de promotion de l'emploi en termes de solution au problème de chômage surtout des jeunes diplômés. Les informations sont produites par l'ANPE et compilées dans son annuaire statistique
Taux d'utilisation d'un combustible moderne pour la cuisson	National, Régional	X	X	X	X	X		Les données sont fournies par les enquêtes sur les conditions de vie des ménages du genre QUIBB, ENBC et le RGPH
Taux de couverture des besoins céréaliers	National, Régional	X	X	X	X	X		Les données annuelles de l'enquête sur la prévision et l'estimation des récoltes se prêtent parfaitement au calcul de l'indicateur et peuvent satisfaire la demande de données à ce niveau.
Proportion des enfants travailleurs dans la population active	National	X					Données d'enquête ménage sur l'emploi/INS/Observatoire de l'emploi	Les données seront fournies par l'INS et l'observatoire national de l'emploi à partir des enquêtes sur l'emploi, l'ENBC ou QUIBB
Taux de satisfaction des usagers de l'administration	National						Données à recueillir à partir d'une enquête à mener par l'INS	
% des femmes salariées dans la Fonction Publique	National, Régional						Ministère de la Fonction Publique	Statistiques de routine du ministère de la Fonction Publique
Proportion des femmes au Parlement (en %)	National	X	X	X	X	X	Ministère de la Fonction Publique	Statistiques de routine du ministère de la Fonction Publique
Proportion des femmes au Gouvernement (en %)	National	X	X	X	X	X	Ministère de la Fonction Publique	Statistiques de routine du ministère de la Fonction Publique
Proportion des femmes dans les collectivités (En %)	National						Enquête nationale	Enquête à réaliser pour suivre cet indicateur OMD

Cependant, les contraintes en matière de capacités institutionnelle, méthodologique, d'analyse, de coordination, de disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, de collecte, de traitement, de diffusion et d'archivage, entravent fortement la production, altèrent la qualité des produits et élargissent l'écart entre l'offre et la demande statistiques.

Ainsi, la matrice d'adéquation entre l'offre et la demande statistique fait ressortir les différentes opérations de production des données nécessaires pour assurer une offre statistique indispensable à la mise en œuvre des stratégies nationales. Ces opérations visant à équilibrer à terme la demande à l'offre statistique, seront réalisées sur la période du programme en même temps que le renforcement des capacités institutionnelle, organisationnelle, technique, humaine, matérielle et financière, en guise de catalyseur.

1.4. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) du SSN

L'analyse du SSN s'est basée sur la méthode FFOM qui permet d'identifier et d'examiner les forces et faiblesses du SSN ainsi que les opportunités et menaces émanant des données sur l'environnement externe. En effet, l'examen des forces et faiblesses internes permet d'apprécier les capacités de gestion, de programmation et de financement du SSN alors que l'analyse des opportunités et menaces permet d'appréhender les points principaux de l'analyse de l'environnement et d'identifier ceux d'entre eux qui constituent des opportunités pour le programme et ceux qui représentent des menaces ou obstacles à la performance.

Plusieurs études diagnostiques ont été réalisées sur le système statistique national, qui indiquent que celui-ci dispose des **éléments-forces** suivants qui peuvent servir de points d'ancrage au renforcement et à l'amélioration de ses performances :

- ✓ l'existence d'un INS doté d'une réelle autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires et financières appréciables. Cette situation a renforcé les capacités d'intervention de l'INS et ses marges de manœuvre, notamment pour apporter son assistance aux autres structures statistiques ;
- ✓ la décentralisation et la déconcentration des structures du système statistique national par la création en cours de nouvelles directions de la statistique dans les ministères techniques et des directions régionales de l'INS ;
- ✓ l'existence d'un statut particulier du personnel de l'INS qui a amélioré la situation des agents de l'INS. En effet, même si cette situation est encore transitoire et qu'il y a actuellement une partie non négligeable du personnel d'encadrement et de conception (ISE et ITS) qui sont des contractuels, ceci constitue un atout important qui peut contribuer à fixer ces agents au niveau des structures statistiques et éviter l'effet d'attraction vers des institutions où ils seraient mieux payés comme les banques, les assurances ou les sociétés privées;
- ✓ d'importantes capacités managériales des responsables de l'INS reconnues par de nombreux partenaires. En effet, ces responsables sont bien conscients du rôle moteur que doit jouer l'INS dans le renforcement du système statistique national nigérien. Leur disponibilité à apporter toute assistance aux autres structures statistiques constitue un atout ;
- ✓ l'expérience et les compétences professionnelles statistiques de certains responsables et du personnel des structures statistiques centrales et/ou sectorielles. Cette expérience et ces compétences peuvent être utilisées pour faire face aux insuffisances des ressources humaines des autres structures statistiques;
- ✓ la mise en place de la base de données fédératrice pour les indicateurs socio-économiques dénommée «*NigerInfo*» ;
- ✓ l'amélioration du cadre juridique du système statistique, notamment l'adoption de la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004, ainsi que la série des réformes en perspective ;

- ✓ la contribution du secteur privé au développement de la statistique ;
- ✓ l'existence d'un Centre de Formation et de Perfectionnement.

De même, les analyses ont montré que le contexte actuel comporte plusieurs opportunités qui favorisent le renforcement des capacités du SSN. Il s'agit des opportunités suivantes :

- ✓ une réelle prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat s'est opérée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décision et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- ✓ un environnement favorable au développement de la statistique au niveau de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers qui sont disposés à accompagner le SSN dans le processus de son développement ;
- ✓ la volonté exprimée par l'Etat de professionnaliser la production statistique et d'harmoniser les méthodologies, les outils et les concepts ;
- ✓ le développement des TICs dans certaines structures pour la diffusion des données, notamment la création de sites Web, l'utilisation de la messagerie électronique, et la création des CD Rom ;
- ✓ l'amélioration de la capacité de la bande passante pour les communications par Internet qui est actuellement de 8 MB/s, la diversification des outils de communication avec l'introduction en 2006 de l'ADSL avec un débit d'au moins 128 Kb/s, la diversification des outils et des méthodes de sauvegarde et d'archivage des données ;
- ✓ L'équipement progressif des structures statistiques déconcentrées.

Cependant, en dépit de ces forces et opportunités, **les faiblesses** ci-après continuent d'entraver le bon fonctionnement du Système Statistique National (SSN), selon de nombreuses études diagnostiques réalisées ces dernières années :

- ✓ l'absence de dispositions relatives au visa statistique dans la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 ;
- ✓ l'absence de dispositions relatives au comité de label statistique et au secret statistique dans le décret N°2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- ✓ la sous-représentation du secteur privé et de certains utilisateurs des statistiques dans le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- ✓ l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité : au regard des défis et fortes attentes des différents partenaires, il faut relever que la difficulté majeure à laquelle est confronté aujourd'hui encore le système statistique national (SSN) est le manque de statisticiens de haut niveau et expérimentés (Ingénieurs Statisticiens Economistes, Ingénieurs des Travaux Statistiques et Démographes). Selon l'enquête réalisée en janvier 2007 par la DCDS de l'INS, la majorité des responsables des structures statistiques sectorielles (60%) n'ont pas de profils de statisticiens ou de démographes. Ils ne sont pas, non plus, des professionnels de la statistique ; ils n'ont donc ni les compétences, ni l'expérience, pour assurer un management efficace de ces organisations dont certaines sont d'ailleurs nouvelles ;
- ✓ l'imprécision ou l'inexistence des textes sur les missions et les attributions de la grande majorité des structures statistiques sectorielles publiques. C'est notamment le cas de la Direction de la Statistique et de l'Informatique du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, la Direction des Statistiques du Ministère chargé de la Santé, la Direction de la Statistique et de l'Informatique du Ministère chargé de l'Education Nationale et la Direction des Statistiques du Ministère chargé du Développement Agricole, qui ne disposent encore d'aucun texte réglementaire officiel définissant leurs missions et attributions. Lorsque les textes existent, ils ne définissent pas toujours de manière claire, les frontières entre les tâches

- dévolues aux structures statistiques nouvellement créées et d'autres structures du même Département Ministériel, comme les Directions des Etudes et des Programmes (DEP), qui assuraient ces rôles auparavant et qui connaissent mieux l'environnement du secteur ;
- ✓ les faiblesses de coordination et d'harmonisation des méthodologies, des outils et de concertation dans le Système Statistique National malgré les nombreux efforts déployés dans ce sens par l'INS. L'absence d'un cadre permanent de concertation, de dialogue et de partage entre les principales structures statistiques publiques et les faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies, la définition et l'élaboration des principaux indicateurs, et la définition des principaux concepts, sont à souligner ;
 - ✓ la méconnaissance par les producteurs sectoriels des normes internationales et régionales en matière de traitement des données statistiques ;
 - ✓ la faible centralisation des données, et donc le faible contrôle par les structures de régulation, notamment l'INS sur la production des données sectorielles ;
 - ✓ Une prise de conscience insuffisante de l'utilité de la statistique au niveau de certains responsables de départements ministériels et de certaines autorités régionales ;
 - ✓ les problèmes opérationnels de collecte, de traitement, d'analyse, de publication et de diffusion des données, du fait de l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité, mais aussi des ressources matérielles et financières ; les résultats de l'enquête réalisée en janvier 2007 par l'INS sont assez instructifs sur cette question : 70% des structures statistiques publiques ont déclaré n'avoir aucune connaissance en échantillonnage ; près de la moitié des personnes interrogées (47%) a déclaré n'avoir jamais participé à une opération de collecte de données, n'avoir pas de pré-requis en traitement de données, et n'avoir jamais été impliqués dans une opération d'analyse des données d'enquête ; des retards sont enregistrés dans la parution des rapports/annuaires ;
 - ✓ les problèmes d'utilisation des données sur la population. En effet, les estimations et les projections des effectifs de population sont souvent différentes selon les institutions. Cette insuffisance est particulièrement pesante aux niveaux déconcentrés de l'Etat. Or, ces données constituent le dénominateur de la plupart des indicateurs de couverture et d'accessibilité aux services de base ;
 - ✓ l'insuffisante désagrégation des données et indicateurs : une forte demande existe pour aller aux niveaux les plus opérationnels (villages, cantons, communes et départements, etc.).

Par ailleurs, l'instabilité institutionnelle au niveau de certains départements ministériels lorsque les changements institutionnels ou organisationnels y interviennent, les structures statistiques en sont malheureusement les premières victimes, ce qui constitue une des plus grandes menaces pour le développement et la pérennisation du SSN.

2. Analyse de la production statistique par composante

L'analyse générale présentée ci-dessus cache des spécificités que seule l'analyse des différentes composantes du système permet d'identifier.

2.1 Analyse de la production des statistiques démographiques et sociales

Les statistiques démographiques et sociales concernent les secteurs de la démographie, de la santé, de la nutrition, de l'hydraulique, du cadre de vie (hygiène/assainissement, habitat, etc.), de l'éducation et de l'emploi.

2.1.1 Analyse de la chaîne de production des statistiques démographiques

La production des statistiques démographiques est essentiellement assurée par l'Institut National de la Statistique (Ministère de l'Economie et des Finances) et la Direction de l'Etat Civil et des Réfugiés (Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation).

Pour les données démographiques produites par l'Etat Civil, la direction de l'état civil et des réfugiés joue un rôle central, celui d'assurer l'enregistrement permanent des événements démographiques (naissances, mariages, décès) et l'organisation triennale des recensements administratifs sur l'ensemble du territoire national. Rappelons qu'au lendemain de son indépendance, le Niger avait hérité d'un système d'état civil dualiste, caractérisé par des modalités différentes d'enregistrement des faits d'état civil selon que ces derniers concernaient les indigènes ou se produisaient au sein de la communauté des citoyens français. En plus, l'enregistrement se limitait essentiellement aux centres urbains et à quelques localités couvertes par les activités des missionnaires chrétiens. Ce système dualiste a été complètement réformé en 1985 afin de jeter les bases d'un système d'état civil répondant aux besoins des populations et de l'administration.

Mais, après vingt (20) ans de fonctionnement, le système issu de la réforme de 1985 a aussi montré ses limites. L'enregistrement des principaux faits d'état civil, notamment les naissances, les mariages et les décès, reste très timide, surtout en milieu rural, et ce en dépit des efforts consentis par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Les naissances, par exemple, qui semblaient être les plus déclarées, n'ont jamais dépassé le taux de couverture de 30%. De plus, l'exploitation statistique des données d'état civil n'a connu aucune amorce véritable, nonobstant l'intérêt que présentent de telles données pour les besoins de planification du développement économique et social du pays.

Au regard des contre-performances et compte tenu des mutations sociopolitiques, économiques et territoriales qui s'opèrent, mais aussi conformément aux engagements internationaux auxquels il a librement souscrit, le Niger a engagé une réforme de son système d'état civil pour le rendre plus fonctionnel, efficace et utile. Cette réforme a été adoptée par le Gouvernement le 25 mai 2007. Elle vise à améliorer l'ensemble des opérations statistiques englobant la collecte de données relatives à la fréquence des faits d'état civil et l'exploitation, le traitement, l'analyse et la diffusion de ces données.

La principale source des statistiques de l'état civil demeure le volet N°2 ou volet statistique d'état civil qui nécessite une collecte permanente sur le territoire national. La couverture universelle signifie que le système devra inclure tous les faits d'état civil qui se produisent dans chaque zone géographique et chaque groupe de population présent sur le territoire national. Dans l'esprit de la nouvelle réforme, les services déconcentrés de l'état civil doivent centraliser tous les volets statistiques des événements survenus sur l'ensemble du territoire national avant de les transmettre à l'Institut National de la Statistique pour exploitation, traitement, analyse et diffusion.

Nonobstant ces réformes, **les faiblesses** suivantes continuent à handicaper la production des données statistiques issues de l'état civil : (i) l'insuffisance de moyens logistiques et de locaux ; (ii) l'absence d'un cadre de concertation permanent entre les acteurs du niveau stratégique ; (iii) les difficultés d'exploitation régulière des données collectées ; (iv) l'absence d'informatisation du système ; (v) la faible couverture du territoire et la mauvaise répartition spatiale des services ; (vi) le manque de professionnalisation de la fonction d'état civil au niveau opérationnel ; (vii) les ruptures fréquentes des supports d'enregistrement des faits et enfin (viii) la mauvaise qualité des données et le faible intérêt accordé à l'exploitation du volet statistique des faits de l'état civil.

Les données démographiques produites périodiquement par l'INS proviennent essentiellement des enquêtes et des recensements ; elles sont complétées par les statistiques collectées auprès des ministères et autres administrations publiques et privées. A cet effet, l'INS réalise des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, des enquêtes de

conjuncture, des enquêtes ponctuelles, des recensements généraux de la population et de l'habitat, des projections et estimations des indicateurs démographiques et sociaux.

Dans ce cadre, trois recensements généraux de la population et de l'habitat (1977, 1988 et 2001) ont été réalisés. Ces recensements ont permis de collecter des informations exhaustives sur les individus et les ménages, et de constituer une base de données sur : (i) le répertoire des localités (effectifs de population par localités) ; (ii) l'état de la population (effectifs de population par âge, sexe, milieu de résidence, situation d'emploi, etc.) ; (iii) les mouvements de la population (indicateurs de natalité, de fécondité, de mortalité, de migration, etc.) et (iv) les caractéristiques des populations, des ménages et des habitations.

Les faiblesses liées à la production des données démographiques par l'INS sont relatives à : (i) l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande. Par exemple, des retards considérables ont été observés dans la centralisation des questionnaires, l'exploitation, le traitement, la publication officielle des résultats (provisaires et définitifs) et les analyses thématiques du 3ème RGP/H-2001 ; (ii) l'insuffisance d'analyses approfondies et de l'utilisation des données dans la prise des décisions en matière d'élaboration, d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes de développement économique et social ; (iii) le déficit quantitatif et qualitatif en ressources humaines, et (iv) le sous-financement chronique du secteur et les retards dans la mobilisation des ressources financières.

2.1.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques sociales

Cette analyse porte sur la chaîne de production des statistiques sanitaires et nutritionnelles, des statistiques scolaires, des statistiques du travail et de l'emploi, des statistiques de l'hydraulique humaine et des statistiques du cadre de vie.

2.1.2.1 Analyse de la chaîne de production des statistiques sanitaires et nutritionnelles

La production des statistiques du secteur de la santé est assurée par le Système National d'Information Sanitaire (SNIS). Ce dernier a pour mission d'appliquer la politique nationale du Ministère de la Santé Publique (MSP) en matière de gestion de l'information sanitaire. Il produit les informations nécessaires au suivi de la situation épidémiologique, à la couverture, l'accessibilité et l'utilisation des services, et à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières sur l'ensemble du territoire national.

Le SNIS passe par le personnel des formations sanitaires pour collecter les données. Les données sont centralisées par le responsable du Centre de Surveillance Epidémiologique (CSE). Au niveau régional, le Service de la Programmation et de l'Information sanitaire est le correspondant du SNIS.

D'autres informations sont produites par le SNIS. En particulier, cette production statistique porte sur la couverture et l'accessibilité des populations aux services de santé, l'utilisation globale des services (par spécialité et catégorie de population), les indicateurs de malnutrition, de la morbidité et de la mortalité dans les services de santé, de l'état et l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières du secteur.

Les données sur les Maladies à Déclaration Obligatoires (MDO) sont collectées par semaine au niveau des différentes structures de soins et adressées au SNIS à travers la pyramide sanitaire. Dans le cadre de cette production, les données de routine collectées au niveau des différentes structures font l'objet de rapports trimestriels. Le rapport est fonction du paquet d'activités de chaque établissement : le paquet minimum d'activités (PMA) au niveau du CSI, le paquet complémentaire d'activités (PCA) au niveau de l'hôpital de district (HD). Les rapports sont centralisés au niveau du district qui en assure la saisie avant de les transmettre sous forme électronique au niveau régional et central.

Les **atouts des statistiques sanitaires et nutritionnelles** reposent sur l'existence (i) d'un système d'information (SNIS) et d'un réseau de collecte des données qui va de la base (Case de santé) au sommet, et (ii) d'outils de collecte révisés dans le cadre d'un processus participatif et validés à l'issue d'une réunion de consensus.

Cependant, le SNIS souffre des faiblesses institutionnelles et opérationnelles suivantes :

- une instabilité institutionnelle débouchant sur un positionnement actuel faible du SNIS (simple division). Une nouvelle direction des statistiques, dont les attributions ne sont pas encore définies, vient cependant d'être créée ; celle-ci n'est pas encore opérationnelle ;
- la priorité qui est accordée à la fonction «*Surveillance, suivi et gestion des épidémies*» aux dépens de la collecte et du traitement des données de l'activité sanitaire ;
- la non prise en compte des activités de certains hôpitaux, maternités de référence et du secteur privé ;
- les difficultés d'analyse et de traitement des données au niveau périphérique ;
- les difficultés d'arbitrage pour parvenir à une demande consensuelle de données et d'harmonisation de définitions, concepts et indicateurs de suivi ;
- les faiblesses de production, de diffusion et de conservation des données. A cet égard, en matière de conservation des informations, il est urgent d'assurer la reconstitution des données sous différents formats actuellement disponibles au niveau du SNIS, mais sous DBASE III, DBASE IV et Access et exploitables;
- le déficit en professionnels de la statistique et de la démographie, et la réticence pour l'intégration, au sein du SNIS, de compétences autres que celles des professionnels du secteur ;
- l'insuffisance et la précarité de moyens financiers, matériels et logistiques alloués au système ;
- l'insuffisance de la complétude et de la promptitude dans la transmission des statistiques sanitaires du niveau périphérique au niveau central ;
- l'absence d'analyse et de traitement de l'information au niveau périphérique ;
- la méconnaissance des logiciels de traitement des données statistiques ;
- la non maîtrise des aires de santé couvertes par les CSI ;
- la non systématisation du mécanisme de rétro-information ;
- l'insuffisance de la supervision à tous les niveaux ;
- la faiblesse de la réalisation des enquêtes sanitaires.

2.1.2.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques scolaires

Le système éducatif nigérien est caractérisé par un secteur formel, composé de l'enseignement de base (préscolaire, cycles de base I et II), l'enseignement moyen, et, enfin l'enseignement supérieur, et un secteur dit non formel, comportant l'alphabétisation et l'enseignement coranique.

Trois départements ministériels gèrent ce système éducatif. Il s'agit du Ministère de l'Education Nationale (MEN), du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie (MESSRT), et du Ministère de la Formation Professionnelle et Technique. D'autres structures officielles interviennent aussi dans le système éducatif. C'est le cas du Cabinet du Premier Ministre, des Ministères chargés du Développement Agricole, de la Santé, des Mines et Energie, de la Jeunesse et des Sports, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, etc.

La production des statistiques scolaires porte sur l'accessibilité, la couverture, l'efficacité du système, la qualité de l'offre d'éducation, les ressources et les coûts de formation. Ces données contribuent à l'évaluation des programmes sectoriels, notamment le programme de l'éducation pour tous (EPT), de suivre le niveau de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation, du Programme Décennal de Développement de l'Education. Elles sont diffusées en général sous forme d'annuaires statistiques. Les données collectées au niveau de l'enseignement primaire et secondaire alimentent chacune une base de données logée respectivement à la Direction des Statistiques et de l'Informatique du MEN et à la Direction des Etudes et de la Programmation du MESSRT.

La collecte des données relatives à l'éducation n'est systématique que pour l'enseignement de base (préscolaire et primaire) et l'enseignement secondaire général. Pour les autres niveaux d'enseignement, ces opérations sont conduites de manière discontinue.

Le MEN et le MESSRT disposent d'outils de collecte de standard sous-régional. Les informations collectées concernent l'identification de l'établissement, les infrastructures, les manuels, les guides pédagogiques, les mobiliers, les effectifs d'élèves et d'enseignants.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le questionnaire est disponible, mais n'est pas renseigné. Il n'existe pas encore d'outils de collecte pour les niveaux techniques et professionnels moyens.

Au niveau des autres établissements de formations, comme ceux du Ministère de la Santé Publique, il n'existe pas d'outils de collecte, encore moins de périodicité dans la production des statistiques scolaires. Ces statistiques sont produites par les écoles de formation sur demande ou compilées dans des rapports de rentrée ou de fin d'année.

L'essentiel des données du secteur de l'éducation non formelle sont collectées et présentées dans des rapports périodiques élaborés par le Ministère de l'Education Nationale. Deux types de données sont collectés : celles relatives à l'alphabétisation et à la formation des adultes et celles d'ordre administratif, économique et financier.

Les atouts des statistiques scolaires reposent sur l'existence d'un système d'information et d'un réseau de collecte des données largement déconcentré, la disponibilité d'outils de collecte standardisés, et une professionnalisation progressive de l'encadrement (une grande partie du personnel de la DSI est d'origine professionnelle statistique).

Cependant, malgré ces atouts, la production des statistiques scolaires est en butte aux faiblesses suivantes :

- les SSP chargées des statistiques scolaires ne disposent pas encore de textes réglementaires adoptés officiellement, et qui définissent clairement leurs missions et attributions;
- La couverture partielle du secteur par le système de production des statistiques scolaires : le niveau supérieur, les établissements professionnels et techniques et le secteur privé sont insuffisamment couverts. La maîtrise insuffisante des données statistiques sur l'effectif réel des étudiants, sur les performances et les capacités des différentes facultés et écoles de l'enseignement supérieur et universitaire, constitue un véritable goulot d'étranglement pour le développement des statistiques relatives à l'enseignement supérieur, et pour définir des indicateurs fiables d'évaluation du système d'enseignement supérieur et universitaire ;
- la faiblesse de la culture de l'usage des statistiques scolaires dans les prises de décision ;
- au niveau du préscolaire, du primaire et du secondaire général, le Système d'Information Scolaire (SIS) est mieux organisé, mais le traitement et la production de l'annuaire ne sont pas optimisés ; la production de l'annuaire n'est effective que 9 mois après la campagne de collecte ; l'analyse des données est quasi absente, et la diffusion des données n'intègre pas les technologies de l'information et de la communication. Cette situation s'explique par une absence de stratégie formelle de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données ;
- les ressources financières allouées au système sont insuffisantes pour permettre une collecte régulière de données et une diffusion systématique des statistiques ;
- les difficultés de coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers ;
- par rapport à l'organigramme prévisionnel de la DSI, les ressources humaines sont insuffisantes en cadres supérieurs (5), personnel d'encadrement (5) et agents d'exécution (4) ;
- de nombreux enseignants ou directeurs d'écoles chargés de recueillir les statistiques scolaires, malgré les différentes et multiples formations dispensées, ne maîtrisent pas toujours les outils de collecte des données utilisés par le Ministère de l'Education Nationale et qu'ils ont la charge de remplir;
- la généralisation de la contractualisation de l'enseignement conduit chaque année à des recrutements de nouveaux enseignants auxquels est confiée souvent la responsabilité de diriger des écoles, donc de recueillir des statistiques scolaires, dont le niveau est très faible; ceux-ci doivent aussi être formés sur des outils qu'ils ont toutes les difficultés à remplir;
- l'étendue géographique du pays, l'enclavement de certains établissements scolaires et les difficultés d'accès, conjugués à l'insuffisance des ressources humaines et matérielles, non seulement au niveau central mais aussi au niveau régional et local, entraînent souvent des retards dans la collecte et le traitement des statistiques scolaires ;
- l'absence de transferts de compétence dans la maîtrise de l'application informatique (STATEDUC2) fournie par l'Institut de la Statistique de l'UNESCO;
- la difficulté d'intégrer des statistiques détaillées de dépenses et des coûts de l'éducation, en raison des problèmes de nomenclature budgétaire;
- le non fonctionnement du site informatique du MEN.

2.1.2.3 Analyse de la chaîne de production des statistiques du travail et de l'emploi

La production des statistiques du travail et de l'emploi est essentiellement assurée par les directions techniques des ministères de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi et l'Institut National de la Statistique. Au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, la production des données statistiques est effectuée par l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE), la Direction Générale de l'Administration du Travail à travers les inspections du travail et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

A partir de ses registres et des rapports de ses antennes régionales, l'ANPE élabore et publie des informations sur l'emploi. Ces informations sont consignées dans un rapport statistique mensuel et un rapport annuel d'activités. L'ANPE dispose également d'un répertoire des entreprises exerçant au Niger. Ce répertoire est régulièrement mis à jour à partir du recensement annuel de la main d'oeuvre que l'agence effectue. Il fournit le volume de l'emploi dans les secteurs privé et parapublic. Actuellement, une série statistique allant de 1993 à 2005 est disponible.

La Direction Générale de l'Administration du Travail (DGAT) dispose de services déconcentrés sur l'ensemble du pays et produit les statistiques sur les conflits de travail, les licenciements et compressions de personnel, le nombre de jours de grève, etc. Ces données sont régulièrement publiées dans les rapports annuels d'activités. Cependant, la Direction Générale de l'Administration du Travail (DGAT) ne dispose pas de service statistique chargé du traitement et de la diffusion régulière des données collectées.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), à l'instar des administrations précédentes, génère une masse d'informations importantes sur l'emploi au Niger. En effet, chargée de la mise en application des textes législatifs et réglementaires en matière de sécurité sociale dans les secteurs privé et parapublic, la CNSS rassemble et stocke les données touchant à la situation socio-économique des employeurs et des assurés sociaux.

D'autres sources d'informations statistiques sur l'emploi existent. C'est notamment le cas des Ministères de la Fonction Publique, et de l'Economie et des Finances qui interviennent dans la gestion des effectifs de l'administration publique ; du Ministère du Développement Agricole qui, dans les rapports annuels de l'Enquête Permanente sur l'Evaluation des Récoltes (EPER), fournit des informations sur la main d'oeuvre agricole. Il existe également des organismes privés de placement qui disposent de sources d'informations sur les flux du marché du travail dont certains transmettent régulièrement ces informations à l'Agence Nationale de Promotion d'Emploi (A.N.P.E.).

Principal pourvoyeur d'informations statistiques sur l'emploi au Niger, l'INS collecte, centralise et publie des données sur l'emploi. Les recensements généraux de la population et de l'habitat fournissent des informations détaillées, exhaustives et désagrégées sur les effectifs de la population en âge d'activité, la population active par type d'activité, par branche d'activité et par type d'occupation. Ils fournissent également les effectifs de la population inactive, de la population potentiellement inactive, etc. Toutes ces informations permettent de produire un certain nombre d'indicateurs liés à l'emploi (taux d'activité, taux de chômage, etc.).

L'INS complète les données des recensements généraux de la population et de l'habitat par celles issues des enquêtes par sondage et des estimations qu'il réalise régulièrement. Il s'agit notamment de l'enquête 1-2-3 (en 2003 et 2004 dans la Communauté Urbaine de Niamey), de l'Enquête sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien être (QUIBB en 2005), des Enquêtes Démographiques et de Santé et des Enquêtes Nationales sur le Budget et la Consommation des Ménages.

Les **Faiblesses** qui entravent la production des statistiques du travail et de l'emploi ont trait à (i) l'absence d'harmonisation des outils ; (ii) la faible fiabilité des statistiques compte tenu de la prépondérance du secteur informel ; (iii) la non exhaustivité des données produites ; (iv) l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, et (v) l'insuffisance des enquêtes périodiques sur le travail et l'emploi.

2.1.2.4 Analyse de la chaîne de production des statistiques de l'hydraulique

Jusqu'en 2007, le Ministère de l'Hydraulique ne disposait pas d'une Direction des Statistiques jusqu'en juillet 2007. Toutefois, certaines directions du Ministère sont dotées de divisions des statistiques. Chaque Direction assure donc la collecte et la diffusion de données en fonction de ses activités et ses moyens. Les collectes sont généralement effectuées par les services déconcentrés qui font remonter l'information au niveau régional puis national.

Les statistiques produites permettent d'apprécier la couverture et l'accessibilité des localités/populations en points d'eau modernes selon le milieu (urbain ou rural), la nature de ces points d'eau, le fonctionnement du dispositif de maintenance. Les enquêtes conduites par l'INS sur le cadre de vie complètent la gamme de production du secteur.

L'informatisation des données du secteur, l'existence d'un Comité Technique Permanent d'Evaluation et de Suivi du taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural et du Système d'Information Géographique (SIG) constitue des atouts sur lesquels l'on pourra s'appuyer pour assurer le renforcement de la production statistique du secteur.

La principale faiblesse du secteur est l'absence d'une structure unique chargée de la centralisation et de la production des statistiques.

2.1.2.5 Analyse de la chaîne de production des statistiques du cadre de vie

Les statistiques du cadre de vie couvrent les préoccupations relatives à l'habitat, à l'hygiène, à l'assainissement. Plusieurs Ministères partagent les attributions relatives au cadre de vie. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre intervient pour l'habitat et les équipements lourds liés à l'assainissement urbain. Le MSP a en charge l'hygiène publique et le petit assainissement rural. Le Ministère de l'Environnement intervient sur les aspects liés à la pollution. Ces trois Ministères sont producteurs de données statistiques, mais en réalité, l'essentiel des indicateurs traditionnellement utilisés proviennent des enquêtes organisées sous l'égide de l'INS.

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre dispose d'une Direction des Statistiques qui, en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Programmation, coordonne la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique.

Enfin, le tableau ci-dessous présente la situation de dénuement des structures en charge de la production statistique relevant de la composante «*Démographie et secteurs sociaux*» en matière de ressources humaines et matérielles.

Tableau 3 : Inventaire des ressources affectées aux statistiques démographiques et sociales

Ressources matérielles et logistiques							
	Micro ordinateurs	Imprimantes	Photocopieuses	vidéo projecteurs	Onduleurs	Véhicules	Motocyclettes
Etat civil	4	2	0	0	3	0	0
Santé	40	18	3	2	32	2	2
Education	13	6	1	0	9	2	0
Travail et Emploi	5	7	0	0	4	0	0
Ressources humaines disponibles							
	ISE en fonction	ITS en fonction	ATS en fonction	Besoins en ISE	Besoins exprimés en ITS	Besoins exprimés en ATS	Besoins exprimés commis de la statistique
Etat civil	0	0	0	1	0	0	0
Santé	0	0	0	1	0	0	0
Education	1	1	0	0	4	8	0
Travail et Emploi	0	5	2	0	2	1	0

Source : Enquête réalisée dans les nouvelles directions statistiques des Ministères par la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique de l'INS

2.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques économiques et financières

Les statistiques économiques et financières couvrent un large éventail de produits et d'acteurs. Principal demandeur ou collecteur des statistiques primaires ou semi – primaires, l'INS est surtout le plus important producteur des statistiques économiques. Les comptes nationaux, et les statistiques du commerce extérieur, ainsi que les statistiques des prix sont de son ressort exclusif. Il est aussi le coordonnateur technique et scientifique de l'ensemble du système. La Direction Générale de l'Economie au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, a la charge de la production des statistiques sur les Finances Publiques. La BCEAO produit la balance des paiements et les statistiques monétaires.

Les autres données sont produites par les services des départements ministériels sectoriels, notamment ceux en charge du Commerce, de l'Industrie, des Mines, de l'Energie, du Système d'Information Energétique (SIE), des Transports, du Tourisme, etc. Ces services sont naissants et n'ont pas encore acquis suffisamment d'expérience en matière de production statistique. Dans certaines structures, la production est assurée par des comptables et/ou des administrateurs. Dans d'autres, l'activité statistique est connexe aux autres activités dont elle constitue le parent pauvre. Il existe aussi des cas extrêmes où l'activité apparaît presque comme facultative. Dans tous les cas, les services statistiques de ce secteur connaissent un déficit aigu en moyens de travail. Le tableau ci-après présente les produits, les méthodologies et outils, le mode de collecte et les sources des données économiques et financières par secteur.

Tableau 4 : Chaîne de la production des statistiques économiques et financières

Domaine couvert	Statistiques produites	Méthodologies et outils	Mode de collecte	Source des données de base
Transports	Accidents de circulation ; Données sur le trafic aérien ; données sur les importations et les exportations; données sur le parc auto ; données sur les ports utilisés par le Niger et les flux des marchandises transportées ou à transporter; données météorologiques ; cartes grises ; permis de conduire ;	- base des données météo - usages logiciels climbase, clidater, suivi, DHC, clicom, Excel - base des données sur les accidents - informatisation cartes grises et permis de conduire (Fox-pro sous Nouvelle) - informatisation observatoire des transports (CNUT) avec Excel, SPSS, Dbase - respect normes internationales (OACI, UEMOA)	Transmission par courrier officiel ; centralisation au niveau de la DEP du Ministère	PV de la Gendarmerie ; ASECNA ; Services de la Météo ; CNUT ; Autres services compétents;
Tourisme et artisanat	Nombre d'hôtels ; nombre des touristes ; données sur les hôtels ; données sur les sites touristiques et les distances ; sur toutes autres infrastructures touristiques ; données sur les coopératives artisanales et leurs activités, données économiques de l'artisanat ;	- relevés directs en temps réel - usages outils informatiques simples (Word, Excel) - utilisation de méthodologies OIT - respect normes internationales de l'OIT	Transmission par courrier officiel ; Utilisation de la méthode de l'OIT	Hôtels et Office du Tourisme ; direction des statistiques du tourisme, au Ministère
Mines et Energie	Données économiques financières des sociétés minières, de NIGELEC, de SONICHAR, GPP, GNDPP, SONIDEP, des services déconcentrés du Ministère ; données sur les quantités d'énergie, de gaz, de pétrole et autres dérivés, ...	- usages outils informatiques modernes - Système d'Information Energétique (SIE) - base de données associée au SIE - site internet SIE-Niger - méthodologies simples d'exploitation des données centralisées au Ministère	Transmission par courrier officiel (rapports, bilans et autres)	Comptabilité et finances des entreprises, autres données collectées par les services du Ministère ; commerçants agréés ; enquêtes des projets
Industrie	Données économiques et financières des entreprises ; données sur l'emploi ; données sur les caractéristiques et l'identité des entreprises ; données économiques et financières des entreprises ;	- Base des données de la CCAIAN (fichier consulaire) - logiciel Access - fichiers du Ministère chargé de l'Industrie	Transmission par courrier officiel ; collecte par les agents	Services financiers et comptables des entreprises ; CCAIAN ; services du Ministère ; DGI ; registre du commerce
Domaine macroéconomique	Comptes nationaux détaillés commentés et accompagnés de note méthodologique ;	- méthodologies et approches AFRISTAT et SCN93 - outils informatiques modernes et performants	Collectés par les agents de l'INS ou transmis par courrier officiel	Données provenant des agents économiques formels et d'enquêtes
	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) par produit et groupe de produits, pour les principaux produits consommés par les ménages africains, au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey ; bulletin de 4 pages produit tous les dix du mois avec une note explicative.	- méthodologies UEMOA : méthodes NCOA et COICOP, adoptées par tous les pays de l'UEMOA ; méthode de traitement et de calcul CHAPO	Collecte quotidienne par les agents de l'INS ;	Enquête régulière sur un échantillon de 341 variétés réparties sur 250 points de vente ; 3000 relevés effectués ; période de base 1996
Commerce extérieur	Exportations par produits et groupes de produits, en valeur et en volume ; Importations par produits et groupes de produits, en valeur et en volume ;	- méthodologie classique du commerce extérieur - traitement avec logiciel EUROTRACE	Informations transmises officiellement sur support électronique	Administration des Douanes, à partir de SYDONIA

Domaine couvert	Statistiques produites	Méthodologies et outils	Mode de collecte	Source des données de base
Balance des paiements	Tableau consolidé et tableaux détaillés : biens, services, revenus, transferts, capitaux et solde global	- inspiration manuel FMI - utilisation outils informatiques modernes	Transmission par courrier et collecte par les agents de la BCEAO	Agents économiques résidents et non résidents ; enquêtes
Monnaie	Statistiques monétaires classiques ; conformes au standard international sur le plan méthodologique	- méthodologies classiques des statistiques monétaires - utilisation des outils informatiques modernes	Transmission par courrier ou collecte par les agents de la BCEAO	Banques commerciales, Trésor, CCP. SFD sera bientôt couvert
Finances publiques	Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) consolidé en recettes, en dépenses, en financement ; toutes les opérations d'encaissement et de décaissement de l'Etat s'y trouvent.	- inspiration manuel TOFE du FMI - utilisation outils informatiques modernes (logiciel TOFE FMI)	Transmises par courrier ou collectées par les agents chargés du TOFE.	Trésor National ; DGD ; DGI ; BCEAO ; direction de la Dette ; Direction chargée des investissements ; autres structures.

Les données économiques et financières disposent **des forces et opportunités** spécifiques les plus solides du SSN. Elles sont liées à (i) la maîtrise d'outils informatiques modernes, de méthodologies et outils appropriés, fiables, harmonisés et répondant aux standards internationaux (SCN93, SGDD) pour les données macro-économiques ; (ii) l'existence d'une demande forte, de l'appui des organismes d'intégration (UEMOA, AFRISTAT), et de renforcement de capacité (AFRITAC de l'Ouest, FMI, BCEAO), de lois et règlements obligeant à la production des documents comptables, fiscaux et de rapports d'activités (pour les sociétés minières), du Système d'Information sur les Marchés, d'excellentes capacités de traitement des statistiques du commerce extérieur (logiciels SYDONIA, RACE/EUROTRACE), de politiques sectorielles, de services spécialisés dans la production des statistiques, d'un système d'information, d'une base de données et d'un site pour le secteur de l'énergie, et enfin d'un partenariat opérationnel établi avec les acteurs en amont et de l'INS dans la transmission des statistiques ; (iii) une régularité des productions et de leur diffusion, et une facilité d'accès pour les utilisateurs et (iv) l'amélioration de la chaîne des dépenses budgétaires et des enregistrements comptables des opérations, du suivi et des contrôles des dépenses et de l'élaboration du TOFE grâce notamment à l'appui de l'UEMOA.

Malgré l'existence des forces et opportunités susmentionnées, les **faiblesses** ci-après pèsent sur la chaîne de production des données économiques : (i) la faiblesse qualitative et quantitative des moyens humains et de travail (fonctionnement, équipements et logistique) telle qu'elle ressort du tableau ci-dessous pour les moyens matériels et humains ; (ii) la faible qualité/fiabilité de certaines données de base pour l'élaboration des comptes nationaux, la balance générale du Trésor et le tourisme, le secteur informel, données sur les travaux publics (incomplétude), biais dans les déclarations fiscales des entreprises, faiblesses des statistiques du commerce intérieur ; (iii) des insuffisances méthodologiques liées à l'élaboration du TOFE, à la production des données par les sociétés financières, à la prise en compte de la saisonnalité de certains produits pour les statistiques des prix, à la faible capacité de gestion de la dette et des risques ; (iv) la faible couverture géographique pour les statistiques des prix, de l'artisanat, l'exploitation artisanale des mines ; (v) la faible synergie entre acteurs dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des travaux publics, la mauvaise circulation des informations entre les structures intervenant dans la chaîne de gestion de la dette, l'accès difficile aux données sur les dépenses des projets à gestion directe ; (vi) les difficultés liées à la vétusté de la base de données sur les prix et les comptes nationaux, faute d'enquêtes de base, à la maîtrise insuffisante des TICs par les services des douanes, à l'absence de stockage électronique des séries longues pour la balance de paiements et la monnaie, et (vii) les retards de transmission et de production de données dans les secteurs des mines, énergie et industrie et pour les finances publiques, l'absence de centralisation de données pour le secteur des transports, et l'absence de supports de diffusion des données pour les mines et l'énergie.

Tableau 5 : Inventaires des ressources affectées aux statistiques économiques et financières

Ressources matérielles et logistiques							
	Micro ordinateurs	Imprimantes	Photocopieuses	vidéo projecteurs	Onduleurs	Véhicules	Motocyclettes
Transports	2	2	0	0	2	0	0
Mines et Energie	2	2	0	0	2	0	0
Tourisme et Artisanat	1	1	0	0	0	0	1
Commerce, Industrie et Promotion du Secteur Privé	4	3	0	0	3	0	0
Ressources humaines disponibles							
	ISE en fonction	ITS en fonction	ATS en fonction	Besoins en ISE	Besoins exprimés en ITS	Besoins exprimés en ATS	Besoins exprimés commis de la statistique
Transports	1	0	0	0	0	0	0
Mines et Energie	0	0	0	0	2	0	0
Tourisme et Artisanat	0	1	1	0	1	0	0
Commerce, Industrie et Promotion du Secteur Privé	0	0	0	1	1	1	3

Source : Enquête réalisée en 2006 dans les nouvelles directions statistiques des Ministères par la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique de l'INS

2.3 Analyse de la production des statistiques de l'agriculture, des ressources animales et de l'environnement

La production statistique de ce secteur comprend trois composantes relevant chacune d'un département ministériel spécifique : l'Agriculture, l'Environnement (forêt, faune et pêche) et les Ressources Animales.

2.3.1 Analyse de la chaîne de production des statistiques agricoles

Le Ministère du Développement Agricole (MDA) s'est doté d'un système de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques constitué d'une Direction Nationale des Statistiques Agricoles qui coordonne la collecte, la production et la diffusion de statistiques, des points focaux de la statistique au sein de chaque direction, et des services de statistiques agricoles à l'intérieur des services déconcentrés du Ministère.

Les services déconcentrés du MDA jouent un rôle prépondérant dans la collecte des statistiques agricoles. Les informations collectées sont acheminées à la Direction des Statistiques Agricoles suivant la hiérarchie de l'organisation administrative. Ainsi, les districts agricoles transmettent des données statistiques aux services départementaux de l'agriculture qui à leur tour les transmettent à la Direction Régionale de l'Agriculture chargée parfois d'effectuer un traitement préliminaire avant toute transmission à la Direction des Statistiques Agricoles.

Pendant longtemps, la production statistique a bénéficié de l'appui du DIAPER, soutenu par le CILSS. Cet appui permettait de produire des annuaires de statistiques agricoles et des annuaires intermédiaires, 3 à 4 mois après la fin de la campagne agricole. Des perspectives sur une longue période (10 à 20 ans) ont également été élaborées. La disparition du DIAPER a considérablement affecté la production statistique jusqu'en 2005, année de création de la Direction des Statistiques Agricoles.

Les données collectées couvrent la production céréalière, la couverture des besoins des populations, les cultures de contre-saison et de rente, la prévention phytosanitaire, les intrants agricoles, la recherche agricole, la formation du personnel, l'encadrement agricole, les cultures irriguées, les déficits/excédents agricoles, les importations de produits agricoles, l'évolution des prix des produits agricoles sur les marchés, ainsi que le volume de la main d'œuvre utilisée. Un recensement général de l'agriculture et du cheptel a également été réalisé en phase pilote en 2004. Le recensement général s'est poursuivi jusqu'en Juin 2007, avec l'appui entre autres de l'Union Européenne.

L'estimation de ces informations provient du Ministère du Développement Agricole (MDA) qui a réalisé cette enquête de Prévision et Estimation des Récoltes pour estimer la production pluviale. L'enquête a permis de fournir au Ministère des données sur les excédents ou déficits céréaliers ainsi que sur leur répartition géographique, et aux pouvoirs publics d'apprécier l'état de la sécurité/insécurité alimentaire et d'identifier les zones et populations à risque pour d'éventuelles interventions. Cependant, cette enquête instituée depuis 1975, n'a pris en compte les cultures de contre-saison dont la contribution à l'équilibre nutritionnel et au PIB est loin d'être négligeable.

2.3.2 Analyse de la chaîne de production des statistiques environnementales

Le **Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD)** dispose de deux divisions chargées des statistiques : la Division des Statistiques et de la Cartographie Forestière (Direction de l'Environnement) et la Division des Statistiques de Pêche (Direction de la Pêche et de la Faune).

Les informations collectées couvrent le vaste champ de la production des plants, des surfaces reboisées, des ressources forestières, des besoins de consommation de bois d'ouvrage et d'énergie, de l'inventaire de la faune sauvage, des types d'habitats, et de l'évolution de l'état des terres, etc.

2.3.3 Analyse de la chaîne de production des statistiques de l'élevage

Les statistiques liées aux **ressources animales** sont produites par le **Ministère des Ressources Animales (MRA)**. Le MRA dispose d'une Direction des Statistiques et des Produits Animaux (DS/PA), chargée de coordonner la production et la diffusion statistiques dans le secteur de l'élevage. La DS/PA s'appuie sur les services déconcentrés du MRA (Directions Régionales des Ressources Animales, Services Départementaux des Ressources Animales et les Cellules d'Intervention de Base (CIB), qui constituent la cheville ouvrière dans la collecte des données et leur traitement primaire. Les données collectées sur le terrain sont transmises des CIB (niveau communal) aux services départementaux puis aux directions régionales chargées de leur transmission à la DS/PA.

Les statistiques collectées concernent les productions fourragères, qui font l'objet d'une évaluation annuelle des activités de prévention, l'estimation du cheptel y compris le cheptel aviaires, la production laitière et de viande, la commercialisation des animaux, l'évolution des prix du bétail, l'estimation des effectifs du cheptel et leur répartition spatiale, ainsi que les déficits ou excédents fourragers, les produits zootechniques et les aliments complémentaires de bétail, ainsi que la production horticole.

Les données collectées et traitées sont acheminées au niveau du département puis au niveau régional. Ces informations sont synthétisées avant leur transmission au niveau de la Direction Nationale des Statistiques d'élevage et des produits animaux à laquelle les Directions Régionales sont connectées à partir d'Internet. Le dispositif de collecte des données statistiques repose sur un effectif de 1049 agents dont 347 auxiliaires et 702 cadres.

Ce personnel assure la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques, en plus des autres obligations du Ministère.

La Direction des Statistiques de l'Élevage et des Produits Animaux (DSE/PA) élabore et diffuse les produits statistiques divers, notamment les rapports mensuels et annuels, les rapports de fin de campagne de vaccination, le bilan de la campagne agropastorale, et divers bulletins sur la surveillance des épidémies, sur les prix et l'évolution de la commercialisation, etc.

En plus de ces produits, la Direction des Statistiques de l'Élevage et des Produits Animaux (DS/PA) se propose depuis 2007 d'élaborer des notes de synthèse sur les abattages, la commercialisation des produits et des rapports d'étape sur la campagne de vaccination. La circulation de l'information est facilitée par la connexion au réseau Internet de toutes les directions régionales des Ressources Animales.

2.3.4 Forces et faiblesses de la production des données du développement rural

Les atouts du domaine des statistiques du développement rural reposent sur (i) l'existence dans les trois sous-secteurs d'un cadre institutionnel qui fait intervenir les structures déconcentrées au niveau le plus périphérique ; (ii) la disponibilité d'outils de collecte spécifiques ; (iii) la publication régulière et diversifiée et (iv) la réalisation de grosses opérations de dénombrement. Cependant, la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques du secteur du développement rural souffrent des contraintes suivantes :

- ✓ Au plan institutionnel, les structures chargées de la collecte et du traitement de l'information statistique existent. Celles du MDA souffrent d'une instabilité institutionnelle et les attributions de la Direction des Statistiques de l'Élevage et des Produits Animaux, ne sont pas encore adoptées ;
- ✓ Le volume et la qualité de la production statistique ainsi que sa diffusion varient d'un sous secteur à l'autre, mais restent fortement dépendants des soutiens extérieurs. La couverture en statistiques environnementales est particulièrement faible au moment où cette thématique s'affirme comme première priorité pour le développement durable ; la couverture des données sur les abattages et les marchés de bétail est également faible ;
- ✓ Malgré l'appui extérieur, les moyens matériels, logistiques et financiers demeurent insuffisants pour assurer la régularité de la production statistique ;
- ✓ Les systèmes de production des statistiques agricoles et environnementales accusent un déficit aigu en ressources humaines tant en quantité qu'en qualité.

Tableau 6 : Inventaire des ressources affectées aux statistiques du développement rural et cadre de vie

Ressources matérielles et logistiques							
	Micro ordinateurs	Imprimantes	Photocopieuses	Vidéo projecteurs	Onduleurs	Véhicules	Motocyclette s p
Développement agricole	7	3	0	0	5	0	0
Hydraulique Environnement	5	4	2	0	2	0	0
Ressources animales	12	8	0	1	11	0	0
Ressources humaines disponibles							
	ISE en fonction	ITS en fonction	ATS en fonction	Besoins en ISE	Besoins exprimés en ITS	Besoins exprimés en ATS	Besoins exprimés de la statistique
Développement agricole	0	1	30	2	2	0	0
Hydraulique Environnement	1	0	0	0	0	0	0
Ressources animales	2	2	2	1	0	1	0

Source : Enquête réalisée en 2006 dans les nouvelles directions statistiques des Ministères par la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique de l'INS

Au plan de la méthodologie et des outils de collecte, certaines thématiques ne disposent pas de méthodologies adaptées, les données étant collectées sur des bases non normalisées, ce qui affecte considérablement leur qualité et leur fiabilité. Leur prise en compte dans le bilan alimentaire est rendue plus difficile. C'est notamment le cas des données liées à l'estimation du cheptel, de la biomasse, de la couverture vaccinale, du cheptel aviaire et de la production animale. C'est aussi le cas des données de l'enquête annuelle pour l'estimation de la production pluviale. En outre, les outils méthodologiques de production des statistiques environnementales ne sont pas harmonisés.

Au plan de la coordination des productions statistiques, il existe des difficultés réelles liées à la faible synergie entre intervenants et au dysfonctionnement des services.

En conclusion, on peut noter - sur la base du diagnostic qui vient d'être fait - qu'il est nécessaire d'améliorer la performance du Système Statistique National en vue de relever les innombrables défis relatifs au suivi et évaluation de la Stratégie de Développement accéléré pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP).

Au demeurant, les orientations stratégiques proposées dans ce document visent à atteindre cet objectif.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Cette dernière partie du document est consacrée essentiellement à six points, à savoir (i) la vision et les missions du SSN ; (ii) les principes directeurs et valeurs du SSN ; (iii) les objectifs de la SNDS pour la période 2008-2012 ainsi que les principaux produits attendus ; (iv) les stratégies générales d'interventions ; (v) les programmes prioritaires et les coûts y afférents et enfin (vi) les mécanismes de mise en œuvre et de suivi et évaluation.

3.1 Vision

Les données statistiques sont indispensables à une prise de décision éclairée dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Les défis à relever pour la production des informations statistiques pertinentes et répondant aux normes et standards nationaux et internationaux sont importants.

Dans cette optique, la vision du gouvernement nigérien est de bâtir un système statistique durable, efficient, produisant et diffusant des données statistiques fiables et actuelles, répondant aux besoins prioritaires des utilisateurs, notamment en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement.

3.2 Mission

Le Système Statistique National (SSN) a pour mission de collecter, traiter, analyser, publier et diffuser les informations statistiques conformes aux normes régionales et internationales, et pertinentes pour éclairer le développement du pays. Dans ce cadre, l'INS est l'institution locomotive du système, notamment en ce qui concerne la coordination, l'appui conseil aux autres structures du système et la représentation au niveau international et régional.

3.3 Principes directeurs et valeurs

Le système statistique national du Niger fait siens les principes édictés dans l'avant-projet de la Charte Africaine de la Statistique. Ces principes et valeurs ont, pour la plupart, déjà été réaffirmés dans le cadre juridique régissant l'activité statistique au Niger. Ils reposent sur :

- la volonté exprimée par l'Etat de professionnaliser la production statistique et d'harmoniser les méthodologies, les outils et les concepts ;
- L'indépendance professionnelle et scientifique, l'impartialité, la responsabilité et la transparence des autorités des statistiques ;
- La pertinence, l'exactitude, la ponctualité, la continuité, la fiabilité, la cohérence, la comparabilité, la spécificité, l'accessibilité, la simultanéité et la pérennité des données statistiques,
- L'adéquation des ressources mises à la disposition du système statistique aux exigences de la production statistique parallèlement à l'adéquation du système statistique aux ressources internes et externes mobilisables ;
- L'efficacité dans l'utilisation des ressources. A ce titre, priorité sera donnée aux opérations les plus «*coût-efficaces*» ;
- L'accès pour tous les utilisateurs aux informations statistiques sans aucune restriction ;
- La concertation avec les utilisateurs pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins ;
- La confidentialité et le secret statistique ;
- La coordination entre les différents organismes statistiques du SSN ;
- La coopération bilatérale et multilatérale en vue de l'amélioration des performances du système.

3.4 Objectifs pour la période 2008 – 2012

3.4.1. Objectif général

L'objectif général poursuivi par la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est l'édification d'une fonction «*statistique*» dotée des moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement économique et social, notamment la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les programmes du Millénaire Challenge Corporation.

3.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont principalement ceux qui concourent à assurer la fiabilité, l'actualisation et la pertinence des données. Il s'agit de:

- (i) Développer les capacités institutionnelles du système statistique nigérien ;
- (ii) Développer la production des indicateurs statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- (iii) Développer les capacités d'analyse des données statistiques ainsi que leur utilisation ;
- (iv) Promouvoir les conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique.

A cet effet, les principaux produits attendus du SSN sont énoncés dans le sous-point ci-dessous:

3.5 Principaux produits attendus du SSN

La mise en œuvre de la SNDS vise à rendre disponibles les principaux produits suivants :

- (i) **Démographie** : les données de base sur l'état de la population et les projections désagrégées jusqu'aux niveaux les plus périphériques (Cantons, communes), caractéristiques de cette population en termes d'emplois, de croissance, de fécondité, de genre, de migration, etc., sont disponibles ;
- (ii) **Pauvreté et accessibilité aux services essentiels** : les données sur l'état de la pauvreté, la couverture et l'accessibilité à l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène/assainissement, l'électrification sont disponibles ;
- (iii) **Economie et Finances** : les données sur les comptes nationaux, les prix, la balance de paiements, la balance commerciale, la monnaie, l'environnement des affaires, et le commerce extérieur sont disponibles ;
- (iv) **Gouvernance** : les données sur la corruption, la décentralisation sont disponibles;
- (v) **Développement rural, développement durable** : les données sur la production agro-sylvo-pastorale, l'environnement (production/consommation du bois, dégradation des terres, protection, restauration des terres, biodiversité et protection des espèces animales), sont disponibles.

3.6 Stratégies générales d'intervention

Pour la mise en œuvre efficiente et de suivi-évaluation de la SNDS, il convient d'adopter une démarche participative, comme lors de son élaboration, en y associant étroitement les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques, particulièrement les partenaires au développement, l'Université, les syndicats et autres Organisations Non Gouvernementales et Associations.

Ainsi, un dispositif sera mis en place pour permettre:

- (i) l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques dans la mise en œuvre de la SNDS. Cette implication sera facilitée par la mise en place du cadre permanent de concertation qui réunira, autour de l'INS, les unités sectorielles de production statistique, les principaux Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé et les autres représentants de la société civile. Le développement de partenariats entre acteurs, notamment entre producteurs et Partenaires Techniques et Financiers, et entre producteurs et représentants de la société civile, sera recherché ;
- (ii) la priorisation de la production des statistiques de routine qui ont un meilleur rapport coût-efficacité et une meilleure régularité. Cet appui à la production des données administratives n'exclut pas la réalisation d'enquêtes nationales, sectorielles ou à couverture territoriale partielle. Ces enquêtes sont souvent le seul moyen de disposer de données exhaustives dans certains domaines prioritaires et elles constituent un moyen efficace de contrôle et de validation des données administratives ;
- (iii) l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistique. A cet effet, l'effort portera prioritairement sur les indicateurs requis pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes prioritaires de l'Etat, notamment la SDRP. La SNDS répondra également aux besoins nouveaux, notamment ceux dérivant des programmes de gouvernance : 10e FED, programmes MCC, etc. ;
- (iv) l'adoption systématique de l'approche de «*la gestion axée sur les résultats*». A cet effet, l'accent sera mis sur la production d'indicateurs pertinents pour l'appréciation des résultats et impacts des programmes et projets de développement économique et social. La SNDS constituera d'ailleurs un exemple de définition d'une batterie d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre ;
- (v) la poursuite de la déconcentration/décentralisation horizontale et verticale de la production statistique de manière à améliorer notablement la couverture du pays et promouvoir l'utilisation des données aux fins de management et de prise de décision à tous les niveaux de la pyramide du système. Cette démarche est un impératif pour l'amélioration de la qualité des données dont la collecte primaire est assurée principalement au niveau le plus périphérique. La priorité sera accordée à l'INS, organe central de coordination, et aux producteurs des statistiques en charge des indicateurs des OMD et de la bonne gouvernance ;
- (vi) la recherche de l'appropriation par les acteurs nationaux et la durabilité des interventions dans la mise en œuvre de toutes les actions de la SNDS.;
- (vii) l'inscription des actions de la SNDS du Niger dans le cadre de l'intégration sous-régionale, régionale et internationale. Les normes et standards notamment en matière de qualité seront alignés sur ceux des niveaux régional et international.

3.7 Programmes prioritaires de la SNDS

L'état des lieux du SSN a mis à nu de nombreuses insuffisances dont la prise en charge fait naître des besoins énormes que ni les capacités financières du gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers, ni les capacités techniques du SSN ne permettent de couvrir intégralement pendant la période retenue. Par conséquent, la nécessité d'opérer un arbitrage sur les priorités à retenir s'impose.

Cet arbitrage devra principalement tenir compte notamment des besoins actuels et à venir du suivi et de l'évaluation de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté, des OMD, des programmes du Millénaire Challenge Corporation et des programmes sectoriels.

C'est pour cette raison que les Programmes Prioritaires suivants ont été retenus pour la période 2008-2012 :

- (i) Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination ;
- (ii) Développement des ressources humaines et de la recherche appliquée ;
- (iii) Renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières ;
- (iv) Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international ;
- (v) Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique.

La structure des programmes prioritaires ne suit pas celle des composantes du SSN. Les composantes et interventions prioritaires seront précisées à l'intérieur de chaque programme. Cependant, pour tenir compte de la nécessité d'insuffler une dynamique de relance minimale à l'ensemble de la production statistique, certaines actions des programmes prioritaires, transversales par nature, toucheront toutes les composantes et sous-composantes du système. Des plans d'action détaillés sont disponibles pour chacune des composantes du SSN.

3.7.1. Programme de renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination

Les **objectifs stratégiques** de ce programme visent à :

- (i) Renforcer le cadre juridique et institutionnel pour améliorer la performance du SSN en matière de production statistique ;
- (ii) Définir un cadre organique approprié pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN ;
- (iii) Améliorer le mécanisme de coordination technique et opérationnelle.

Les **Actions Prioritaires** dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivantes :

AP1. L'aménagement du cadre juridique et institutionnel, notamment (i) la révision de la Loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 pour inclure les dispositions relatives au visa pour les enquêtes d'envergure nationale ; (ii) la révision du décret d'application portant création du CNS pour introduire le comité du label statistique et améliorer la représentation du secteur privé, de la société civile, des répondants aux enquêtes et des autres utilisateurs non visés par le décret ; (iii) l'adoption d'un décret relatif à l'organisation de la fonction «*production statistique*» au sein des départements ministériels et précisant le positionnement de la structure responsable et (iv) l'adoption du décret portant création du comité de pilotage de «*Niger Info*».

AP2. Le renforcement de la déconcentration horizontale et verticale du SSN, notamment par (i) la création d'un cadre organique unifié pour les unités sectorielles de production statistique. Une loi organique devrait consacrer l'organisation de la fonction «*production statistique*» au sein des départements ministériels et préciser le positionnement de la structure responsable. L'option de la mise en place des Directions Nationales des Statistiques, déjà prise par plusieurs départements ministériels, sera généralisée.

L'éventualité de l'adjonction des fonctions d'informatique, de documentation, d'information et d'archivage pourrait également être étudiée, notamment pour les départements ministériels dans lesquels le volume de la production statistique est limité ; (ii) la mise en place des Directions Régionales, des Comités sectoriels et des Comités Régionaux de la Statistique. Le cahier des charges pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN, élaboré en juin 2007, fait des propositions d'organisation et d'attribution des directions sectorielles et régionales des statistiques. A terme, l'INS devrait envisager l'extension de la couverture au niveau des départements pour améliorer la qualité de la collecte des données primaires (ce niveau est déjà couvert par certaines structures sectorielles) ; il s'agit également (iii) d'assurer l'opérationnalité de Niger Info au niveau des régions, en s'appuyant sur l'installation progressive des directions régionales de la statistique dans les huit (8) régions du pays.

AP3. Le renforcement du mécanisme de coordination technique et opérationnelle, notamment, (i) la création d'un cadre formel de concertation et d'échanges entre l'INS et les principales structures sectorielles de production statistique ; ce cadre formel d'échange prendra la forme d'un Comité Technique Permanent, au sein duquel les questions relatives à la disponibilité des données et indicateurs de suivi et d'évaluation de la SDRP, des OMD, du MCC et autres programmes de développement, à l'harmonisation des méthodologies, des outils, des définitions, des concepts, seront discutées. La périodicité, le programme annuel et les thèmes des rencontres seront arrêtés de concert entre l'INS et les structures sectorielles ; (ii) le renforcement du plaidoyer à travers la célébration de la Journée Africaine de la Statistique ; (iii) l'instauration d'un forum annuel national sur la statistique rassemblant autour d'un thème central producteurs et utilisateurs de la statistique. Ce forum pourrait également être synchronisé avec la célébration de la Journée africaine de la statistique ; (iv) l'organisation d'ateliers de vulgarisation des textes fondamentaux relatifs à l'organisation de l'activité statistique (Charte Africaine de la Statistique, loi et décrets d'application ; (v) la mise en place de Comités Techniques Régionaux Permanents qui seraient les répondants du CTP au niveau national.

Par ailleurs, l'orientation de la politique nationale en matière de statistique confère à l'INS un rôle central en ce qu'il assure le secrétariat du CNS et la maîtrise d'œuvre des principaux chantiers statistiques afin de renforcer la coordination technique et opérationnelle, notamment avec les directions sectorielles ; (vi) l'affectation d'une partie de professionnels de la statistique relevant de l'INS dans les directions sectorielles devrait être étudiée ; (vii) par ailleurs, pour une efficacité dans la gestion de la cellule «Niger Info» tant au niveau central que déconcentré, des dispositions devront être prises pour garantir la tenue des réunions périodiques du comité de pilotage, en vue de suivre et évaluer l'état de mise à jour des données, les apurements éventuels de la base de donnée et le niveau de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des différentes activités.

Le coût global du programme est de **1,13 milliards de FCFA sur la période couverte, soit environ 218 millions FCFA par an. La structure de ce coût est présentée au tableau 7 ci-après.**

Tableau 7 : Coût du Programme 1 « *Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination* »
(en millions de FCFA)

Actions prioritaires	Coût	%	Répartition	
			Etat	PTF
AP1. Aménagement du cadre juridique et institutionnel,	5	0,5%	5	0
AP2. Renforcement de la déconcentration horizontale et verticale	591,09	53,8%	577,59	13,5
AP3. Renforcement du mécanisme de coordination technique et opérationnelle	518	45,8%	226	292
Total	1131	100,0%	808,6	322,7

3.7.2. Programme de développement des ressources humaines et de la recherche appliquée

Ce programme vise les **objectifs stratégiques** suivants :

- (i) Elaborer et mettre en œuvre un Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines du secteur ;
- (ii) Procéder à un renforcement/redéploiement en ressources humaines des composantes prioritaires, de manière à assurer le niveau de production requis pour répondre à la demande exprimée dans le cadre des programmes de développement ; ce renforcement se fera par anticipation des résultats du Programme Stratégique de Développement des Ressources Humaines ;
- (iii) Développer et mettre en œuvre un plan d'action pour la recherche opérationnelle en rapport avec les structures de formation sur des thèmes prioritaires.

L'atteinte de ces objectifs stratégiques nécessitera la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

AP1. L'élaboration et la mise en œuvre du plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines. L'étude sur le diagnostic complet des ressources humaines aura pour objet de renforcer le cadre professionnel de la fonction « *statistique* », notamment en proposant des mesures permettant de former, d'attirer, de retenir, d'affecter et de développer les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du SSN. Les TDRs de cette étude retiendront compte de l'enquête sur les structures et sur le profil des agents en charge de la gestion de la fonction « *production statistique* » pour (i) compléter le diagnostic des ressources humaines disponibles en procédant à une analyse de l'adéquation entre les postes et les profils actuels. Les besoins effectifs du SSN en cadres statisticiens devraient être connus à l'issue des études relatives aux couvertures horizontales et verticales préconisées ; (ii) normaliser l'organigramme des directions sectorielles et des futures directions régionales de la statistique (en tenant compte des besoins des structures sectorielles aux niveaux déconcentrés) sur la base du cahier de charges disponible ; (iii) proposer un plan de formation ayant un volet formation continue et un volet formation longue durée, déterminer les gaps de ressources humaines à combler ; (iv) proposer éventuellement des mesures de redéploiement et un plan de recrutement qui tienne compte des contraintes de l'Etat, notamment pour le respect des critères de convergence de l'UEMOA et le nécessaire arbitrage

qu'il implique pour l'affectation de nouvelles ressources humaines aux secteurs prioritaires ; (v) proposer des mesures financières et extra financières de motivation des personnels de la statistique ; (vi) mettre en place une politique et les instruments d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines. L'offre nationale, régionale et internationale de formation sera prise en considération dans l'élaboration du plan de formation. Et, étudier (vii) la faisabilité de la centralisation de la gestion des professionnels de la statistique par l'INS à l'instar des pratiques observées dans certains pays.

Concernant la mise en oeuvre du Plan de Formation et de Perfectionnement des ressources humaines, l'autre aspect de l'API, la réalisation d'un plan stratégique de formation et de perfectionnement des cadres pour le SSN est prévue en 2007, en raison de l'urgence signalée par les nombreux diagnostics du SSN effectués depuis 2001. A cet égard, le SSN pourrait exploiter les possibilités offertes par l'existence d'un Centre de Formation et de Perfectionnement (CFP) au sein de l'INS. Ce centre de formation dispose d'une expérience avérée en formation de cadres moyens et intermédiaires de la statistique. Il dispose également d'une bonne expérience de formation en informatique qui pourrait être utilisée pour dispenser des formations sur les logiciels statistiques. Ainsi, (i) le personnel des directions sectorielles dont l'écrasante majorité est constituée par des non statisticiens pourrait bénéficier d'un programme spécial de formation axé sur la pratique statistique ainsi que la maîtrise des logiciels statistiques utiles. Afin de combler le déficit notoire en cadres statisticiens de conception (ITS, ISE, Démographes) susceptibles d'alimenter le SSN, il serait opportun (ii) d'ouvrir un cycle spécial de perfectionnement de l'importante masse d'adjoints techniques de la statistique recensés au sein du SSN. D'ores et déjà, des réflexions poussées ont été menées dans ce sens avec l'ENSEA d'Abidjan pour une formation qualifiante orientée vers la pratique qui pourrait démarrer en octobre 2007, ; (iii) l'ouverture d'un cycle de formation des ITS au sein du CFP de l'INS est également envisagée en coopération avec l'ENSEA d'Abidjan. Mais cette formation nécessite l'implication du CAPESA pour l'organisation du concours d'entrée et un renforcement de la préparation des candidats nigériens au concours organisé pour toutes les écoles africaines francophones de statistique. Une coopération est également envisagée avec le centre de formation qui sera mis en place par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal en vue de faire admettre un contingent plus important d'étudiants nigériens dans les filières de formations supérieures en statistique qui y sont prévues. Enfin, (iv) la réouverture des cycles de formation des agents techniques et adjoints techniques de la statistique, déjà décidée, devrait être soutenue jusqu'à satisfaction des besoins qui seront identifiés dans le cadre des études institutionnelles envisagées.

Pour une meilleure appréciation de la pertinence de ce programme et donc, de la nécessité de lui accorder une priorité dès le démarrage des activités de la SNDS en 2008, il convient de retenir les justifications relatives à l'augmentation de l'offre en ressources humaines à travers deux (2) composantes du tableau 8a:

(i) Composante : « Formation des ressources humaines »

Les types de profils à valoriser dans le plan de développement des ressources humaines et de la recherche opérationnelle sont essentiellement relatifs à trois (3) domaines connexes: (i) la statistique/économie, (ii) la démographie, (iii) l'informatique. C'est en effet au niveau de ces domaines, que les demandes ont été fortement exprimées suite à l'étude d'évaluation des structures statistiques publiques. Il s'agit, sur tout un autre plan, des catégories de formation indiquées pour une coordination et un développement efficient de la statistique. Par ailleurs, tous les niveaux de qualification dans ces trois domaines, sont recherchés aussi bien par l'INS que par les services sectoriels de la statistique, pour les raisons suivantes :

- **les docteurs en statistique ou en démographie** : dans la mesure où la nouvelle vision de l'INS, est également associée à une promotion des activités de recherche-action,

d'analyses approfondies des thèmes socioéconomiques et démographiques, et de contribution efficace à la prise de décisions à travers la modélisation, sans oublier la formation des cadres pour la conception des méthodes statistiques. Le plan prévoit d'en former 3 sur cinq (5) ans (cf. tableau 8a).

- **les ingénieurs statisticiens économistes (ISE), les DESS en statistiques et les démographes** : pour prendre en charge les travaux de conception et d'analyses approfondies sur les thèmes présentant un intérêt pour le développement du pays. En ce moment, ces profils sont fortement recherchés surtout les ISE, même au niveau de l'INS. En principe, une disponibilité suffisante de cette catégorie de ressources humaines en qualité et en quantité pourrait raisonnablement pallier le manque du profil des docteurs du domaine. Le plan prévoit 4 bourses de formation (ISE, DESS ASAD et démographes) par an, pour combler le déficit.
- **les ingénieurs des travaux statistiques** : à l'instar des ISE, ce profil fait également défaut dans le SSN. Et pourtant, au-delà du contrôle de la mise en œuvre des travaux statistiques (collecte, traitement, analyse), les ITS sont en mesure de contribuer aux travaux de conception comme les ISE. Au niveau des structures statistiques sectorielles, le profil d'ITS est d'ailleurs plus demandé que celui d'ISE, ce qui justifie la nécessité de fournir le système d'un nombre suffisant en prévoyant 5 bourses de formation par an.
- **Les ingénieurs des travaux statistiques pour le fonctionnement des DRS** : le plan prévoit aussi la formation au niveau du Centre de Formation Professionnelle de l'INS, de 10 cadres ITS entre 2008 et 2009, qui vont disposer d'une spécialisation dans les statistiques sectorielles et d'autres méthodes statistiques, de manière à être rapidement opérationnels dans les directions régionales de la statistique. Pour certains modules spécifiques à la spécialisation, des écoles africaines de référence dans la formation de statisticiens comme l'ENSEA d'Abidjan, pourront être associées à travers des missions d'enseignement.
- **Les adjoints techniques de la statistique spécialisés** : pour un renforcement à moyen terme des capacités techniques du personnel de l'INS et des services sectoriels statistiques, le plan prévoit une formation spécialisée d'une quinzaine d'adjoints techniques expérimentés au niveau de l'ENSEA d'Abidjan, en vue d'améliorer leurs connaissances techniques en méthodes statistiques de sondage, de comptabilité nationale, d'analyse de la pauvreté et de la conjoncture ou en statistiques appliquées. La première vague des agents qui bénéficieront de cette formation, sera sélectionnée à l'issue d'un concours prévu en principe dès le mois de janvier 2008 dans le centre unique de Niamey.
- **les adjoints techniques de la statistique** : compte tenu du défi immense à relever en termes de développement des statistiques sectorielles et régionales dans la SNDS, les premières années du programme pluriannuel, doivent mettre un accent particulier sur les ressources humaines pour assurer les activités de collecte des données de routine et des enquêtes sur le terrain. A cet égard et en raison du manque criard de ressources humaines de cette qualification dans le SSN, il est indispensable d'en former un nombre important (15 en moyenne par an), pour combler ce gap. Il en est de même pour les agents techniques de la statistique (20 par an).
- **les ingénieurs informaticiens et les analystes programmeurs**: l'informatique étant un outil de travail pour tout statisticien, il est impératif, surtout avec la mise en œuvre d'un schéma directeur, de développer les capacités de conception des programmes et applications informatiques au service du développement de la statistique, les capacités de maintenance des équipements informatiques, la valorisation des NTICs. A cet égard, un accroissement de l'offre en ressources humaines de niveau ingénieur et analyste programmeur est une nécessité impérieuse, de 2008 à 2012.

Pour cette composante, l'enveloppe nécessaire est estimée à 750 millions de FCFA, de 2008 à 2012.

**Tableau 8a : Programme Développement des ressources humaines et de la recherche opérationnelle
(en millions de FCFA)**

Désignation	Nb de bourses SNDS	Nb/an	Coût unitaire (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	Coût total
Docteur en stat/éco	2		10				20		20
Docteur en démo	1		10				10		10
ISE	10		9	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	90
DESS ASAD	5		6	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30
Démographe	5		9	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	45
ITS	25		6	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150
ITS (DRS)	10		5	25,0	25,0				50
AD spécialisés	15		2	30					30
AD	75		2	30	30	30	30	30	150
AT	100		1	20	20	20	20	20	100
Ing Inf	5		5	5	5	5	5	5	25
Anal. Prog	10		3	10	10	10			30
BTS inf	10		2	5	5	5	5		20
S/TOT 1				188	158	133	153	118	750
Perfectionnement en statistique			30	30	30	30	30	30	150
Perfectionnement en informatique			10	10	10	10	10	10	50
S/TOT 2				40	40	40	40	40	200
Organisation concours	5 concours	25		2	2	2	2	2	10
Voyage d'études 2 personnes (délibérations)	2 personnes	10		5	5	5	5	5	25
Mission évaluation	2 missions	10		5	5	5	5	5	25
Mise à niveau		5		6	6	6	6	6	30
S/TOT 3				18	18	18	18	18	90
Total actions prioritaires				246	216	191	211	176	1040
Recherche opérationnelle				15	15	15	15	15	75
Total Général				261	231	206	226	191	1115

(ii) Composante : «Perfectionnement des ressources humaines en statistique et en informatique»

Etant donné l'insuffisance des ressources humaines qualifiées en statistique au niveau des ministères sectoriels¹, il est impératif d'assurer, dans l'immédiat, un perfectionnement régulier des cadres, à défaut de disposer à très court terme de professionnels de la statistique.

¹ Le rapport sur l'état de la statistique de 2006-2007, a révélé que 60% des directeurs sectoriels de la statistique n'ont pas le profil de statisticien et que, par ailleurs, la grande majorité des agents de ces structures sectorielles n'ont pas de pré-requis en statistique.

C'est pourquoi, une des actions prioritaires sera orientée vers un programme de perfectionnement en statistique et en informatique au profit des producteurs des données sectorielles. L'enveloppe prévue à cet effet est d'un montant de 200 millions de FCFA, sur la période de la SNDS.

Le coût estimatif de ce programme intégrant les deux composantes est indiqué dans le tableau 8a.

AP2. Le renforcement immédiat par l'INS, dès 2008, malgré ses contraintes propres, des unités statistiques des secteurs de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'hydraulique, de l'environnement et de la justice, à travers la mobilisation de ressources humaines qualifiées, selon une programmation tenant compte aussi des exigences de fonctionnement de l'Institut, pour appuyer ces structures sectorielles à concevoir ou améliorer leurs méthodologies des opérations statistiques. Cet appui pourrait se traduire également par le renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données, et si nécessaire, par des interventions physiques dans un temps bien déterminé auprès de ces structures sectorielles pour les aider dans la conduite des activités statistiques spécifiques. Cette mesure contribuera à la production de données statistiques sectorielles de qualité, répondant ainsi aux besoins exprimés dans le cadre des programmes nationaux, et créera un lien technique et opérationnel très solide entre l'INS et les départements statistiques sectoriels.

AP3 : La mise en place d'un dispositif de recherche approfondie en statistique en collaboration avec les institutions de recherche et de formation en statistique et économie appliquée :

L'objectif visé à travers ce dispositif est de permettre au SSN de mener des analyses approfondies en s'appuyant sur des structures nationales spécialisées dans le domaine notamment le Centre de Formation et de Perfectionnement (à travers les thèmes de stage et les mémoires de fin de cycle de formation) et l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (à travers les analyses sur la pauvreté) d'une part, et d'autre part sur les structures et organisations internationales d'analyse statistique et d'économie appliquée (réseaux internationaux de recherche, instituts de statistique, universités, etc.). Ce dispositif permettra en outre la pérennisation de l'existant (ONAPAD).

Tableau 8b : Coût du Programme 2 «*Développement des ressources humaines et de la recherche appliquée*»
(en millions de FCFA)

Actions prioritaires	Coût	%	Répartition	
Elaboration et mise en oeuvre du plan stratégique de développement des Ressources Humaines	1464,5	74,8%	211,74	1252,76
Renforcement immédiat en ressources humaines qualifiées par l'INS des Unités Statistiques Sectorielles	46	2,4%	0	46
Mise en place d'un dispositif de recherche-action en statistique	446,4	22,8%	0	446,4
Total	1956,9	100,0%	211,74	1745,16

3.7.3. Renforcement de la dotation du secteur des statistiques en moyens matériels et financiers et de la gestion des ressources du secteur

Le programme vise l'atteinte des trois **objectifs stratégiques** suivants :

- (i) Mobiliser durablement les ressources internes et extérieures en faveur de l'ensemble du SSN ;
- (ii) Renforcer les moyens techniques et logistiques des structures statistiques responsables de la production des indicateurs retenus dans la SDRP ;
- (iii) Rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources financières et matérielles du secteur.

Les **Actions Prioritaires** retenues portent sur :

AP 1. L'amélioration de la dotation budgétaire pour le fonctionnement en vue de soutenir la production administrative des données. Plusieurs mesures seront mises en œuvre à cet effet :

- ✓ La normalisation des structures de production statistique, notamment la création de directions sectorielles, devrait leur permettre de bénéficier de dotations budgétaires spécifiquement affectées à leur fonctionnement : fournitures de bureau, carburant, entretien et maintenance des matériels techniques et de transport et frais de mission. La nomenclature budgétaire actuelle permet une telle dotation dont bénéficie d'ailleurs, les directions des statistiques existantes. Il s'agira de généraliser cette dotation à l'ensemble des directions statistiques (anciennes et à créer) de manière à leur donner les moyens pour un fonctionnement à minima qui permettrait d'assurer ne serait-ce que la production administrative des données ; le Ministère de la Justice sera un des départements prioritaires compte tenu de demandes nouvelles dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
- ✓ Les moyens requis varient selon l'importance de l'activité statistique développée. Certaines directions statistiques des Ministères gros producteurs de données statistiques ont des dotations relativement élevées pour la Loi de Finances 2007 : 158 millions FCFA pour la DSI/MEN, 124 millions pour la SPAE/MRA, 69 millions pour la DS et le Bureau Central des Statistiques Agricoles du MDA. Pour ces directions, il s'agira d'obtenir une augmentation régulière des dotations budgétaires pour améliorer les performances en matière de production des données de routine et des enquêtes annuelles. Cette augmentation sera de 10% pendant les deux premières années et de 5% pour les années suivantes ;
- ✓ Pour les autres directions grosses productrices de données statistiques, les moyens budgétaires qui leur sont affectés sont dérisoires : 17 millions FCFA pour la DS/MSP et 5 millions FCFA pour la DECR/MID. La Direction de la Statistique du Ministère de la Justice n'est pas encore créée. Une amélioration notable des dotations est indispensable pour renforcer la production des statistiques administratives ; les dotations budgétaires seront portées à 70 millions de FCFA pour la DS/MSP et la DEC/MID ; elles seront de 25 millions FCFA pour le Ministère de la Justice ;
- ✓ Les services statistiques des autres départements ministériels ont des dotations budgétaires oscillant entre 2 et 8 millions FCFA. Une croissance annuelle des dotations de 5% l'an est attendue sur les cinq années couvertes par la SNDS ;
- ✓ Du fait du caractère fédérateur de la base de données «Niger Info» et son importance pour le suivi des OMD et de la SDRP, il est souhaitable d'améliorer progressivement la dotation budgétaire à ce niveau de 15 millions de FCFA par an sur la période de la SNDS ;
- ✓ Enfin, la mise en place des Directions Régionales de L'INS sera assurée de manière progressive sur 3 ans : 3 DRS la première année, 3 la seconde année et 2 la dernière année. Sur la base des coûts de fonctionnement estimés au tableau ci-après, la subvention accordée à l'INS devra s'accroître de 115 millions FCFA par an pendant les deux premières années et de 76 millions FCFA la troisième année.

La subvention totale serait donc de 615 millions FCFA la première année, de 730 millions FCFA la seconde année et de 806 millions FCFA la troisième année.

AP2. L'amélioration de la dotation en moyens de travail : équipements informatiques, bureautiques et logistiques. Il s'agira de mobiliser des financements extérieurs pour assurer l'équipement minimum des structures centrales et déconcentrées de production statistique sur la base des plans d'action des composantes du SSN.

AP3. L'amélioration des ressources financières et matérielles sera accompagnée de mesures de rationalisation de la gestion. L'acquisition de logiciels adaptés de gestion et le renforcement des compétences gestionnaires des agents seront assurés.

Tableau 9 : coût de la mise en place d'une DRS en phase de démarrage et de croisière (en millions de FCFA)

Coûts d'une DRS			
Type	Rubrique	Phase Démarrage	Phase Croisière
Fonctionnement	Salaires et Traitements	21,480	31,493
	Frais de fonctionnement	5	6,25
	Sous-total 1	26,480	37,743
Investissement	Matériels roulants	26	
	Matériels informatiques	7,2	
	Matériels de bureau	1	
	Formations	3,83	
	Divers coûts d'installation	7,3	
	Acquisition de matériels, logiciels et réseau		14,355
	Sous-total 2	45,330	14,355
Total général		71, 810	52,098

Le **coût du programme** s'établit à 4,5 milliards FCFA environ, composé aux trois quarts par la dotation budgétaire pour le fonctionnement normal, et le quart restant avec l'équipement bureautique, informatique et logistique des services statistiques.

Tableau 10 : Coût du Programme 3 «Renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières» (en millions de FCFA)

Actions prioritaires	Coût	%	Répartition	
			Etat	PTF
AP1. Amélioration de la dotation budgétaire	3741,5	83,6%	3742	0
AP2. Amélioration de la dotation en moyens de travail	591,95	13,2%	0	591,95
AP3. Acquisition de logiciels adaptés de gestion et le renforcement des compétences gestionnaires des agents	143,8	3,2%	0	143,8
Total	4477,25	100,0%	3661,5	735,75

3.7.4. Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international

Ce programme vise les objectifs stratégiques suivants :

- (i) Améliorer la qualité, la promptitude et la complétude de la production des données de routine ;
- (ii) Organiser l'offre pour répondre aux demandes nouvelles, notamment dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement des affaires ;
- (iii) Définir et mettre en œuvre le programme des opérations lourdes nécessaires pour répondre à la demande de données complémentaires à celles disponibles en routine ;
- (iv) Aligner les méthodologies et outils de collecte et de traitement sur les standards régionaux et internationaux ;

Deux sous-programmes seront mis en œuvre pour promouvoir la qualité et la régularité de la production statistique : (i) l'amélioration de la qualité de la production de routine, et (ii) l'amélioration de la production périodique des données.

3.7.4.1. L'amélioration de la qualité de la production administrative des données

Sont visés : les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique humaine, de l'hygiène/assainissement, de l'état civil, du développement rural (Agriculture, Ressources Animales et Environnement), de la macroéconomie et des finances, de l'environnement des affaires, et de la lutte contre la corruption, qui fournissent l'essentiel des indicateurs utilisés pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de développement. Les actions prioritaires porteront sur :

AP1. La redynamisation de l'état civil par l'extension de la couverture géographique et le renforcement des compétences et de la professionnalisation des agents. Le renforcement des moyens humains, matériels et financiers prévus dans les programmes 7.2 et 7.3 contribueront à améliorer les niveaux de l'enregistrement, de la centralisation et de l'exploitation des données de l'état civil. Cela est d'autant plus capital que les enquêtes EDS réalisées entre 1992 et 2006, ont révélé des insuffisances au niveau de l'enregistrement des naissances ou des mariages dans le système d'état-civil.

AP2. Amélioration des performances du système d'information sanitaire (SNIS) : les activités prioritaires porteront sur le renforcement des compétences du personnel de santé en matière de production des statistiques sanitaires, l'adaptation et la disponibilité des supports de collecte d'information du SNIS, le développement de la communication et la mise en place d'un système d'archivage adéquat. Les performances des agents producteurs des données du SNIS accrues, permettront d'améliorer la qualité des statistiques compilées dans l'annuaire. Aussi, la démarche visant à réviser les supports de collecte du SNIS entamée en 2007, doit-elle être couplée à l'appui nécessaire pour mener parallèlement des actions concrètes relativement à l'amélioration de la base de données du secteur et le renforcement des capacités en méthodes statistiques de collecte, de traitement et de production des données sur la situation sanitaire, en s'appuyant sur les statistiques de routine.

AP3. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie performante de production des statistiques scolaires : L'analyse diagnostique a montré que les mécanismes de production des statistiques scolaires ne sont pas systématisés à tous les niveaux de l'enseignement. Il apparaît nécessaire d'élaborer un document de stratégie de production des statistiques scolaires intégrant l'ensemble des niveaux d'enseignement d'une part et les secteurs public et privé d'autre part.

A ce titre, les supports de collecte existants seront améliorés et des mécanismes de coordination des différents acteurs seront identifiés afin de fédérer les synergies pour produire des données de meilleure qualité à tous les niveaux d'enseignement. Les activités spécifiques concerneront l'élaboration du document de stratégie, l'extension de la couverture de collecte des données à tous les niveaux d'enseignement et des secteurs public et privé, la systématisation de l'utilisation des TICs dans la diffusion des statistiques scolaires et l'harmonisation des interventions des différents acteurs du secteur.

AP4. Amélioration de la production de l'hydraulique: la priorité sera donnée à l'opérationnalisation de la Direction de la Statistique chargée de centraliser et de coordonner la production du secteur. Il s'agit manifestement d'une initiative louable des plus hautes autorités du pays, dans la mesure où l'élaboration des indicateurs sur la couverture en eau potable, ou en infrastructures hydrauliques nécessite non seulement une révision méthodologique approfondie, mais aussi un dispositif de collecte régulière de données statistiques routinières. A cet égard, la nouvelle Direction de la Statistique ambitionne, par-delà la mise en place d'une base de données centrale et régionale dès 2008, d'instaurer un système d'informations en complément du système d'informations géographiques déjà existant, en vue de renseigner les indicateurs de la SRP, des OMD, mais aussi des politiques sectorielles du ministère de l'hydraulique. Par ailleurs, l'inventaire des points d'eau modernes, une opération amorcée en 2007, au niveau de la région de Tillabéri, doit en principe se poursuivre en 2008, dans les autres régions du pays, en vue de disposer d'une situation complète en la matière.

AP5. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de production et de diffusion des statistiques du travail et de l'emploi : les activités prioritaires porteront sur la mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'harmonisation des outils et méthodes de production, l'amélioration de la qualité de la production des secteurs informel et rural, principaux pourvoyeurs d'emploi, l'extension de la couverture de la production statistique. Les initiatives à prendre dans l'horizon du programme pluriannuel sont d'autant plus pertinentes qu'elles permettront de répondre aux préoccupations relatives à l'insuffisance ou la vétusté des données sur l'emploi, alors qu'à ce niveau, les données de routine peuvent raisonnablement être exploitées en plus des statistiques qui seront fournies par l'enquête nationale sur l'emploi programmée en 2008.

AP6. Amélioration de la qualité de la production des statistiques agricoles : un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de la prise en compte des cultures de contre-saison. Un appui technique de l'INS et une assistance technique extérieure, seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette activité. Il faut rappeler l'extrême importance d'élaborer une méthodologie adéquate d'estimation des cultures de rente dans la mesure où cela aiderait à une meilleure valorisation du PIB du secteur primaire, et par ricochet du PIB global. Les cultures de rente pratiquées en saison sèche, permettent non seulement de compléter l'apport nutritionnel des cultures céréalières, mais aussi de promouvoir des activités génératrices de revenus au niveau des populations. C'est en cela qu'il est fondamental de leur accorder une attention toute particulière, en initiant des enquêtes régulières et fiables dans le secteur.

AP7. Amélioration de la qualité de la production des statistiques environnementales : les activités prioritaires porteront sur l'amélioration de la couverture des statistiques environnementales, le renforcement de la synergie entre les intervenants, et l'harmonisation des outils méthodologiques.

En effet, le secteur de l'environnement est un champ particulièrement intéressant à explorer et à valoriser davantage, dans la mesure où de nombreuses initiatives sont mises en œuvre par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, avec le ministère de tutelle et les partenaires au développement, pour notamment faire ressortir la place du secteur dans la formation du PIB, et maîtriser au mieux les facteurs de changements climatiques et leur impact sur l'écosystème, la biodiversité, les changements climatiques, la préservation du capital de la faune et de la flore

AP8. Amélioration de la qualité de la production des statistiques sur l'élevage : les activités relatives au renforcement de la synergie et de la complémentarité entre les services statistiques et les autres partenaires producteurs de données statistiques, et à l'amélioration de la couverture seront privilégiées.

AP9. Amélioration de la qualité de la production des statistiques de la communication, des arts et de la culture : les activités relatives à ces secteurs sont d'une importance capitale avec le développement sur le plan national et international, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TICs). Le rapport sur l'état de la statistique au Niger, élaboré par la DCDS en 2007, a révélé une insuffisance des statistiques relatives à la communication, malgré l'intérêt qu'elles présentent dans le cadre du suivi des OMD ou de la SDRP. A cet égard, les opérations statistiques programmées par les directions des statistiques de la communication et de la culture seront relatives à l'organisation d'enquêtes et de collecte de données de routine auprès des sociétés de téléphonie cellulaire, les cybercafés, les médias, pour constituer une base d'informations nécessaires pour le suivi des stratégies nationales et internationales. Lorsque le dispositif de collecte aura été mis en place en 2008, il permettra d'élaborer régulièrement un annuaire statistique de la communication, de la culture et des arts.

AP10. Amélioration de la qualité de la production des statistiques du tourisme et de l'artisanat : le tourisme est classé parmi les secteurs porteurs de croissance au Niger. Toutefois, sa contribution au PIB reste encore sous-évaluée en 2007. La nouvelle direction sectorielle de la statistique créée veillera à travers sa production future, à contribuer au développement du secteur à partir des statistiques plus fiables et plus complètes. C'est pourquoi d'ailleurs, les services statistiques et de programmation du ministère ambitionnent notamment dès 2008, d'élaborer un compte satellite du tourisme pour une meilleure appréciation de son importance dans l'économie nationale.

AP11. Amélioration de la qualité de la production des statistiques des mines et énergie : le Système d'Information Énergétique (SIE) doit être complété par les informations relatives au secteur minier dans le cadre du développement des stratégies sectorielles du ministère des Mines et de l'Énergie. Au-delà du secteur minier qui nécessite un appui financier pour élaborer une base de données économiques et financières, les activités du SIE nécessitent d'être pérennisées pour une meilleure connaissance du secteur énergétique au Niger. En effet, jusqu'en 2007, le SIE a pu bénéficier du soutien des Partenaires Techniques et Financiers pour mener ses activités ; ce qui lui a permis notamment de renseigner la SDRP.

AP12. Amélioration de la qualité de la production des statistiques des transports : *«Les transports routiers contribuent à réduire la pauvreté en servant d'appui à la croissance économique et en accompagnant l'essentiel des activités cibles sur la pauvreté. Ils jouent aussi un rôle important dans la sécurité alimentaire et l'accès aux services de base».* (cf. document de la SRP, version finale du 14 janvier 2002). Le rôle moteur des transports ne sera effectif que si le système d'information s'améliore. En effet, le secteur du transport constitue un des maillons faibles en terme de production de données statistiques régulières et complètes.

A cet égard, la direction des statistiques du transport ambitionne d'inverser cette tendance, à travers d'abord une amélioration des supports méthodologiques et des outils de collecte des données liées au secteur. Il s'agira ensuite de collecter des données sectorielles de qualité et en respectant les délais programmés. Ces initiatives doivent être mises en œuvre et pérennisées sur toute la période du programme pluriannuel, ce qui permettra au secteur, d'élaborer des annuaires et des bulletins des statistiques pour contribuer à une amélioration de la couverture thématique des données dans le Système Statistique National, tout en renseignant les indicateurs retenus dans la SDRP et les OMD.

AP13. Amélioration de la qualité de la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires : dans le cadre de la réussite de la SDRP, un des axes stratégiques retenus est relatif à la promotion de la bonne gouvernance, tout en améliorant le système judiciaire du pays. Toutefois, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a elle-même admis l'insuffisance de données fiables et exhaustives, en matière de gouvernance politique et économique. La direction chargée des statistiques judiciaires et pénitentiaires, consciente de cette situation préjudiciable d'ailleurs au suivi des indicateurs retenus dans la SDRP, a programmé la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'informations sur les statistiques judiciaires et pénitentiaires, sur l'horizon de la SNDS.

AP14. Amélioration de la qualité des données macro-économiques : elle portera sur (i) la collecte des données primaires pour l'élaboration des comptes nationaux, les statistiques des prix, les entreprises informelles, et le secteur commercial informel ; (ii) la poursuite et l'accélération du processus de déconcentration des services de relevés des prix ; (iii) l'institution de mécanismes de coordination en matière de gestion de la dette, et (iv) la constitution d'une base de données - séries longues à la BCEAO.

Les actions à mener à ce niveau doivent permettre, entre autres, une meilleure estimation du taux de pression fiscale en estimant mieux les recettes fiscales à travers un élargissement du champ du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Il s'agit également de réunir les conditions optimales pour la migration du manuel de 1986 vers le manuel de 2001 pour assurer notamment la cohérence entre la Balance des Paiements et le TOFE. Relativement aux statistiques de la dette, il ressort des difficultés pour le traitement de la dette intérieure ; il en est de même au niveau des Aides Non Remboursables, où des écarts sont souvent observés selon les structures compilant cette information. Sur la base de tous ces constats, il paraît opportun d'envisager la création d'une direction des statistiques pour compiler les données macroéconomiques et financières au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances. Dans la même logique, il est impératif de résoudre les difficultés liées aux décalages entre les données des unités de gestion des projets et des partenaires.

AP16 et AP17. Amélioration de la qualité des données de la population et des réformes sociales, et des données de l'aménagement du territoire et du développement communautaire: sur la base des données d'enquêtes sociodémographiques, du RGPH et des données administratives, des monographies régionales vont être réalisées dès 2008, pour faire découvrir d'une manière générale, la carte d'identité de chaque région du pays. Cela entre en droite ligne du processus de décentralisation et de communalisation amorcé dans le pays depuis le 24 juillet 2004. L'amélioration des données de l'aménagement du territoire et du développement communautaire s'inscrit également dans la même logique de communalisation intégrale. A ce niveau, la direction sectorielle des statistiques projette d'élaborer et mettre à jour les outils de collecte, pour avoir l'opportunité d'élaborer un annuaire des statistiques sur toute la période du programme pluriannuel de la SNDS.

AP18. Amélioration de la qualité des données sur le développement urbain et l'habitat : l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat est une dimension importante de la pauvreté humaine retenue dans la SDRP. Toutefois, comme cela fut constaté ailleurs, ce secteur souffre également d'une insuffisance d'informations statistiques fiables pour apprécier le chemin parcouru dans cet axe stratégique de réduction de la pauvreté. Aussi, une action prioritaire retenue dans la SNDS sera-t-elle relative à l'élaboration des outils de collecte de données performants, pour améliorer les informations de l'annuaire à élaborer chaque année du programme pluriannuel.

AP19. Amélioration de la qualité des données du secteur de la jeunesse et des sports : jusqu'en 2007 encore, il n'existe aucun mécanisme fiable d'informations dans le secteur de la jeunesse et des sports au Niger. Aussi, l'initiative de création d'une direction des statistiques dans le secteur est-elle parfaitement louable, pour assurer un développement des statistiques sectorielles. Cependant, le succès de cette entreprise des plus hautes autorités du pays ne peut être obtenu, qu'en accordant une priorité à l'élaboration dès 2008, des outils de collecte de données, pour engager le processus d'élaboration d'un bulletin statistique chaque année retenue dans la SNDS.

AP20. Amélioration de la qualité des données de «Niger Info» :

La mise en œuvre de cette action prioritaire repose sur le soutien effectif au dispositif de collecte de données auprès des services producteurs sectoriels et régionaux, en vue de garantir la mise à jour périodique de la base de données et le renseignement des indicateurs spécifiques aux stratégies nationales et internationales de développement économique et social (SDRP, UNDAF, OMD, SDR, etc.). Il s'agit également de soutenir les méthodes de validation de tous les indicateurs de base à travers des ateliers techniques et méthodologiques réunissant les producteurs de données sous la houlette de la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique de l'Institut National de la Statistique, avec l'appui du Système des Nations Unies. Le plan prévoit une mobilisation financière annuelle de 8 millions de FCFA pour l'atteinte de cet objectif.

3.7.4.2. L'amélioration de la qualité de la production périodique des données

La production administrative des données n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins en indicateurs pour assurer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Par ailleurs, certaines données de routine souffrent de certaines insuffisances et ont besoin d'être validées par des enquêtes sur le terrain. Mais les demandes de réalisation de ces opérations périodiques de production de données, très coûteuses financièrement et qui mobilisent une partie importante des capacités techniques de l'INS, ont besoin d'être rationalisées. Cette rationalisation touche autant l'optimisation de l'utilisation des ressources (réaliser le maximum avec le moins de ressources possibles) que la régularité, la pertinence et la comparabilité des données produites. Cette double rationalité permet d'améliorer le rapport coût-efficacité de ces opérations.

A cet effet, les deux activités suivantes méritent la plus haute priorité : une programmation pluriannuelle et une étude approfondie sur l'offre et la demande statistiques.

- **Mise en place d'une programmation pluriannuelle concertée des opérations d'envergure nationale de production périodique des données :** la programmation pluriannuelle des opérations permet, par la mise en commun des moyens, de planifier la couverture des besoins en données dans le temps, d'harmoniser les méthodologies, les concepts, les définitions, les normes et standards, et donc d'améliorer la comparabilité, la pertinence et l'utilité des données.

Cette mise en commun des moyens permet, en plus des économies à réaliser, une complémentarité des initiatives et donc une meilleure couverture des besoins. Pour les cinq années à venir, le programme pluriannuel prévoit la réalisation des enquêtes inscrites au tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Programme d'enquêtes 2008-2012 (en millions de FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012	Coût unitaire	Coût total
<i>Economie/Conjoncture</i>							
Enquête emploi / secteur informel						120	240
Enquête pour la rénovation de l'IHPC						224,2	224,2
Enquête PCI						69,8	69,8
Enquête auprès des entreprises						2,5	12,5
Enquête Permanente sur l'Evaluation des Récoltes (EPER)						200	1 000
<i>Pauvreté et condition de vie des ménages</i>							
Enquête Nationale budget consommation des ménages						158,3	158,3
Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (*)						85	850
Enquête sur la nutrition et la survie des enfants de 0 à 59 mois (*)						75	750
Enquête sur les indicateurs sociaux de base (QUIBB social)						120	120
Enquête sur les indicateurs sociaux de base (QUIBB volet dépense)						120	120
Suivi participatif de la pauvreté						40,7	40,7
DSBE						100	200
Enquête sur l'Alphabétisation au Niger (LAMP)						242,6	242,6
<i>Démographie/Santé</i>							
Enquête démographique et de santé/MICSS IV						1000	1000
Recensement Général de la Population et de l'Habitat						6 000	6 000
Enquête sur la migration et l'urbanisation au Niger						100	100
<i>Gouvernance / Droits humains</i>							
Enquête sur la gouvernance/corruption						50	50
Enquête sur le travail des enfants et le travail forcé						127,3	127,3
Enquête sur les Violences faites aux femmes						120	120
TOTAL GENERAL							11 425,5

* = 2 fois par an = année de réalisation

- **Evaluation permanente de la demande statistique publique et de réorganisation de l'offre en vue de parvenir à une meilleure adéquation.** Cette évaluation sera très opérationnelle et axée sur la demande (présente et future) et l'offre d'indicateurs de la SDRP, des OMD, du MCC, et de manière générale, de l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement en cours et à venir. Dans ce cadre, une initiative a déjà été prise par l'INS, pour élaborer un projet d'enquête d'évaluation de la demande d'informations adressée à son niveau par les personnes physiques, les services publics et privés et les représentations des institutions internationales dans notre pays.

Cette enquête d'évaluation de la demande sera complétée par la situation des sollicitations d'informations statistiques adressée à l'Institut et au Système Statistique National, par les institutions en dehors de notre pays. Ces informations recherchées permettent notamment d'élaborer les rapports mondiaux vers l'atteinte des OMD, les rapports mondiaux sur le Développement Humain ou d'autres documents relatifs au suivi des stratégies internationales de développement économique et social des différents pays.

Le **coût du programme** est de 15,2 milliards FCFA ; plus de la moitié de cette somme est consacrée au programme pluriannuel d'enquêtes 2008-2012. La moitié restante concerne principalement l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de production des statistiques scolaires, des statistiques du travail et de l'emploi, l'amélioration des statistiques environnementales et la mise en place du système d'information en matière de lutte contre la corruption.

Tableau 12 : Coût du Programme 4 «Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international » (en millions de FCFA)

Actions prioritaires	Coût	%	Etat	PTF
			Répartition	
AP1 : Redynamisation de l'état civil par l'extension de la couverture géographique et le renforcement des compétences et de la professionnalisation des agents	200,0	1,4%	0	200
AP2 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques sanitaires	100,0	0,7%	0	100
AP3 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie performante de production des statistiques scolaires	218	1,5%	0	218
AP4 : Amélioration de la production des statistiques de l'hydraulique	85	0,6%	0	85
AP5 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de production et de diffusion des statistiques du travail et de l'emploi	83	0,6%	0	83
AP6 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques agricoles	7	0,0%	0	7
AP7 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques environnementales	177	1,2%	0	177
AP8 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques de l'élevage	145	1,0%	0	145
AP9 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques de la communication, de la culture et des arts	38	0,3%	38	0
AP10 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques du tourisme et de l'artisanat	47,45	0,3%	0	47,45
AP11 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques des Mines et Energie	364	2,5%	0	364
AP12 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques des transports	25	0,2%	0	25
AP13 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires	55	0,4%	0	55
AP14 : Amélioration de la qualité des données macroéconomiques	279	1,9%	57,5	221,5
AP15 : Mise en place d'une programmation pluriannuelle concertée des opérations d'envergure nationale de production périodique des données	12644,0	86,7%	1449,3	11194,7
AP16 : Amélioration de la qualité des données de la population et des réformes sociales	0,0	0,0%	0	0
AP17 : Amélioration de la qualité des données de l'aménagement du territoire et du développement communautaire	22,5	0,2%	0	22,5
AP18 : Amélioration de la qualité des données sur le développement urbain et l'habitat	32,6	0,2%	0	32,6
AP19 : Amélioration de la qualité des données du secteur de la jeunesse et des sports	25,0	0,2%	0	25
AP20 : Amélioration de la qualité des données de «Niger Info»	40	0,3%	0	40
Total	14587,6	100,0%	1544,8	13042,8

* Y compris la première enquête annuelle

** Le coût des enquêtes n'est pas exhaustif

D'autres actions prioritaires du programme 4 de la SNDS, seront relatives entre autres :

- **Au respect des normes internationales ou régionales en matière de traitement de données** : l'accent sera mis sur la vulgarisation de la norme du Système Général de Diffusion des Données.
L'une des faiblesses constatées dans la mise en œuvre des fonctions statistiques de collecte, de traitement et de diffusion des données est relative au non respect des délais dans l'exécution des activités programmées. Ce qui porte un sérieux préjudice à l'appréciation objective de la situation sociodémographique et économique que doivent refléter les informations statistiques compilées par les différentes structures du Système Statistique National. Le SSN nigérien, dans son ensemble, doit par conséquent se conformer aux normes standard sous-régionales et internationales pour bénéficier de certaines opportunités devant lui permettre d'amorcer son développement. Pour atteindre un tel objectif, il est impératif que les organes du SSN soient suffisamment informés et éduqués pour appropriation, de toutes les bonnes pratiques en matière de diffusion de données pour les intégrer dans leur ligne de conduite. C'est en cela que, d'une façon particulière, la norme du SGDD nécessite une vulgarisation dans tout le SSN, pour permettre au pays de respecter les bonnes pratiques dans le domaine statistique.
- **A la mise en place d'un Système National d'Information sur la Lutte contre la Corruption** : ce système, qui sera coordonné et géré par l'INS, permettra de structurer et de rendre disponible l'information en matière de lutte contre la corruption, et donc d'améliorer la pertinence et l'efficacité des Stratégies et du Plan d'Action sur la base d'indicateurs mesurables et fiables. Ce système aura deux volets : (i) l'organisation et la systématisation de la collecte des données de routine sur le phénomène auprès des structures impliquées, notamment l'Inspection d'Etat, l'Inspection Générale des Finances, l'Agence de Régulation des Marchés Publics, la Direction Générale des Marchés Publics, la Cour des Comptes, éventuellement les Inspections Générales des Services des différents départements ministériels, les Juridictions. La création de la Direction des Statistiques doit être envisagée au Ministère de la Justice, notamment pour la centralisation des données des différentes juridictions ; (ii) l'organisation, sous l'égide de l'INS, d'une enquête nationale, pour établir la situation de référence.

3.7.5. Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique

Trois **objectifs stratégiques** sont retenus pour ce programme :

- (i) Développer un plan d'action pour le plaidoyer et la communication en faveur de la statistique ;
- (ii) Promouvoir la culture statistique comme support de l'obligation de rendre compte des activités entreprises ;
- (iii) Bâtir une infrastructure numérisée de production et de diffusion des produits statistiques.

Les **actions prioritaires** retenues au titre de ce programme sont les suivantes :

AP1. Le développement d'un Plaidoyer en faveur de la production statistique à l'endroit des décideurs, des ménages sollicités dans le cadre des opérations de dénombrement et des enquêtes, des partenaires au développement et de la société civile : un plan d'action spécifique sera élaboré et mis en œuvre à cette fin.

AP2. Le gouvernement encouragera, dans toutes les structures publiques et parapubliques, le développement des activités statistiques pour rendre compte des missions qui leur sont assignées.

Cela militera en faveur d'un changement radical des comportements pouvant entraver l'édification et le fonctionnement normal de l'infrastructure statistique. En effet, au-delà de l'INS, tous les autres producteurs des données statistiques sectorielles et régionales doivent nécessairement respecter la déontologie qu'impose la profession pour préserver le label qualité ; et de ce point de vue, le gouvernement a un rôle moteur à jouer pour motiver et discipliner les structures statistiques publiques et parapubliques.

AP3. La promotion d'une infrastructure numérisée de production statistique

Cette action comporte les activités suivantes :

- ✓ renforcer les capacités de l'INS en développant les autres outils de la communication par Internet tels que : la boucle radio pour interconnecter les directions nationales des statistiques en vue d'accéder au réseau local de l'INS, les connexions Internet sans fil (Dogonay) pour permettre aux structures régionales et départementales d'échanger avec l'INS à travers le ftp(file transfert protocole), les sites web dynamiques où les autres structures pourront, si possible, mettre à jour en ligne les informations les concernant.
- ✓ renforcer les dispositifs de communication au sein des autres structures du système en les dotant, le cas échéant, de moyens nécessaires pour le gravage de données et pour la connexion Internet.
- ✓ La promotion d'une infrastructure numérisée repose en partie sur la réalisation de certaines activités programmées dans l'opérationnalisation de «*Niger Info*». Il s'agit notamment du gravage de la base de données, de l'élaboration des différents supports et de la mise en réseau pour une meilleure harmonisation de sa gestion dans le Système Statistique National (produits 21,22 et 23).
- ✓ Il s'agit aussi d'assurer le soutien nécessaire à la cartographie intercensitaire, notamment dans le cadre de la réalisation des grandes opérations d'enquêtes et de recensements (produit 24). Le plan prévoit un appui de 10 millions de FCFA par an pour améliorer la cartographie intercensitaire.
- ✓ L'archivage des données et métadonnées à travers le logiciel toolk it initié dans le SSN par le biais du Programme Statistique Accéléré soutenu par la Banque Mondiale, doit être également vulgarisé à tous les niveaux pour sécuriser l'information statistique tout en améliorant son accès au niveau des utilisateurs (produit 25).

AP4. La mise en réseau des unités statistiques dans le cadre de l'intranet gouvernemental :

le coût estimatif inscrit dans le présent document n'incorpore pas la prise en charge de l'opérationnalisation et l'extension du Schéma Directeur Informatique (SDI), à toutes les autres composantes du Système Statistique National. Il s'agit du chiffrage cumulé de l'interconnexion des directions sectorielles de la statistique, l'interconnexion des directions régionales de la statistique, en 2010, et le suivi de ces interconnexions de 2010 à 2012. La mise en réseau des unités statistiques et le développement des réseaux locaux, permettront, à n'en point douter, d'améliorer significativement la circulation, les échanges et la qualité de la diffusion des informations statistiques dans tout le SSN.

Tableau 13 : Coût du programme 5: Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique (millions FCFA)

Actions prioritaires	Coût	%	Répartition	
			Etat	PTF
AP1. Le développement d'un Plaidoyer en faveur de la production statistique à l'endroit des décideurs	372,0	24,8%	0	372,0
AP2. Le gouvernement encouragera, dans toutes les structures publiques et parapubliques, pas seulement au niveau au sein des unités statistiques, le développement des activités statistiques	105,0	7,0%	105	0,0
AP3. La promotion d'une infrastructure numérisée de production statistique	957,15	63,8%	99,7	857,5
AP4** : La mise en réseau des unités statistiques dans le cadre de l'intranet gouvernemental	65,3	4,4%	0	65,3
Total P5	1 499,5	100,0%	205	1 295

** : Boucle radio (coût d'installation : 3 500 000 Fcfa, abonnement : 2000 000 F cfa par an), Connexion Internet (installation et abonnement) : 100 000 F CFA, Graveur DVD et cd rom : 60 000 F CFA, Boîte de 10 cd rw : 15 000 F CFA, Nombre de structures considérées : 36

3.8 Coût et financement de la SNDS

Avant la consolidation de la SNDS sur la période du programme, un plan de financement et des budgets ont été élaborés par chaque secteur, puis transmis à la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique (DCDS) de l'INS. La DCDS s'est ensuite chargée d'harmoniser les budgets suivant le coût total par programme, en conseillant² par ailleurs les secteurs sur les priorités en fonction des ressources disponibles et des stratégies nationales et internationales. C'est en adoptant cette démarche participative et consensuelle que le coût global de la SNDS, dont le détail par action prioritaire est présenté à l'annexe 1, a été évalué sur des bases réalistes sur la période de 2008 à 2012.

Ainsi, l'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 24,2 milliards de FCFA. La proportion du coût total affecté au développement des statistiques est donc raisonnable si l'on considère que généralement 5 à 10% des financements sont consacrés à la gestion et au suivi et évaluation des programmes. Mais ce coût n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend pas en compte les charges liées aux ressources humaines des structures sectorielles, le coût de la composante «*Economie et Finances*», et celui de certaines enquêtes nationales.

² C'est le lieu de signaler le rôle important joué par la DCDS relativement aux arbitrages sur la prise en compte des opérations statistiques que se proposent de réaliser les structures sectorielles sur l'horizon de la SNDS, et leurs chiffres respectifs. En effet, la plupart des directions sectorielles de la statistique sont jeunes en matière de coordination des activités statistiques, et donc elles ne disposent pas d'expériences suffisantes dans la programmation des coûts.

Tableau 14a. Coût du financement de la SNDS (en millions de FCFA)

Programmes	Coût	%
1. Renforcement du Cadre Juridique et Institutionnel	1131,29	4,8%
2. Développement des ressources humaines et de la recherche appliquée	1956,9	8,3%
3. Renforcement des moyens matériels, financiers et de la gestion	4477,25	18,9%
4. Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques	14587,6	61,7%
5. Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique	1 499	6,3%
Total Général	23652,5	100,0%
Etat	6510,74	27,5%
PTF	17141,7	72,5%

La structure des coûts confirme la priorité accordée aux programmes d'amélioration de la qualité, et de renforcement des moyens d'intervention qui absorbent respectivement 61,7 % et 18,9% du coût total de la SNDS.

Par ailleurs, la parfaite opérationnalité de la SNDS, nécessite la mobilisation de 35% environ du financement attendu dès les deux premières années, et jusqu'à 73% les trois premières années. Cela signifie que seulement 27% sont attendus pour les années 2011 et 2012. Cette situation s'explique par le fait qu'au démarrage de la SNDS, un profond intérêt sera accordé aux programmes relatifs au renforcement des moyens matériels, financiers et de la gestion, mais aussi à l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la formation et le perfectionnement des ressources humaines en quantité suffisante pour satisfaire les besoins du SSN. Le coût élevé des activités prévues en 2010 est lié à certaines opérations d'enquête de grande envergure programmées cette année, comme le démarrage des activités du RGPH, dont le coût global a été estimé à 6 milliards de FCFA.

Tableau 14b. Répartition annuelle du coût de la SNDS (en millions de FCFA)

Programmes	2008	2009	2010	2011	2012	Total
1 : Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination	156,7	306,3	300,3	227,49	140,5	1131,1
2 : Développement des ressources humaines et de recherche appliquée	487,85	510,85	417,7	260,5	280	1956,9
3 : Renforcement de la dotation du secteur des statistiques en moyens matériels et financiers et de la gestion des ressources du secteur	1176,6	1058,55	754,2	743,7	744,2	4477,3
4 : Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques et édification d'un espace statistique sous-régional et international	2553,6	1180,7	7260,4	2502,9	1050,0	14547,6
5 : Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique	452	312	295	259	181	1499,5
Total général	4 826,7	3 368,3	9 027,9	3 993,8	2 395,9	23 612,5
Pourcentage (%)	20,4%	14,3%	38,5%	16,9%	10,1%	100,0%
Pourcentages cumulés	20,4%	34,7%	72,9%	89,9%	100,0%	

Les principes ci-après guideront le financement des coûts identifiés :

- ✓ L'exploitation de toutes les sources potentielles pour la mobilisation des ressources : ressources propres du système, Etat, PTF ;
- ✓ La conciliation de la nécessaire appropriation du SSN, donc de son financement par les acteurs nationaux, et les capacités réelles de génération des ressources par le système et l'Etat. La durabilité du système et la pérennité des actions entreprises en dépendent. A cet effet, les ressources internes seront utilisées prioritairement pour le financement de la production des données administratives. Ce financement portera essentiellement sur le fonctionnement du système : salaires, fournitures, carburant, entretiens/maintenance, déplacements et supports de collecte des données ;
- ✓ La prise en charge des opérations lourdes (RGP/H et enquêtes nationales), des investissements nécessaires pour l'équipement des structures chargées de la production statistique, et de l'assistance technique, sera requise sur ressources extérieures.

a. Scénario de référence

Ce scénario est basé sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Augmenter de 10% le budget des SSP du MDA et du MRA pendant les deux premières années et de 5% pour les années suivantes ;
- ✓ Porter, en 2008, les dotations budgétaires à 70 millions de FCFA pour la DS/MSP et pour la DEC/MID, et prévoir 25 millions FCFA pour la nouvelle DS du Ministère de la Justice. Les dotations budgétaires s'accroîtront de 10% en 2009 et 2010 et de 5% en 2011 et 2012 ;
- ✓ Doter les autres DS d'un budget moyen de 5 millions FCFA en 2008 et assurer une augmentation annuelle de 5% l'an sur la période couverte par la SNDS ;
- ✓ Porter la subvention totale de l'INS à 615 millions FCFA la première année, à 730 millions FCFA la seconde année et à 806 millions FCFA la troisième année pour couvrir les charges salariales et de fonctionnement liées à la création des DRS.

Sur la base des principes énoncés et de ces hypothèses, l'Etat assurera 27,5% des financements requis. Il faut noter la non comptabilisation des salaires des structures sectorielles traditionnellement pris en charge par l'Etat. Autant dire que la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure persistera. Celle-ci assurera encore 72,5% des financements. Cependant, la programmation pluriannuelle a été faite sur la base d'un accroissement progressif de la contribution de l'Etat concomitamment à la diminution tendancielle de l'appui extérieur.

b. Scénario optimiste

Le scénario optimiste modifie les hypothèses du scénario de référence de la manière suivante :

- ✓ Aligner dès 2008 les dotations budgétaires des DS des secteurs prioritaires sur celles du MEN qui semble être l'une des plus performantes, soit 160 millions FCFA tout en assurant une augmentation de 10% de la dotation de la DSI/MEN. Les secteurs concernés sont la santé, l'état civil, le développement agricole, les ressources animales, l'environnement et l'hydraulique ; ces augmentations de crédits budgétaires, conjuguées à l'amélioration des recettes propres, devraient permettre, en plus du fonctionnement des structures, de couvrir intégralement le coût des supports de collecte ;
- ✓ Augmenter de 10% par an les dotations budgétaires des SSP à partir de 2009 ;
- ✓ Les autres hypothèses restent inchangées par rapport au scénario de référence.

La mobilisation des financements extérieurs obéira aux stratégies suivantes :

- ✓ Le renforcement des ressources propres du SSN par la création des régies de recettes et dépenses au sein des SSP, l'objectif visé étant de recouvrer au moins le coût des supports par la vente de certains produits, et donc d'assurer un approvisionnement régulier et pérenne pour cet intrant indispensable à la production ;
- ✓ l'inscription des besoins du secteur de la statistique dans la SDRP afin d'utiliser les mécanismes de concertation existants pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- ✓ pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural, dans lesquels le gouvernement met en œuvre, en partenariat avec les PTF, l'approche sectorielle globale, la mobilisation des ressources pour le financement intégral ou partiel des besoins sera effectuée via les mécanismes de financement existants et sur les ressources mobilisées et/ou mobilisables dans le cadre du Programme Décennal de l'Éducation, du Plan de Développement Sanitaire et de la Stratégie de Développement Rural. Les structures sectorielles de production statistique doivent être préparées à exploiter toutes les facilités offertes : appui budgétaire, fonds commun/basket-fund, requêtes spécifiques ; la possibilité de financement de certains besoins par des projets à couverture régionale ne doit pas être négligée ;
- ✓ Pour les autres secteurs, les financements disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale ou régionale pourront être explorés : par exemple, pour le secteur de la Justice, le financement disponible dans le cadre du Programme Seuil du MCC sera utilisé pour la mise en place du système d'information en matière de lutte contre la corruption et la réalisation de l'enquête nationale ;
- ✓ L'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration (UEMOA- CEDEAO), régionales et internationales ;
- ✓ Des financements spécifiques seront recherchés auprès des Bailleurs intéressés par le développement du secteur statistique. Ces financements couvriront les besoins non couverts par les ressources acquises. Il est souhaitable, compte tenu de la nature de l'activité, que ces ressources soient des dons. A défaut, des prêts concessionnels à des conditions équivalentes à celles de la Banque Mondiale seront recherchés.

Le suivi de la mobilisation effective des moyens requis en faveur du SSN nécessite (i) l'utilisation d'un cadre de concertation ouvert aux PTF, et (ii) la réalisation tous les ans, par l'INS, de l'enquête diagnostique sur les structures et le profil des agents auprès des structures les plus importantes.

3.9 Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SNDS

La ligne directrice générale est d'utiliser au mieux les structures existantes et celles prévues dans le cadre de l'amélioration de la coordination pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS. Cette ligne de conduite a pour avantage de ne pas alourdir inutilement les mécanismes de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. A cet égard, le Conseil National de la Statistique, le cadre permanent de coordination opérationnelle et les groupes sectoriels de travail animeront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS.

3.9.1. Modalités de mise en œuvre

Les différents acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDS seront :

- le Conseil National de la Statistique,
- le Ministère de l'Économie et des Finances assurant la tutelle de l'INS et la Présidence du Conseil National de la Statistique,
- l'INS à travers notamment sa Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique (DCDS) et le Secrétariat Technique Permanent de la SNDS,
- les comités sectoriels,

- les structures sectorielles de production statistique des ministères techniques,

Et sur le plan opérationnel, un Comité de pilotage élargi aux Partenaires Techniques et Financiers sera mis en place, pour s'assurer du bon déroulement des activités programmées dans la Stratégie et proposer éventuellement des recommandations d'amélioration ou des pistes de financement pour certaines activités.

Chacun de ces intervenants est appelé à jouer sa partition pour la réussite de la stratégie, ainsi qu'il suit :

Le Conseil National de la Statistique (CNS) : qui veillera à l'examen des rapports de suivi et d'évaluation de la SNDS.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Président du Conseil National de la Statistique, assurera la maîtrise d'ouvrage de la SNDS qu'il délèguera aux Ministres sectoriels qui l'exerceront chacun dans son domaine de compétence.

Les comités sectoriels : chacun d'eux sera tenu d'élaborer des rapports de suivi sur la base de l'examen de l'état de mise en œuvre des activités relevant de leurs thématiques spécifiques.

L'Institut National de la Statistique (INS) chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de la SNDS. A cette fin, il mettra en place une Cellule de Suivi qui pourrait être logée au sein de la Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique de l'INS. Cela nécessitera le renforcement de cette direction à travers la création d'un service chargé d'animer principalement la cellule de suivi. Les attributions d'un tel service seront orientées vers :

- *l'élaboration des rapports à mi-parcours et des rapports annuels de mise en œuvre à partir de la mise en commun des rapports des comités sectoriels et des producteurs sectoriels ;*
- *la révision éventuelle de la matrice du cadre logique de la SNDS, en tenant compte de certaines contraintes liées à la programmation ;*
- *l'organisation des réunions des comités sectoriels et toute autre réunion présentant un intérêt pour la stratégie au sein de l'INS ;*
- *les préparatifs des sessions du CNS élargies aux partenaires techniques et financiers,*
- *l'évaluation à mi-parcours et final du programme.*

Les structures sectorielles de production statistique et d'informations statistiques assureront la maîtrise d'œuvre ; elles seront donc responsables de la mise en œuvre du volet de la SNDS pour lequel elles sont compétentes. Mais pour encourager la synergie entre les acteurs du système, les trois composantes du SSN, à savoir, «*Démographie et secteurs sociaux*», «*Economie et Finances*», et «*Développement rural*», disposeront chacune d'un groupe de travail permanent chargé d'assurer une coordination opérationnelle.

Naturellement, les maîtres d'ouvrage ont la latitude de déléguer la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées.

3.9.2. Suivi et évaluation

3.9.2.1. Les produits à livrer dans l'horizon de la SNDS

La SNDS intègre les projets d'enquêtes et de recensements, les opérations statistiques à volet socioéconomique et démographique, et les études sur la réorganisation du système statistique national. Cette stratégie est bâtie selon une démarche de Gestion Axée sur les Résultats accordant une priorité aux activités présentant un intérêt certain pour les principaux utilisateurs. Elle précise les chiffrages attendus pour chaque année de l'horizon considéré. C'est en cela que la visibilité des actions menées par les différents acteurs pour une réussite de la stratégie sera appréhendée à travers la livraison systématique des produits suivants:

- les rapports sectoriels annuels de suivi entre janvier et février de chaque année ;
- le rapport de synthèse annuel sur le suivi en avril de chaque année, à partir de la mise en commun des rapports sectoriels ;
- le relevé des conclusions et recommandations du CNS, suite à l'examen du rapport de synthèse en juillet de l'année ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours en 2010 ;
- le rapport d'évaluation final en 2013.

Le succès de la mise en œuvre de la SNDS nécessite un suivi régulier et une évaluation périodique de son plan d'action afin de déceler à temps les contraintes et les insuffisances éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires.

Le CNS est le premier niveau du dispositif de suivi et évaluation. Il examinera, lors de ses réunions périodiques, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNDS et donnera les orientations nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre.

Le suivi opérationnel sera effectué au sein du cadre permanent de concertation regroupant l'INS et les SSP. Celui-ci, érigé éventuellement en Comité de Pilotage élargi aux PTF, sera chargé de (i) piloter et coordonner les interventions en veillant à la cohérence interne et à la complémentarité des activités ; (ii) examiner et approuver les plans d'action global et annuels de la SNDS ; (iii) examiner les rapports annuels d'avancement et proposer au CNS les mesures et décisions adéquates à prendre pour accélérer la mise en œuvre et améliorer la performance de la SNDS ; (iv) faire le point de la mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes ; (v) examiner le rapport d'évaluation à mi-parcours et donner les orientations nécessaires pour améliorer la performance de la SNDS pour la durée restante ; (vi) examiner le rapport d'évaluation finale du programme et prendre les mesures pertinentes pour la pérennisation et la capitalisation des acquis. La Cellule de Suivi de l'INS préparera les réunions du Conseil. Elle sera notamment chargée de la préparation des plans d'action annuels et des rapports annuels de suivi.

Les groupes sectoriels de travail, sous la houlette des directions sectorielles des statistiques, seront responsables du suivi et de l'évaluation interne des activités statistiques au niveau de leurs secteurs respectifs. Elles organisent des réunions périodiques avec les structures centrales et les directions régionales relevant de leurs domaines. Elles élaborent des plans d'action annuels et des rapports semestriels et annuels de suivi, consolidés par la Cellule de Suivi de l'INS.

Au niveau régional, les Comités Régionaux de la Statistique, appuyés en cela par les DRS, auront la responsabilité du suivi de la mise en œuvre. Des réunions périodiques de suivi seront organisées pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action régionaux et prendre les mesures d'ajustement nécessaires.

3.9.2.2. Les indicateurs de réalisation des activités pour l'atteinte des produits de la SNDS

Les indicateurs de réalisation des activités à identifier pour l'atteinte des produits doivent se prêter à une mesure qualitative et quantitative du niveau d'exécution des opérations des programmes de la stratégie.

Dans le tableau 15, des pondérations ont été proposées pour évaluer le niveau de réalisation des produits selon chaque étape d'une opération statistique. Cette grille de pondération pourra être utilisée dans le système de notation ou d'appréciation quantitative du niveau d'atteinte des activités entreprises pour réaliser un produit bien déterminé. Lorsqu'un produit nécessite cinq (5) activités, chacune d'elles sera notée progressivement, de telle sorte que par agrégation, l'on obtienne une note pour le produit selon la période d'évaluation considérée en cohérence avec le délai prévu pour la livraison du produit.

Tableau 15 : Grille de pondération des activités nécessaires pour l'atteinte des produits

Type d'opération (principaux produits à livrer)	Niveaux de réalisation des activités	Pondérations	Pondérations cumulées (En %)
Enquête et recensements	Conception méthodologique (budget, chronogramme, plan et base de sondage, formation, pré-test)	20	20
	Collecte des données sur le terrain	30	50
	Saisie des données et apurement	10	60
	Résultats préliminaires	20	80
	Résultats définitifs, publication	20	100
Analyses des données (Etudes descriptives et approfondies)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Rapport ou note provisoire (draft)	30	50
	Rapport ou note finale	50	100
Restructuration, réorganisation	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Travaux entamés et finition en cours	60	80
	Travaux entièrement exécutés	20	100

3.9.2.3. Indicateurs de suivi de la SNDS et critères de réussite du programme

La SNDS a pour principal objet de mettre à la disposition des décideurs les données et indicateurs pertinents pour concevoir, suivre la mise en œuvre et évaluer des politiques, programmes et projets de développement (publics et privés). La SDRP, document de référence en matière de développement économique et social du gouvernement, en est le premier demandeur. La SNDS doit d'abord et avant tout satisfaire cette demande, raison pour laquelle une collaboration étroite avec le Secrétariat Permanent de la SDRP est importante pour arrêter périodiquement les indicateurs retenus pour l'évaluation. L'étude approfondie de l'adéquation entre la demande statistique publique et l'offre devrait permettre de dresser la situation de référence pour les indicateurs à suivre.

Par ailleurs, la SNDS doit également définir ses propres indicateurs aux fins de suivi et évaluation. Ces indicateurs seront en rapport avec les qualités premières mises en avant pour un système statistique national, à savoir, la pertinence, l'exactitude, la ponctualité, la continuité, la fiabilité, la cohérence, la comparabilité, la spécificité, l'accessibilité, la simultanéité et la pérennité des données statistiques, l'efficacité dans l'utilisation des ressources du secteur et l'accès pour tous les utilisateurs aux données statistiques. L'étude approfondie de la demande et de l'offre statistique proposera des indicateurs globaux et sectoriels précis pour le suivi et l'évaluation de la SNDS.

Concernant toutefois les critères de réussite du programme statistique à considérer, ils pourront être synthétisés comme suit :

- le niveau de réalisation des objectifs du programme,
- le niveau d'exécution des enveloppes financières annuelles,
- le niveau de mobilisation financière annuelle,
- l'appréciation qualitative des résultats,

- l'appréciation du niveau de respect du calendrier des opérations,
- l'adéquation des résultats aux objectifs de la SNDS.

3.10 Risques liés à la mise en œuvre de la SNDS

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la SNDS sont relatifs (i) au déficit lié à l'insuffisance en ressources humaines, notamment pour l'animation des directions sectorielles et régionales, ce déficit pouvant être aggravé par la fuite des cerveaux ; (ii) à l'instabilité institutionnelle, et (iii) à la non disponibilité à temps des moyens financiers.

3.11 Stratégies de gestion du risque

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) est un élément fondamental dans la réussite de la Stratégie Nationale de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). D'ailleurs, la période de sa mise en œuvre s'inscrit dans l'horizon de la SDRP. Par ailleurs, l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande d'informations statistiques a permis de révéler toute la pertinence et le caractère opportun du paquet d'activités statistiques programmées dans la SNDS, en vue de renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation des stratégies nationales et internationales de développement économique et social.

A cet égard, il est important de réunir toutes les conditions de réussite de la SNDS, en s'appuyant sur les facteurs critiques de sa mise en œuvre. Aussi, les stratégies suivantes pourront-elles être retenues pour maximiser les chances de réussite de la SNDS :

(i) relativement au déficit lié à l'insuffisance en ressources humaines, notamment pour l'animation des directions sectorielles et régionales, il est nécessaire que le gouvernement affirme son engagement politique de manière solennelle, notamment pour soutenir le plan de formation, de perfectionnement et de renforcement des capacités des ressources humaines, en mobilisant des ressources financières conséquentes, en plus des contributions attendues des partenaires au développement,

(ii) pour pallier l'insuffisance des ressources humaines de conception de l'INS, face à une demande très forte au niveau des structures statistiques sectorielles, les deux (2) premières années du programme, pourront être réservées à des appuis techniques et méthodologiques ponctuels, aux structures sectorielles à travers : des appuis à la conception ou la révision des outils de collecte, aux méthodologies d'élaboration des opérations statistiques. La Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique pourra canaliser les besoins d'appuis techniques soumis à l'INS, en contribuant à l'identification de manière consensuelle avec les autres directions techniques de l'INS, de cadres qualifiés pour appuyer les services sectoriels sur des périodes maximales de deux (2) semaines. L'idée étant de ne pas entraver le bon déroulement des dossiers de l'INS pilotés par ces cadres potentiels dans la même période.

Pour garantir à la fois la bonne exécution des dossiers de l'INS et la satisfaction de la demande d'appuis techniques des services sectoriels, il est impératif de renforcer et sécuriser le personnel de conception de l'Institut, en titularisant les ingénieurs contractuels et en procédant dans l'immédiat au recrutement d'un certain nombre de contractuels de même profil pour les mobiliser en priorité dans les appuis techniques et méthodologiques aux services sectoriels de la statistique. Des mesures doivent aussi être prises pour instaurer un mécanisme de coordination et de suivi des actions menées par les cadres mis temporairement par l'INS à la disposition de ces services.

(iii) Relativement à l'instabilité institutionnelle, et à la non disponibilité à temps des moyens financiers, le système d'instauration d'un fonds commun pourrait être constitué pour sécuriser la conduite des activités prioritaires pour la mise en œuvre et le suivi de la SDRP.

L'on pourrait, à ce niveau, s'appuyer sur les opérations liées à l'élaboration des indicateurs clés de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté qui, bien entendu, doivent être proposés par le Secrétariat Permanent de la SRP. Les partenaires au développement, les responsables de l'INS, le Gouvernement et le SP/SRP pourront s'accorder sur le choix des indicateurs concernés et l'effort financier à mobiliser pour constituer ce fonds commun de sécurité aux opérations statistiques prioritaires de la SNDS.

(iv) Relativement à la question sur les possibilités de fuites des cerveaux, l'INS prendra des dispositions avec les cadres de conception qui seront appelés à être recrutés, pour qu'un engagement de servir l'INS et le SSN, pendant une période minimale de trois (3) ans, soit pris. Le cas échéant, une clause pourrait être introduite pour astreindre le cadre en position de départ à reverser une partie des avantages déjà contractés auprès de l'Institut, durant sa période d'activité.

CONCLUSION

L'exercice d'élaboration de la SNDS est un long processus fastidieux en raison des exigences de délai à respecter, de production d'un document dans un cadre consensuel et fédérateur, réunissant tous les acteurs du Système Statistique National, et des difficultés de prioriser les activités inscrites dans le programme.

Cependant, toutes les activités retenues dans le projet du document ont fait l'objet d'un arbitrage, en fonction de leur pertinence, pour tenir compte de la demande d'informations afin d'alimenter les indicateurs retenus dans la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ou les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le coût global des activités sur la période 2008-2012 est de 24,2 milliards de FCFA, dont 26,2% sur financement de l'Etat, et le reste avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Il faut reconnaître que l'élaboration du document de la SNDS et du programme pluriannuel ont certes été émaillées de difficultés qui trouvent leur origine au niveau de l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels et du Secrétariat Technique Permanent. Toutefois, les différentes étapes de validation du diagnostic du SSN et d'élaboration du programme pluriannuel, inspirées de la GAR, n'ont pas été vaines. En effet, elles ont abouti, somme toute, à une avancée significative pour la production statistique au Niger, gage d'une meilleure appréciation de la contribution de tous les acteurs du SSN, aux actions de développement socioéconomique des populations.

En définitive, nous pouvons retenir les principales recommandations suivantes dans la perspective de rendre effectivement opérationnelle et efficiente la SNDS:

1. Le Gouvernement plus que jamais conscient de la nécessité de répondre à la demande d'informations statistiques, la seule alternative pour mettre en œuvre, suivre et évaluer à travers des indicateurs robustes, nos stratégies de développement, doit affirmer son engagement politique pour conduire à bon port le processus de mise en œuvre de la SNDS,
2. A l'image de la SDRP, seul cadre de référence en matière de politique de développement économique et social, la SNDS et le programme pluriannuel, doivent être les seuls cadres de référence à conduire des actions statistiques. Aussi, tous les partenaires au développement devront-ils s'inscrire dans cette mouvance pour soutenir ce processus participatif prenant en compte les desiderata de tous les secteurs prioritaires de l'économie nationale ;
3. Le plan de formation et de renforcement des capacités en ressources humaines doit être parfaitement soutenu, car c'est sur lui que repose la réussite de la SNDS ;
4. Les dotations budgétaires de l'Etat pour accompagner les structures statistiques sectorielles doivent être conséquentes et régulièrement mobilisées pour prendre en charge le fonctionnement de ces structures ;
5. La nécessité de mettre en œuvre des initiatives de plaidoyer auprès des services sectoriels de la statistique pour développer la culture statistique à leurs niveaux ; dans la mesure où le développement des statistiques de source administrative, un axe prioritaire de la stratégie, repose sur eux.

ANNEXES

ANNEXE 2 : Répartitions annuelles des coûts des actions prioritaires des programmes de la SNDS (2008 à 2012)

PROGRAMME 1 (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012
AP1. Aménagement du cadre juridique et institutionnel,	5	0	0	0	0
AP2. Renforcement de la déconcentration horizontale et verticale	53,7	193,3	193,3	127,49	40,5
AP3. Renforcement du mécanisme de coordination technique et opérationnelle	93,0	113	107,0	100,0	100,0
Total	156,5	306,3	300,3	227,49	140,5

PROGRAMME 2 (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012
Elaboration et mise en oeuvre du plan stratégique de développement des Ressources Humaines	305	374	311	227,5	247
Renforcement immédiat en ressources humaines qualifiées par l'INS des Unités Statistiques Sectorielles	46	0	0	0	0
Mise en place d'un dispositif de recherche-action en statistique	136,85	136,85	106,7	33	33
Total	487,85	510,85	417,7	260,5	280

PROGRAMME 3 (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012
AP1. Amélioration de la dotation budgétaire	755	751	752	741,5	742
AP2. Amélioration de la dotation en moyens de travail	336,6	255,35	0	0	0
AP3. Acquisition de logiciels adaptés de gestion et le renforcement des compétences gestionnaires des agents	85	52,2	2,2	2,2	2,2
Total	1176,6	1059	754,2	743,7	744,2

PROGRAMME 4 (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012
AP1 : Redynamisation de l'état civil par l'extension de la couverture géographique et le renforcement des compétences et de la professionnalisation des agents	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
AP2. Amélioration de la qualité de la production des statistiques sanitaires	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
AP3 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie performante de production des statistiques scolaires	48	45	40	40	45
AP4 : Amélioration de la production des statistiques de l'hydraulique	25	15	15	15	15
AP5: Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de production et de diffusion des statistiques du travail et de l'emploi	20	14	19	20	10
AP6 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques agricoles	7	0	0	0	0
AP7 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques environnementales	58	35	28	28	28
AP8 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques de l'élevage	25	0	120	0	0
AP9 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques de la communication, de la culture et des arts	10	7	7	7	7
AP10 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques du tourisme et de l'artisanat	11,55	11,7	6,7	8	9,5
AP11: Amélioration de la qualité de la production des statistiques des Mines et Energie	54	115	65	65	65
AP12 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques des transports	8	8	3	3	3
AP13 : Amélioration de la qualité de la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires	19	9	9	9	9
AP14 : Amélioration de la qualité des données macroéconomiques	35	76	56	56	56
AP15 : Mise en place d'une programmation pluriannuelle concertée des opérations d'envergure nationale de production périodique des données	2138,5	768,0	6822,5	2182,5	732,5
AP16 : Amélioration de la qualité des données de la population et des reformes sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AP17 : Amélioration de la qualité des données de l'aménagement du territoire et du développement communautaire	6,5	4,0	4,0	4,0	4,0
AP18 : Amélioration de la qualité des données sur le développement urbain et l'habitat	15,0	10,0	2,2	2,4	3,0
AP19 : Amélioration de la qualité des données du secteur de la jeunesse et des sports	13,0	3,0	3,0	3,0	3,0
AP20 : Amélioration de la qualité des données de Niger Info	8	8	8	8	8
Total	2561,6	1188,7	7268,4	2510,9	1058,0

PROGRAMME 5 (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012
AP1. Le développement d'un Plaidoyer en faveur de la production statistique à l'endroit des décideurs	103,0	106,0	83,0	80,0	0,0
AP2. Le gouvernement encouragera, dans toutes les structures publiques et parapubliques, pas seulement au sein des unités statistiques, le développement des activités statistiques	15,0	20,0	20,0	25,0	25,0
AP3. Promotion d'une infrastructure numérisée de production statistique	315,95	185,85	154,95	149,25	151,15
AP4: La mise en réseau des unités statistiques dans le cadre de l'intranet gouvernemental	18	0	37,3	5	5
Total	452	312	295	259	181

ANNEXE 3 : Support to Statistical Capacity Building, 2004-05 – Niger

Results of Verification Mission in Country					
Development Partner	Project/Programme Name	Statistical Areas	Financing		Project/Programme Period
FAO	Support to Preparation of Agriculture Census	AC, TA	332,000	Grant	Jan 02-Dec 04
FAO	Support to Statistics in Fishing Sector	TA	150,000	Grant	Jan 05-Dec 06
IFAD	Survey on Degree of Satisfaction of Essential Needs	TRG, ANLY	25,000	Grant	Jul 04-Jan 05
UNICEF	Multiple Indicator Cluster Survey	MICS, TRG	700,000	Grant	Dec 04-Dec 06
UNICEF	Production of Education Statistics		162,000	Grant	Oct 03-Sept 06
UNICEF	Survey on Degree of Satisfaction of Essential Needs		15,000	Grant	Jul 04-Jan 05
UNICEF	DevInfo/NigerInfo	ID, TRG, DIS	13,864	Grant	Jan 05-Dec 06
UNFPA	Support to DHS/MICS	MICS, ID, TA, ANLY	210,000	Grant	Dec 04-Dec 06
UNFPA	Survey on Degree of Satisfaction of Essential Needs		15,000	Grant	Jul 04-Jan 05
UNFPA	Support to Population and Housing Census 2001	PC, TA	374,350	Grant	Jan 04-Dec 05
UNFPA	Project on Demographic Projections and Perspectives	ANLY	4,700	Grant	2004-05
UNESCO-UIS	Developing National Statistical Capabilities for Monitoring of Education for All	SS, TRG, ANLY, DIS		Grant	2003-06
ILO	RBTC-BSR/Abidjan: Labor Market Information Systems	ES, ADM	4,490	Grant	Jun-Sept 05
ILO	RBTC-BSR/Abidjan: Labor Market Information Systems	ID	2,638	Grant	Aug 04-Sept 05
ILO	RBTC-BSR/Abidjan: Labor Market Information Systems	TRG	8,925	Grant	Jul-Aug 05
ILO	RBTC-BSR/Abidjan: Sub-regional observatory on accidents at work and professional diseases	ADM, SS	2,485	Grant	Aug 04
WHO	Support to DHS/MICS	ID	16,000	Grant	Dec 04-Dec 06
UNDP	Support to DHS/MICS	ID, TA	112,000	Grant	Dec 04-Dec 06
UNDP	Survey on Degree of Satisfaction of Essential Needs	TA	106,247	Grant	Jul 04-Jan 05
UNDP	Support to Enterprise Survey		33,000	Grant	Jan 04-Dec 06
UNDP	Support to National Observatory on Poverty and Sustainable Development	ID	249,000	Grant	Apr 05-Mar 06
UNDP	Support to Observatory on Employment	ID	24,000	Grant	Jan-Dec 05
Belgium	Core Welfare Indicators Questionnaire	TRG, ANLY, DIS	350,000	Grant	Mar 04-Apr 06
Canada	Support for PRSP Monitoring	ID, TRG, ANLY, DIS	696,864	Grant	May 02-Mar 07
Canada	Support to Coordination of Basic Education	ID	1,880,230	Grant	2004-05
Canada	Regional Program to Support Poverty Analysis Unit	ID, TRG, ANLY	151,607	Grant	Mar 05-Mar 07
Canada	Regional Project to Support Epidemiological Monitoring	ID	1,810,660	Grant	2003-07
Japan	Support to Basic Education	TRG	1,880	Grant	Jan-Dec 05
Switzerland	Survey on Degree of Satisfaction of Essential Needs	TA, ANLY	40,000	Grant	Jul 04-Jan 05

Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)

UK	Core Welfare Indicators Questionnaire	CWIQ, ID, TA	135,000	Grant	Mar 04-Apr 06
USA	DHS/MICS	DHS, TA, ID	200,000	Grant	Dec 04-Dec 06
Agence Nationale de Francophonie	Support to Information System for Energy Sector	TRG	137,930	Grant	Mar 05-Dec 07
EC	Support to Agricultural Census and Livestock Census	ID, AC, LC, TA, TRG	7,900,039	Grant	Jun 04-Jun 07
EC	Support to Population and Housing Census 2001	ID	271,129	Grant	Jan 04-Dec 05
EC	Support to School Mapping	ID, TA, TRG	1,285,732	Grant	Jan 02-Nov 05
EC	Support to National Health Information System	ID,TA	124,095	Grant	Jul 03-Nov 05
EC	Support to Agricultural Market Information System	ID	350,592	Grant	2004-05
EC	Support to Livestock Market Information System	ID	244,430	Grant	2004-05
EC	Strengthening of Capacity of National Statistical System	NSDS, CWIQ,ID, TRG	2,304,091	Grant	Mar 04-Dec 06
World Bank	Project for Promotion of Agro-Pastoral Exports	ID, TRG	507,660	Credit	2003-04
World Bank	Project to Fight Against HIV/AIDS	DHS/MICS, DIS	339,000	Credit	Dec 04-Dec 06
World Bank	National Strategy for Statistical Development	ID	240,000	Grant	Nov 05-Nov 07
World Bank	Community Action Project: Support to Poverty Analysis Unit	ANLY	69,595	Credit	Mar 03-Jun 07
AfDB	SCB under International Comparison Program	ID, NA, PI, DS, TRG	441,763	Grant	Apr 05-Dec 08
		Sub-total	22,042,996		